

Actes du Séminaire international de haut niveau

**COOPÉRATION INTERNATIONALE AU BÉNÉFICE DES
ÉTATS DU SAHEL : DÉFIS, ENJEUX ET PERSPECTIVES**

22 - 24 octobre 2024

Financé par l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne au Mali



*ÉCOLE DE MAINTIEN DE LA PAIX ALIOUNE BLONDIN
BEYE (EMP-ABB)*

Centre d'Analyse et de Recherche de l'Espace Sahélo-
saharien Modibo GOITA (CARESS)

AUTEURS

S.E Monsieur Abdoulaye DIOP
Madame Sina DAMBA
Dr Nouhoum Salif MOUNKORO
Monsieur Boubacar HAMIDOU
S.E Monsieur Moulaye Aly Kalil ASCOFARÉ
Dr Aboubacrine AGUISSA
Dr Kader A. ABDERRAHIM
Général Aimé Barthélémy SIMPORÉ
S.E Monsieur Mamadou NIMAGA
S.E Monsieur Mahamane Amadou MAÏGA
S.E Monsieur Kanisson COULIBALY
Monsieur Alban YAMÉOGO
S.E Monsieur Sékou dit « Gaoussou » CISSÉ

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Colonel Souleymane SANGARÉ, Directeur Général de l'EMP-ABB

Colonel Dr Birama Apho LY, Maître de Conférences Agrégé, Directeur du CARESS/ EMP-ABB

Colonel Dr Attaher A. MAÏGA, Directeur adjoint du CARESS/ EMP-ABB

Dr Modibo DIARRA, Directeur de la Revue scientifique du CARESS / EMP-ABB

M. Issiaka KANSAYE, Chef de la Composante Recherche et Analyse du CARESS/ EMP-ABB

Commissaire de Police Tianegué COULIBALY, chef de la Composante Formation du CARESS / EMP-ABB

Monsieur Mohamed Ba DIARRA, CARESS / EMP-ABB

Colonel-Major (R) Issa OULD ISSA, CARESS / EMP-ABB

Abdoulaye MAÏGA, Responsable de la Bibliothèque du CARESS / EMP-ABB

COMITÉ ÉDITORIAL

Colonel Souleymane SANGARÉ

Colonel Sidi Aly FOFANA

Dr Birama Apho LY

Col Dr Attaher A. MAÏGA

Dr Abdoul SOGODOGO

Dr Modibo DIARRA

M. Christophe Mensah NYAKU

M. Issiaka KANSAYE

M. Mohamed Ba DIARRA

M. Zoumana DIALLO

Dr Ballan DIAKITÉ

M. Mohamed TOURÉ

Mme DIALLO Djeneba SARAMBOUNOU

CPP Tianegue COULIBALY

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'EMP-ABB

Colonel Souleymane SANGARÉ, Chevalier de l'Ordre National

La « coopération internationale au bénéfice des États du Sahel » est un thème d'une importance cruciale, car le Sahel est un espace de défis, mais aussi d'immenses opportunités par sa diversité culturelle et sa richesse des ressources naturelles. C'est pour cette raison que le Centre d'Analyse et de Recherche de l'Espace Sahélo-Saharien (CARESS), à travers l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye (EMP-ABB), fidèle à sa mission d'excellence, a organisé ce séminaire de haut niveau portant sur des enjeux majeurs de notre époque. Le séminaire qui s'est tenu du 22 au 24 octobre 2024 dans la salle de conférence de l'EMP-ABB a réuni des experts, des universitaires, des acteurs intervenants dans le domaine de la paix et de la sécurité, des ambassadeurs, des agents d'ONG et des représentants de la société civile.

Les objectifs de cette rencontre étaient d'approfondir la réflexion sur les défis, les enjeux et les perspectives d'une coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel. De plus, la rencontre a favorisé un débat riche et instructif sur le Sahel, ses potentialités et les perspectives d'une coopération bénéfique. Au cours de cette rencontre, les échanges ont montré que les défis qui se posent aujourd'hui au Sahel peuvent avoir, à long terme, des répercussions mondiales, en exacerbant les tensions internationales, en accentuant le taux de migration et, finalement, toutes ces difficultés pourraient nuire aux efforts de développement durable. À ces défis susmentionnés, il faut ajouter les défis sécuritaires, le changement climatique et ses conséquences dévastatrices. Face à de telles réalités, une coopération internationale redynamisée pourrait mieux profiter au Sahel et au monde entier. Cette coopération peut reposer sur plusieurs piliers, dont l'investissement dans une agriculture résiliente, le développement durable, la mise en valeur de l'énergie solaire, l'exploitation des ressources naturelles, le transfert de compétence, le commerce, etc.

C'est à partir de ces nombreux constats et des réflexions issues des débats, que des recommandations furent formulées et dont nous retiendrons quelques-unes. Il est évident que les défis sont énormes, mais les États du Sahel, entre eux, pourraient travailler à renforcer le

mécanisme de dialogue communautaire, à lutter contre la corruption et la mauvaise gouvernance, tout en renforçant davantage les institutions et un État de droit. Ce dernier point contribuera à l'essor de l'économie et à l'amélioration des infrastructures en place. Au-delà, un accent particulier doit être mis sur l'industrialisation pour la transformation des matières premières exploitées dans les États du Sahel. Ces États doivent promouvoir également la digitalisation en vue de faciliter l'accès aux services publics par les citoyens, mais aussi pour lutter contre la corruption, comme souligné plus haut. En dernier point, des efforts doivent être faits pour favoriser l'accès à la santé et à l'éducation, et améliorer les services énergétiques et du transport.

En substance, nous retenons que ce séminaire sur « La coopération internationale au bénéfice des États du Sahel : défis, enjeux et perspectives » est une promesse remplie, par la qualité des contributions des panélistes et des participants, des débats et enfin par la richesse des thèmes développés. Aussi pouvons-nous espérer que les recommandations issues de ce cadre de débat de haut niveau contribueront, non seulement, à l'apaisement du climat politique international, mais aussi à une meilleure coopération au bénéfice des États du Sahel.

REMERCIEMENTS

Les actes du séminaire sont le fruit de la contribution inestimable de plusieurs personnalités. Nous tenons particulièrement à remercier :

- le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ;
- le Ministère des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine ;
- le Ministère de la Défense et des Anciens combattants ;
- le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- le Ministère de l'Économie et des Finances ;
- le Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne ;
- le Ministère de la Santé et du Développement social ;
- le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale ;
- le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile ;
- le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation ;
- le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable.

Nous adressons également nos sincères remerciements aux institutions et partenaires internationaux, dont MISAHEL, la Délégation de l'Union Européenne au Mali, EUCAP-Sahel-Mali, ainsi qu'au Système des Nations Unies au Mali. Nous saluons les missions diplomatiques et consulaires, les autorités administratives et politiques, les universités et grandes écoles, et les nombreuses ONG, agences et organisations œuvrant pour le développement du Sahel.

Que tous trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

SOMMAIRE

<u>AUTEURS</u>	I
<u>COMITÉ SCIENTIFIQUE</u>	II
<u>COMITÉ ÉDITORIAL</u>	III
<u>MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'EMP-ABB</u>	IV
<u>REMERCIEMENTS</u>	VI
<u>SOMMAIRE</u>	VII
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>OBJECTIFS DU SÉMINAIRE</u>	3
<u>PARTICIPANTS AU SÉMINAIRE</u>	4
<u>MÉTHODOLOGIE</u>	5
<u>PREMIERE PARTIE</u>	6
<u>OUVERTURE DU SÉMINAIRE</u>	7
<u>CLÔTURE DU SÉMINAIRE</u>	15
<u>DEUXIEME PARTIE</u>	21
<u>LEÇON INAUGURALE</u>	23
<u>PRESENTATION DES COMMUNICATIONS DU 1^{er} JOUR</u>	30
<u>PRÉSENTATION DES COMMUNICATIONS DU 2^e JOUR</u>	76
<u>PRÉSENTATION DES COMMUNICATIONS DU 3^e JOUR</u>	117
<u>PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	128
<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	136
<u>ANNEXES</u>	i

INTRODUCTION

L'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin BEYE (EMP-ABB), centre d'excellence d'études et de recherche, est régie par le droit malien et elle jouit d'une autonomie financière et de gestion sous la tutelle du ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDAC). L'EMP-ABB a pour mission fondamentale de contribuer au renforcement des capacités des États africains en matière d'opérations de soutien à la paix. Depuis 2017, l'EMP-ABB s'est dotée d'un Centre d'Analyse et de Recherche de l'Espace Sahélo-Saharien (CARESS) afin de continuer à soutenir les pays de la région et du continent sur le spectre le plus large possible, en prenant en compte les défis complexes et multiformes auxquels ils sont confrontés. Ce faisant, l'École est devenue un catalyseur de réflexions, un incubateur d'innovations, un espace de recherche et de diffusion d'expériences pratiques.

Dans le cadre de ses missions, l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin BEYE a organisé du 22 au 24 octobre 2024, dans sa salle de conférence, un séminaire international de haut niveau sur le thème « Coopération internationale au bénéfice des États du Sahel : défis, enjeux et perspectives ». Financé par la République fédérale d'Allemagne, ce séminaire a réuni d'éminents spécialistes, des experts, des enseignants-chercheurs, d'anciens ministres, des diplomates et consulaires, de hauts responsables gouvernementaux, des représentants de la société civile et des Forces de Défense et de Sécurité (FDS).

Le Sahel fait face, depuis des décennies, à des mutations sécuritaire, démographique, climatique, technologique, sociale et humanitaire, dont certaines sont qualifiées de réversibles et d'autres d'irréversibles. Plusieurs de ces mutations sont en cours depuis la période coloniale et n'ont jamais été traitées de manière efficace et durable au bénéfice des populations du Sahel. Elles ont fini par engendrer d'autres mutations comme des changements politiques et géopolitiques qui ont conduit à l'émergence de nouveaux acteurs et au départ de certains acteurs considérés comme des acteurs traditionnels. Cette transformation de l'environnement politique et géopolitique au Sahel suscite beaucoup de questions dont les réponses sont loin d'être unanimes. Face à cette situation, il était important de placer la coopération internationale au centre des réflexions et d'amener

les experts à s'interroger sur les stratégies à adopter en vue de la rendre assez bénéfique pour les États du Sahel qui aspirent désormais à plus de souveraineté, à une meilleure prise en compte des intérêts de leurs populations et à plus de respect de leurs choix stratégiques.

À travers ce séminaire qui s'est voulu un cadre international d'échanges sur les relations internationales, l'EMP-ABB a envisagé de proposer une meilleure compréhension des défis, des enjeux et des perspectives d'une coopération internationale plus favorable aux États et aux populations du Sahel. Ce faisant, l'EMP-ABB a souhaité focaliser l'attention des différents acteurs (nationaux et internationaux) sur les mutations en cours au Sahel, l'importance des divergences politiques et géopolitiques sur l'évolution de ces mutations, la nécessité de gérer ces divergences et d'adopter des stratégies de gestion des mutations assez pérennes et efficaces. Il est établi qu'une meilleure gestion des mutations sécuritaire, démographique, climatique, technologique, sociale, humanitaire, politique et géopolitique est l'un des meilleurs moyens d'assurer la paix, la sécurité et le développement dans une région. Cette gestion passe par celle de la coopération internationale.

OBJECTIFS DU SÉMINAIRE

- **Objectif principal**

Le séminaire a pour objectif principal d'approfondir la réflexion sur les défis, les enjeux et les perspectives d'une coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel.

- **Objectifs spécifiques**

Comme objectifs spécifiques, ce séminaire ambitionne de :

- étudier les défis liés à une bonne coopération pour les États du Sahel ;
- étudier les mutations en cours au Sahel ;
- étudier les enjeux sécuritaires et de développement dans les États du Sahel ;
- proposer des pistes d'une coopération efficace entre les États du Sahel et les autres États ;
- proposer des pistes de solution pour le renforcement des capacités des États de l'AES en vue de lutter contre l'insécurité et de faire la promotion d'une gouvernance inclusive et efficace.

PARTICIPANTS AU SÉMINAIRE

Le Séminaire a principalement comme participants les acteurs et les institutions suivantes :

- le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale;
- le Ministère des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine;
- le Ministère de la Défense et des Anciens combattants;
- le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique;
- le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF);
- le Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne;
- le Ministère de la Santé et du Développement social;
- le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale;
- le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille;
- le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile;
- le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation;
- le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable;
- la MISAHEL;
- la Délégation de l'Union Européenne au Mali;
- l'EUCAP-Sahel;
- le Système des Nations Unies au Mali;
- les Missions diplomatiques et consulaires;
- les Autorités administratives et politiques;
- les Universités et grandes écoles publiques et privées;
- les ONG, agences et différentes organisations évoluant dans le domaine concerné ;
- les Organisations de la Société civile (OSC);
- les Légitimités traditionnelles et religieuses.

MÉTHODOLOGIE

Le séminaire est organisé en panels animés par des experts qui ont présenté des sous-thèmes en utilisant des supports visuels comme PowerPoint. À l'issue de chaque présentation, des échanges se sont déroulés entre les participants et les panélistes. Le principe de participation active est une approche importante de l'EMP-ABB. Tous les bénéficiaires des activités de l'EMP-ABB sont associés au partage du savoir.

Le rapport est structuré autour de trois (3) parties complémentaires. La première est consacrée aux discours prononcés lors des cérémonies d'ouverture et de clôture. La deuxième partie se focalise sur les interventions des panélistes. Quant à la troisième partie, elle présente les grandes conclusions et les recommandations du séminaire.

Les cérémonies solennelles d'ouverture et de clôture du séminaire furent deux moments importants animés par des allocutions du directeur général de l'EMP-ABB, du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et de l'ambassadeur d'Allemagne au Mali.

PREMIÈRE PARTIE
OUVERTURE ET CLÔTURE DU
SÉMINAIRE

OUVERTURE DU SÉMINAIRE

Le début du séminaire a été marqué par des discours solennels du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, de l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne et du directeur général de l'École de Maintien de la Paix. Tous, chacun à son tour, ont salué l'initiative de ce séminaire et ont mis l'accent sur l'intérêt actuel que représente le Sahel dans la géopolitique mondiale. Ces discours, suivis de la leçon inaugurale, ont permis de planter le décor et d'orienter les panélistes sur les attentes majeures des partenaires et des participants du présent séminaire.

Discours de Dr Abdoulaye MAÏ-GA

Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD).



Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur le Directeur général de l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye, Excellence Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs accrédités au Mali, Excellence Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations accréditées au Mali, Mesdames et Messieurs les Experts, Monsieur le Directeur du CARESS, Mesdames et Messieurs les Cadres de l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye, chers officiers, honorables invités de tout rang et grade, tout protocole réservé, distingués participants ; c'est avec un sens profond de responsabilité politique et une compréhension scientifique des enjeux que je me tiens devant vous aujourd'hui, pour aborder un sujet crucial pour l'avenir du Sahel : la nécessité de renforcer la coopération face aux défis de la guerre asymétrique qui s'impose à nous. Le Sahel, riche de son histoire et de sa diversité culturelle, est confronté à des défis multidimensionnels qui requièrent une coordination et un engagement accrus de notre part. Le Sahel est au carrefour de multiples transformations. Ces mutations ne sont pas seulement

politiques ou sécuritaires, mais englobent également des dynamiques démographiques, climatiques, technologiques, sociales et humanitaires. Ces transformations, qui transcendent les frontières régionales, ont des implications globales et appellent à une approche informée et collective.

Distingués participants, les changements que connaît le Sahel ne sont pas nouveaux. Certains remontent à l'époque coloniale. Toutefois, les conséquences actuelles de ces transformations, qu'elles soient réversibles ou irréversibles, ont une incidence directe sur la sécurité régionale et sur la paix internationale. D'un point de vue unitaire, la progression des insurrections, du terrorisme et des conflits armés met en péril la stabilité des États et des populations. Les acteurs non étatiques, tels que les groupes armés terroristes et les réseaux criminels, minent l'autorité étatique, intensifiant ainsi les tensions internes. En termes de dynamiques démographiques et sociales, la croissance rapide de la population, associée à une pression accrue sur les ressources naturelles, pose des défis de taille. Le Sahel est doté d'une jeunesse vibrante, confrontée cependant à un taux de chômage élevé et à un accès limité à l'éducation et aux services de santé, créant ainsi un climat propice à l'instabilité. Les effets du changement climatique, tels que les sécheresses, les inondations et les déplacements massifs, exacerbent les inégalités socio-économiques et accroissent la vulnérabilité des sociétés.

Mesdames et Messieurs, en réponse à ces défis, une reconsidération de notre approche de la coopération internationale s'impose. Les réponses traditionnelles, souvent basées sur des modèles de gouvernance dépassés, ne suffisent plus. Il est impératif de respecter la souveraineté des États du Sahel dans les prises de décision et de promouvoir une coopération qui intègre les intérêts locaux, sans imposition des partenaires internationaux. Une coopération efficace nécessite une intégration des dimensions économique, sociale, environnementale et sécuritaire adaptée aux réalités diversifiées de la région. Il est donc crucial d'assurer la participation active des communautés locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives de coopération. Leur implication est essentielle, car elles sont les mieux placées pour définir leurs propres besoins et aspirations.

Distingués participants, la transformation politique et géopolitique actuelle du Sahel est un processus complexe influencé par de nombreux facteurs internes et externes. Dans ce contexte, les chefs d'État de l'Alliance des États du Sahel

(AES) – le Général d'Armée Assimi GOÏTA, le Capitaine Ibrahim TRAORE et le Général de Brigade Abdourahamane TIANI ont choisi de mutualiser leurs forces pour relever les défis de sécurité et de développement. La traite fondatrice de la Confédération des États de l'«AES » engage ces pays à une action diplomatique concertée sur la scène internationale.

Mesdames et Messieurs, l'AES est une réponse adaptative et innovante pour affronter la menace terroriste. Les groupes terroristes, indifférents aux frontières et aux droits humains, méritent une réponse collective coordonnée. La synergie des efforts et la combinaison des ressources des trois États sont des éléments pour une victoire décisive contre ces menaces. L'unification du théâtre des opérations met à nu les groupes terroristes. Désormais, ils ne trouveront plus de cachette au Sahel central. Les campagnes de désinformation des groupes et de leurs alliés internationaux ne trouvent plus d'oreilles attentives au sein des populations conscientes et engagées pour la paix et la sécurisation de leur pays.

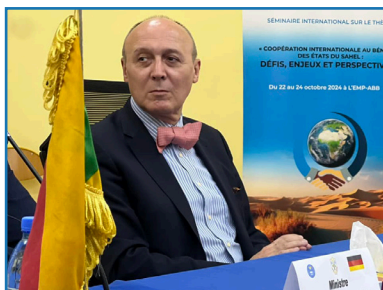
En conclusion, il est essentiel de repenser en profondeur la coopération internationale au Sahel, pour la rendre pertinente face aux réalités contemporaines. Cette rencontre est une occasion précieuse de partager des idées, d'échanger des expériences, et de construire ensemble un avenir prometteur pour les États et les populations du Sahel. Mesdames et Messieurs, le chemin vers la stabilité et la prospérité est parsemé d'embûches, mais il regorge aussi de promesses. En unissant nos efforts, en innovant et en nous engageant résolument pour la paix et le développement, nous pouvons réussir à créer un changement significatif et durable au Sahel.

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement. Ensemble, œuvrons pour un Sahel apaisé, prospère et digne des aspirations de ses populations. C'est sur ces mots que je déclare ouverts les travaux du séminaire international sur le thème « Coopération internationale au bénéfice des États du Sahel : défis, enjeux et Perspectives ».

+++++

Allocution de Dr Dietrich POHL

**Ambassadeur de la
République fédérale
d'Allemagne.**



Excellence, Monsieur le Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Monsieur le Directeur Général de l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye, distingués invités et participants du séminaire, Mesdames et Messieurs !

En vos titres, rangs et qualités, tout protocole observé, c'est un véritable plaisir pour moi d'assister ce matin à cette cérémonie d'ouverture du séminaire international sur le thème « Coopération internationale au bénéfice des États du Sahel : défis, enjeux et perspectives ». Je vous félicite d'avoir choisi un sujet de telle pertinence, voire complexe, notamment au niveau des défis ainsi que des opportunités politiques et géopolitiques de notre temps. L'objectif d'une meilleure compréhension et de réflexion sur les attentes de la coopération internationale est très important afin de pouvoir identifier des pistes stratégiques et de possibles mesures concrètes, tout en analysant des divergences potentielles. Nous sommes convaincus que pour confronter les défis d'aujourd'hui, nous avons tous besoin de partenariats forts dans la coopération internationale, ainsi que régionale et bilatérale. En outre, les développements géopolitiques, sécuritaires, démographiques, climatiques, technologiques, sociaux et humanitaires demandent des approches intégrées pour assurer la paix, la sécurité et le développement durable d'un pays ou même d'une région. À notre avis, aucune approche ne peut, à elle seule, résoudre les problèmes d'aujourd'hui. Ces problèmes ne peuvent être résolus que par l'interaction.

Face à la crise multidimensionnelle qui est aujourd'hui éprouvée par les États du Sahel, il nous paraît parfaitement judicieux d'échanger avec les experts invités en profondeur et de prendre le temps pour les débats dans un esprit orienté vers l'avenir. Pour conclure, je félicite l'École de Maintien de la Paix

et son Directeur général pour l'organisation de ce séminaire international de haut niveau. Et je suis fier que l'Allemagne apporte un soutien financier à l'organisation dudit séminaire.

Il me reste à vous souhaiter d'excellents échanges fructueux et instructifs. Nous attendons les résultats de vos réflexions avec impatience.

Merci de votre attention !

+++++

Allocution du Colonel Souleymane SANGARÉ

**Directeur Général de l'EMP-
ABB**



Monsieur le Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Madame la Médiatrice de la République du Mali, Messieurs les anciens Ministres de la Défense du Burkina Faso, de l'Agriculture du Mali, de l'Élevage du Mali et de l'Équipement et des Transports du Mali, Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs accrédités au Mali ici, Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales accréditées au Mali, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux centraux et les Secrétaires permanents des différentes institutions maliennes, Mesdames et Messieurs les représentants des différentes délégations venues des pays frères et amis, Mesdames et Messieurs les représentants des départements ministériels du Mali, Mesdames et Messieurs les expertes et experts; modérateurs et panélistes, Mesdames et Messieurs les Cadres de l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye, chères étudiantes et chers étudiants, chers alumni de l'École de Maintien de la Paix, honorables invités, Mesdames, Messieurs !

En vos rangs, grades, titres et qualités, toute procédure protocolaire soigneusement respectée, je vous souhaite la chaleureuse et cordiale bienvenue à l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye de Bamako, Centre international de référence dans le domaine de la formation, de la recherche, de l'analyse et de l'innovation sur l'ensemble du spectre des Opérations de Paix (OP) et sur toutes les questions touchant à la paix et à la sécurité en Afrique et dans le monde. C'est justement dans ce cadre que nous avons l'honneur de vous accueillir aujourd'hui pour ce Séminaire international sur un sujet d'actualité brûlante. Il s'agit de la « Coopération internationale au

bénéfice des États du Sahel. Quels sont les défis, les Enjeux et les Perspectives de cette coopération ? »

Le Sahel, terre de résilience et de diversité, est depuis des décennies au cœur des grandes mutations mondiales. Ces mutations, qu'elles soient d'ordre sécuritaire, démographique, climatique ou politique, touchent profondément nos États et nos populations. Les défis auxquels nous faisons face sont complexes, interconnectés et souvent exacerbés par des dynamiques géopolitiques qui transcendent nos frontières étatiques.

Messieurs les Ministres, honorables invités, Mesdames, Messieurs, si le Sahel est au centre des préoccupations internationales, c'est parce que la stabilité de cette région a des répercussions directes sur la sécurité mondiale. La lutte contre le terrorisme, la gestion des flux migratoires, le développement durable, et la consolidation de la paix sont autant de questions qui concernent non seulement les États du Sahel, mais surtout la communauté internationale dans sa globalité. Il est toutefois clair que les stratégies de coopération internationale adoptées jusqu'à présent ont parfois manqué de cohérence ou de durabilité. Les réponses, souvent fragmentées et ponctuelles, n'ont pas permis de traiter de manière pérenne les causes profondes des crises que traverse la région sahélienne. C'est en cela que le présent séminaire porte toute sa pertinence, car il nous offre une plateforme unique pour réfléchir ensemble sur une coopération internationale qui soit bénéfique pour les États et les populations du Sahel. Il s'agit d'une opportunité pour examiner les défis actuels, identifier les enjeux à venir et surtout définir des perspectives innovantes pour une coopération qui prenne véritablement en compte les réalités locales.

De manière plus spécifique, je voudrais inviter chacun d'entre nous à analyser en profondeur les mutations en cours au Sahel et à évaluer leurs répercussions sur la coopération internationale. Nous devons également explorer les opportunités permettant de bâtir des partenariats durables, basés sur la solidarité et l'intérêt commun. Ensemble, nous devons repenser la coopération internationale, pour qu'elle ne soit pas simplement une réponse réactive aux crises, mais un véritable moteur de développement durable, de stabilité et de paix pour nos États. Ce séminaire, par la diversité des intervenants et la qualité des échanges à venir, doit aboutir à des recommandations utiles qui guideront les futures actions de coopération dans l'espace sahélien.

Messieurs les Ministres, honorables invités, Mesdames, Messieurs, je voudrais ici exprimer ma profonde gratitude à l'endroit du ministre d'État; ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, porte-parole du gouvernement pour sa disponibilité constante à accompagner notre institution à chaque fois que de besoin. Aussi, notre grande reconnaissance va l'endroit de Son Excellence M. le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali qui s'est personnellement investi pour que ce séminaire soit une réalité et qui nous dispensera dans les prochaines minutes la leçon inaugurale. Aussi voudrais-je saluer et remercier SEM Dr Dietrich Pohl, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne dont le pays, un partenaire stratégique de premier plan de l'École, a financé ce séminaire. À travers l'Allemagne, je voudrais remercier tous les partenaires sans exception aucune de notre belle institution. Enfin, je souhaiterais exprimer ma grande sympathie à toutes les participantes et à tous les participants de cette rencontre de haut niveau qui ont bien voulu faire le déplacement malgré des agendas chargés après avoir parfois parcouru des milliers de kilomètres.

C'est sur ces notes que je souhaite à toutes et à tous de très bonnes journées de réflexions et d'échanges dans la cordialité.

Vive l'Afrique unie pour la paix !

Je vous remercie de votre aimable attention.

+++++

CLÔTURE DU SÉMINAIRE

La cérémonie de clôture s'est déroulée en trois temps. D'abord, le directeur du CARESS, Dr Birama Apho LY, a présenté la synthèse générale du séminaire. Ensuite, le directeur général de l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin BEYE, a exprimé ses remerciements. Par la suite, Son Excellence l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne a prononcé ses mots de reconnaissance et de satisfaction avant que le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale déclare le séminaire international sur la « coopération internationale au bénéfice des États du Sahel » officiellement clos.

Les discours du directeur général de l'EMP-ABB, de Son Excellence l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Mali et du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale sont présentés dans les sections qui suivent.

Allocution de clôture du Colonel Souleymane SANGARE,

Directeur Général de l'EMP-ABB

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Excellence M. l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne ;

Madame MAÏGA Sina Demba, honorable membre du CNT et ancienne Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille du Mali ;

Monsieur le Général, ancien Ministre de la Défense et des Anciens Combattants du Burkina Faso ; Excellence Messieurs les anciens Ambassadeurs et Consuls généraux du Mali ; Excellence Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations internationales accréditées au Mali ; Mesdames et Messieurs les experts, panélistes et modérateurs ; chers partenaires de l'École, chers cadres, cher(es) étudiant(e)s, honorables invités, Mesdames, Messieurs !

En vos rangs, grades, titres et qualités, tout protocole respecté, nous voici arrivés à la fin de ce séminaire riche et intense, consacré au thème de la « Coopération internationale au bénéfice des États du Sahel : défis, enjeux et perspectives ». Les trois jours que nous venons de vivre (moi partiellement et vous totalement) ont été marqués par des débats de fond et des échanges d'idées constructives. Nous avons pu bénéficier d'analyses pertinentes de nos experts et de vous chers participants qui viennent d'horizons divers. Qu'il s'agisse des représentants d'institutions régionales ou internationales, des chercheurs, des diplomates, des militaires, des acteurs de terrain ou des universitaires. Cette diversité d'origine professionnelle a permis de dresser un panorama assez complet des défis multidimensionnels qui se posent à nos États du Sahel. Ces défis peuvent ainsi être résumés à travers la fragmentation des initiatives internationales qui nécessite une meilleure coordination des interventions, la gestion des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique, qui sont devenues des enjeux vitaux. Il y a également la nécessité de renforcer les capacités des États pour lutter contre l'insécurité et promouvoir une gouvernance inclusive et efficace.

Excellence M. le Ministre, honorables invités, Mesdames, Messieurs. Au-delà des obstacles, des opportunités importantes ont été mises en lumière. Le Sahel peut devenir une zone de résilience et d'innovation si l'on investit davantage dans l'éducation, la jeunesse et les infrastructures. Les perspectives d'une meilleure intégration régionale et la montée en puissance des initiatives locales sont

autant d'espoirs qu'il nous faut soutenir et encourager. Un des enseignements majeurs de ce séminaire est que l'efficacité de la coopération dépend avant tout de l'alignement des priorités nationales et internationales. Nos échanges ont révélé la nécessité d'agir ensemble, en misant sur la complémentarité des efforts entre les États du Sahel et leurs partenaires. Les engagements doivent se traduire par des actions concrètes, adaptées aux réalités du terrain. Nous devons également faire évoluer nos modes de collaboration pour mettre davantage l'accent sur la prévention des crises et l'appui aux populations vulnérables. Le défi est donc de construire une coopération qui soit durable, équitable et fondée sur une vision commune de l'avenir du Sahel.

Honorables invités, Mesdames, Messieurs ! Je voudrais, en votre nom, remercier Son Excellence Abdoulaye DIOP, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale pour son implication personnelle, sa détermination et son intervention éclairée lors de la cérémonie d'ouverture. Toute chose ayant permis à ce séminaire d'atteindre les objectifs visés. Cependant, Excellence, ce séminaire n'a malheureusement pas permis de répondre concrètement à l'ensemble des interrogations que vous avez formulées à l'issue de votre conférence inaugurale. Toutefois, l'École se tient à votre disposition pour apporter sa contribution, dans un format plus réduit, adapté à une réflexion approfondie.

Aussi, permettez-moi d'exprimer ma profonde gratitude à la République fédérale d'Allemagne, partenaire privilégié de notre institution pour tous les efforts consentis pour le bon fonctionnement de cette institution. Mes remerciements vont également à l'endroit des panélistes et modérateurs pour leurs communications et leurs interventions de qualité, qui ont enrichi nos réflexions.

Enfin, je ne saurais oublier les participants et l'ensemble des collaborateurs de l'École de Maintien de la Paix, dont le travail et le dévouement ont permis la réussite de cette rencontre. Je reste convaincu que les discussions entamées ici continueront d'inspirer des actions concrètes au service des États du Sahel et de leurs populations. Notre école s'engage à poursuivre cette dynamique et à rester un cadre de référence pour le dialogue et le renforcement des capacités en matière de paix et de sécurité.

Vive la paix en Afrique et dans le monde !

Je vous remercie de votre aimable attention !

+++++

Allocution de Dr Dietrich POHL,

Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Monsieur le Directeur général de l'École de Maintien de la Paix-ABB, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs accrédités au Mali, chers panélistes, chers participants ! Je tiens à exprimer mes chaleureuses félicitations à l'ensemble des panélistes et modérateurs pour leur contribution précieuse au séminaire. Aussi, il me plaît de saluer la qualité des échanges et le partage de perspectives éclairées sur les enjeux de la coopération internationale au bénéfice des États du Sahel. J'adresse également mes salutations respectueuses à Monsieur Abdoulaye DIOP, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, en soulignant son engagement pour une paix durable dans la région. Je salue et félicite le Directeur Général de l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye (EMP-ABB), le Col Souleymane SANGARE, pour son leadership et pour l'organisation réussie de ce séminaire, qui constitue une plateforme de dialogue et de réflexion sur des thématiques essentielles à la stabilité et au développement régional.

En félicitant l'EMP-ABB pour son initiative, je réaffirme le soutien de l'Allemagne à l'École, notamment, en accompagnant ses futurs projets visant à consolider la paix et la sécurité dans le Sahel.

Pour conclure, je réitère la volonté de la République fédérale d'Allemagne à rester un partenaire engagé aux côtés de l'EMP-ABB, dans l'intérêt d'une coopération internationale solide et bénéfique pour les pays de la région.

+++++

Discours de clôture de Monsieur Abdoulaye DIOP

**Ministre des Affaires
étrangères et de la Coopération
internationale du Mali (MAECI)**



Monsieur le Directeur Général de l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin BEYE, Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Mali, Excellence Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des organisations internationales accréditées au Mali, distingués invités du Burkina Faso et de la République du Niger, Mesdames et Messieurs ! J'adresse ma gratitude à l'ensemble des participants à cet important séminaire international. J'ai pu mesurer l'importance de ce séminaire, non seulement, à travers la pertinence du thème et des sous-thèmes choisis, mais aussi à travers la qualité des échanges. Aussi, je renouvelle mes chaleureuses félicitations au Directeur de l'EMP et à son équipe pour la sélection des intervenants, des modérateurs et le choix des sujets d'échange. J'ai été attentif aux conclusions du Séminaire et j'ai été heureux de voir que les travaux ne se sont pas limités au diagnostic. En effet, vous avez dégagé une constante fondamentale : l'importance d'une coopération repensée et recentrée autour des priorités nationales et sous-régionales. Lors de ma leçon inaugurale, le mardi matin, je vous invitais, mesdames et messieurs les participants, à intégrer dans vos réflexions, dix (10) points spécifiques. En attendant les recommandations qui ont sanctionné vos travaux, je constate que vous avez honoré cette invitation.

Je retiens particulièrement les quatre recommandations suivantes : le renforcement d'un climat de confiance avec les partenaires; la promotion des ressources humaines de qualité pour impulser un développement économique durable; la mise en place de mécanismes pour réguler et contrôler l'influence des médias étrangers afin de limiter leur influence néfaste sur les populations sahéliennes; et le renforcement de la souveraineté énergétique. J'ai également pris note des appels que vous avez lancés à l'endroit des responsables politiques et administratifs des pays du Sahel et à l'endroit des partenaires internationaux ainsi que des autres acteurs impliqués

dans la coopération internationale au Sahel. Je retiens notamment que vos travaux, guidés par une démarche et une rigueur appréciable, ont confirmé que la coopération internationale, pour être un levier décisif à la stabilité et à la prospérité, devrait être véritablement un partenariat mis au service des priorités nationales et régionales.

Dans le cadre du financement du développement, le séminaire a mis en exergue l'importance des mécanismes financiers innovants qui intègrent des fonds souverains, des partenariats public-privé, ainsi que des outils financiers verts pour soutenir la transition écologique dans nos pays. Je voudrais ajouter que ces mécanismes financiers innovants gagneraient aussi à intégrer la mobilisation des ressources internes et les transferts des diasporas. Avant de conclure, je remercie chaleureusement nos frères du Burkina et du Niger qui ont bien voulu faire le déplacement à Bamako pour partager l'expérience, les bonnes pratiques et les leçons apprises par leurs pays respectifs. Dans le cadre de la présidence malienne de la Confédération des États du Sahel (AES), dont le mandat initial a été confié à Son Excellence Le Général d'armée Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'État de la République du Mali, nous réaffirmons notre engagement à œuvrer à l'édification d'un Sahel plus sûr, plus prospère et plus solidaire. Pour cela, nous poursuivrons notre approche pragmatique afin d'établir des partenariats pragmatiques, fondés sur une confiance mutuelle et une compréhension profonde de nos réalités locales. Tout cela bien évidemment doit se faire dans le respect de la souveraineté des États.

Je vous remercie de votre aimable attention et en souhaitant à nos invités internationaux un bon retour chez eux, je déclare clos le Séminaire sur la coopération internationale au bénéfice des États du Sahel.

DEUXIÈME PARTIE COMMUNICATIONS DU SÉMINAIRE

Cette deuxième partie regroupe la leçon inaugurale et les treize (13) communications présentées dans les cinq (5) panels suivants :

1. Les mutations en cours au Sahel et leur impact sur la coopération internationale ;
2. La coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel : définitions de concepts, enjeux, défis et opportunités ;
3. Les stratégies à adopter pour une coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel ;
4. CEDEAO et Confédération des États du Sahel : antagonisme ou complémentarité ;
5. Exemples de coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel.

LEÇON INAUGURALE

M. Abdoulaye DIOP,
Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération
Internationale, Mali

1.1. Qu'est-ce que le Sahel ?

Beaucoup de choses sont écrites et dites sur le Sahel. À défaut d'une définition universelle, il est important de convenir d'une compréhension commune de ce qu'est le Sahel. Le terme « Sahel », qui signifie « rivage » en arabe, était utilisé pour décrire le rivage méridional de cet autre océan qu'est le Sahara. Les traits fondamentaux du Sahel sont : son étendue, de l'océan Atlantique à la mer Rouge et un terrain semi-aride. Allant du Sénégal, à l'Ouest, au Soudan, à l'Est, le Sahel touche 4 des 5 sous-régions du continent africain. Au-delà des caractéristiques géographiques, climatiques et environnementales, le Sahel est d'abord et surtout un espace géopolitique stratégique pour la paix, la sécurité et le développement, ce qui nous amène à considérer le Sahel comme : des terres riches par la diversité de leur faune et de leur flore ; des terres riches en ressources naturelles, minières et particulièrement en eau potable, parmi les plus importants aquifères en Afrique et au monde ; une population majoritairement jeune et un espace de brassage et de mouvements dynamiques de populations ; un espace ouvert, accueillant et riche de la diversité des cultures qui la composent. L'énumération de ces potentiels du Sahel m'amène au deuxième point que je souhaite aborder aujourd'hui : les défis du Sahel. »

1.2. Des opportunités aux défis du Sahel

Les opportunités du Sahel sont, paradoxalement, la source des défis que notre région traverse. Le Sahel est aujourd'hui victime de ses opportunités et de son riche potentiel, qui attirent de multiples convoitises. Bien malgré elle, la région du Sahel est devenue le théâtre des rivalités de puissances extérieures, attirées par les ressources naturelles et la position stratégique du Sahel, au confluent d'autres régions du continent africain. Au sein du continent africain également, le Sahel cristallise plusieurs enjeux qui peuvent être :

- les enjeux sécuritaires régionaux : la lutte contre le terrorisme dans certains pays a repoussé des GAT vers le Sahel ;
- les enjeux sécuritaires internationaux : des pays comme l'Ukraine ont déplacé au Sahel la crise qu'ils ont avec d'autres acteurs. En réalité, l'Ukraine est un écran de fumée qui cache une réalité plus complexe ;
- les conséquences sécuritaires d'errements géopolitiques : l'intervention militaire de l'OTAN en Libye continue d'impacter la région du Sahel ;
- les enjeux démographiques : la jeunesse de sa population est l'un des meilleurs atouts du Sahel.

Hélas, la faiblesse de perspectives offertes à cette frange vulnérable de la population la rend perméable à des tentatives de cooptation par des groupes hostiles ou la pousse à chercher ailleurs de meilleures conditions d'existence, au prix, parfois, de leur vie. Face à ces défis, quelle réponse est à apporter ? Cette question me permet de passer au troisième point de ma présentation inaugurale.

1.3. Une réponse endogène pour une stabilité et un développement durable

Pendant longtemps, quasiment depuis les indépendances, nos pays ont été formatés à rechercher ailleurs, auprès des anciennes puissances coloniales et d'autres puissances, la solution à leurs défis. À chaque difficulté posée, parfois même des situations de petite envergure, le réflexe spontané était de demander l'assistance internationale, de quérir auprès d'élites occidentales des solutions toutes faites. Les élites sahéniennes et africaines sont pourtant formées dans les mêmes conditions que les autres. Les intellectuels, les chercheurs, les militaires africains sont pourtant formés dans les mêmes établissements d'enseignement et, assez souvent, avec des résultats plus qu'honorables. Malgré la richesse de nos ressources humaines, il nous manquait une chose essentielle : la confiance en soi, la confiance en notre capacité à faire face, de manière endogène à nos défis, à nous valoriser. Au fait, la crainte inculquée de trébucher ou de tomber nous a fait oublier que nous avons le droit de nous tromper et d'apprendre de nos erreurs, pour nous améliorer.

Les anciens systèmes en place visaient à perpétuer un modèle de dépendance des États du Sahel, au privilège d'intérêts extérieurs. Mais l'arrivée à la tête d'États du Sahel, de nouvelles élites, issues d'une jeunesse décomplexée, a permis ce changement de mentalité, de « mindset », ce changement de paradigme. Ce changement s'est traduit, pour le Burkina, le Mali et le Niger, par la création de l'Alliance des États du Sahel, le 16 septembre 2023, puis la création de la Confédération des États du Sahel, le 6 juillet 2024. Il s'agit désormais, pour les pays de l'AES, de privilégier l'appropriation nationale et régionale de toutes les actions, des mesures, des initiatives et des processus en vue de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement durable du Sahel, à travers les trois piliers de la Confédération : la Défense, la Diplomatie et le Développement. L'appropriation nationale, pour le Mali, repose sur les trois (3) principes constitutionnels de respect de la souveraineté de l'État, des choix souverains du Peuple et de la défense de ses intérêts. Le bien-être des populations est au cœur de notre action, il guide toutes nos stratégies qui comprennent la possibilité, pour nous, de pouvoir dire non à certaines offres, de sélectionner ce qui est conforme aux intérêts de notre pays et aux attentes de nos populations. La mise en œuvre de ces stratégies nouvelles appelle la reconfiguration de la coopération internationale, ce qui est l'objet de mon quatrième point d'intervention.

1.4. **Reconfiguration de la coopération internationale**

Les trois (3) principes de l'action publique et internationale, institutionnalisés par le Mali, sont la trame du nouveau format de notre coopération internationale. Jusque-là, la coopération était axée sur une « aide au développement ». Une analyse des chiffres récemment publiés par l'OCDE, avril 2024, indique que l'aide publique au développement s'élèverait, en 2023, à 223,7 milliards USD. Ce chiffre masque pourtant 3 réalités : tout d'abord presque 10 % de cette aide a été consacrée à l'Ukraine seule, ensuite ce chiffre comprend les contributions aux organisations internationales et enfin 17 pays sur 31 donateurs ont diminué leur aide. La part consacrée à l'Afrique est de 42 milliards USD, dont 36 milliards pour l'Afrique subsaharienne. Des montants bien inférieurs aux besoins de développement des pays africains. De ce fait, le financement de nos économies nécessite des investissements directs étrangers (IDE) et la mobilisation de ressources internes. Cette réalité factuelle est un premier point. Le second point de mon intervention porte sur

l'approche même du développement et de la coopération.

Le Mali et les autres pays de l'AES ont choisi de sortir de la logique d'assistance perpétuelle, teintée par moments de condescendance, pour désormais axer notre stratégie de coopération sur un partenariat gagnant - gagnant. Ainsi est-il illusoire de continuer à croire que, par altruisme, les ressources des contribuables de certains pays seraient consacrées, sans aucune contrepartie, au développement d'autres pays. La contrepartie n'est pas uniquement financière, mais elle peut revêtir diverses formes, comme des inclinaisons sociétales nouvelles et non adaptées à nos cultures. Cette contrepartie s'exerce aussi sous forme de pressions politiques sur nos pays, par exemple le sens de notre vote à l'ONU sur certaines questions spécifiques. Une autre illustration, vécue par le Mali, est l'exemple de la Suède, qui a pris le prétexte de la rupture de nos relations diplomatiques avec l'Ukraine pour médiatiser la fin de sa coopération avec le Mali, alors que l'Ukraine n'avait jamais fait partie des termes de la coopération bilatérale entre le Mali et la Suède.

Pour toutes ces raisons, non exhaustives, nous consacrons dorénavant nos efforts de stabilité et de développement à un partenariat clair, sincère, dans lequel les intérêts mutuels sont connus et acceptés de part et d'autre. Voilà présentée la seule motivation qui guide notre action internationale et cadre nos relations avec nos partenaires. Il ne s'agit pas, vous en conviendrez, de mesures radicales et qui viseraient « l'isolation » de nos pays, comme certaines presses et certains pays semblent comprendre. Il s'agit simplement des mêmes règles suivies par les autres pays. La seule différence est que pendant des décennies, on s'était habitué à considérer les pays du Sahel comme « un pré-carré », comme un tapis qui serait la « propriété » d'autrui. Les tensions actuelles avec certains pays viennent uniquement de leur difficulté à s'adapter à une situation où nous traitons désormais d'égal à égal. Nous sommes toutefois confiants, avec le temps, ces pays comprendront et s'adapteront à une relation équilibrée.

De tels partenariats redéfinis permettront de donner plus de vigueur aux efforts de nos gouvernements pour une transformation structurelle de nos économies, pour sortir des économies de rente avec la vente des matières premières brutes, pour aller vers la création locale de chaînes de valeur. Pour y parvenir, les efforts nationaux sont indispensables, mais pas suffisants. Il est urgent de parvenir à la réforme de la gouvernance mondiale, ce qui constitue

le dernier axe de ma présentation. »

1.5. Réforme de la gouvernance mondiale pour un développement durable

La crise du multilatéralisme touche les différents mécanismes de gouvernance mondiale. Nous assistons désormais à une crise de la gouvernance mondiale. L'Organisation des Nations Unies fait l'objet de nombreuses critiques: son organisation, son fonctionnement, l'absence de résultats face aux crises profondes et le manque de représentativité de certains organes impactent les efforts de tous les États membres. Le fonctionnement, la politisation et l'instrumentalisation des institutions financières internationales (IFI) mettent en cause l'efficacité et la pertinence même de leur intervention au Sahel. Le modèle économique à l'origine de la création des IFI, notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, visait à imposer et à perpétuer la domination de certaines puissances. Ce modèle constitue des entraves, des obstacles à l'aspiration de nos peuples et au développement. Il devient donc impératif de procéder à une réforme profonde de ces différents mécanismes pour les adapter aux besoins des pays en développement, et pour ce qui nous concerne, pour les adapter aux besoins des pays de la Confédération AES. En attendant, des Organisations comme les BRICS et ses structures techniques offrent une alternative crédible.

1.6. Conclusion

Pour terminer, je reviens à l'affirmation initiale : le Sahel est une région stratégique pour l'Afrique et pour le monde, une région d'opportunités et de défis. Il est donc évident que rien ne pourra se faire en Afrique sans que le Sahel ne soit concerné. En allant plus loin, le Sahel n'entend plus subir les événements, il devient désormais un acteur du changement, un pionnier de l'émancipation et du panafricanisme. Les bouleversements intervenus dans de nombreux pays du Sahel illustrent l'aspiration au changement des populations sahéliennes, voire africaines. Ces bouleversements, pour la plupart, se sont déroulés de manière relativement pacifique, sans affrontements armés et, au contraire, avec un soutien populaire, preuve de l'aspiration des populations au changement de paradigme dont je parlais plus tôt.

Beaucoup d'entre nous sont venus à ce séminaire avec des certitudes fondées sur des recherches académiques ou la pratique du terrain. J'aimerais,

durant vos travaux, interroger les chercheurs, les experts, les diplomates, les opérationnels et les stratèges militaires, les membres de la société civile, les personnes d'influence que vous êtes, sur les dix (10) points suivants :

1. Dans le contexte actuel de la guerre informationnelle, quel degré de confiance pouvons-nous accorder aux informations communiquées par la presse ou par des États et autres entités ?
2. Comment comprendre la difficulté des pays du Sahel à faire entendre, à faire comprendre que leurs aspirations ne sont dirigées contre personne, mais visent uniquement la paix, la stabilité, le développement, la dignité et le bien-être de leurs populations ?
3. La patience, dit-on, est comme le fer. Elle résiste longtemps à la chaleur et à la pression, mais à une température, elle fond. Quelle température faudra-t-il atteindre pour que la résilience sahélienne fonde et que les agressions extérieures ne deviennent radicalement intolérables ?
4. Le cours de l'histoire est en marche, les évolutions sont inéluctables. Nous avons des responsabilités collectives et partagées. Pour notre part, en qualité de gouvernant, il nous revient de mettre les intérêts de notre pays et les besoins de nos populations au centre de notre action, de toutes nos actions. Quel rôle les intellectuels jouent-ils et joueront-ils dans ce réaménagement des équilibres géopolitiques ?
5. La neutralité est-elle encore possible ? Est-elle pertinente ? « Être neutre » n'est-ce pas déjà prendre position ?
6. Quel rôle les think tanks, les structures d'influence comptent-ils prendre dans la remise en cause des doubles standards ? « Vérité en deçà des Pyrénées/erreur au-delà », disait Blaise Pascal. Pour paraphraser : « légitimité des régimes de transition en dehors de l'AES/"junte" au-dedans »
7. L'appel pressant des populations du Sahel pour des relations fondées sur le respect mutuel, sur le respect de leur dignité, de leur différence est-il suffisamment et correctement relayé ? Avons-nous manqué, collectivement, à notre devoir de relayer de

manière intelligible cette aspiration pressante ?

8. Face aux exigences d'une jeunesse décomplexée, pouvons-nous continuer « business as usual » ?
9. Des partenaires objectifs ont compris la nécessité de passer d'une coopération d'assistance à un partenariat gagnant — gagnant. Les partenaires traditionnels du Sahel seront-ils au rendez-vous du renouveau de la coopération mutuellement avantageuse et fondée sur le respect ?
10. Quelle est la place de la solidarité dans la coopération inter et intra — africaine ?

Sur ces problématiques, je vous souhaite un excellent séminaire et vous encourage, lors de vos travaux, à sortir des sentiers battus pour apporter votre contribution à la réflexion sur de nouvelles perspectives de coopération avec les pays du Sahel. »

PRESENTATION DES COMMUNICATIONS DU 1^{er} JOUR

La première journée du séminaire a eu lieu le 22 octobre 2024. Elle a enregistré six (6) communications réparties en deux (2) panels interactifs.

1.7. **Panel 1. Les mutations en cours au Sahel et leur impact sur la coopération internationale ?**

Ce panel a réuni plusieurs experts pour examiner les transformations actuelles au Sahel et leur influence sur la coopération internationale. S.E Monsieur Sékou dit Gaoussou CISSÉ, Directeur du département Europe au MAECI, Mali, a introduit le sujet en abordant les mutations en cours au Sahel : que faut-il retenir ? Le Professeur Nouhoum Salif MOUNKORO, enseignant-chercheur, a analysé la coopération internationale au Sahel avant et après les régimes actuels de transition et S.E, Monsieur Moulaye Aly Khalil ASCOFARÉ, a discuté de l'impact des mutations sur la coopération internationale au Sahel. Ce premier panel du séminaire était modéré par la Docteure Mariam SIDIBÉ, enseignante-chercheuse, et a permis d'explorer en détail les effets de ces mutations sur les partenariats internationaux au Sahel.

1.7.1. Panéliste 1. Les mutations en cours au Sahel, que faut-il retenir ?

S.E Monsieur Sékou dit Gaoussou CISSÉ,

Directeur du département Europe du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali.

1.7.1.1. Résumé

Cette communication explore les transformations majeures en cours au Sahel, précisément au Burkina Faso, au Mali et au Niger et, qui redéfinissent les rapports interétatiques dans la région. Elle examine les crises politiques, sécuritaires, économiques et diplomatiques. Elle analyse les principales mutations en cours, telles que l'instabilité institutionnelle, le retrait des forces internationales, la création de l'Alliance des États du Sahel (AES) et l'émergence de nouveaux partenariats globaux. Cette réflexion montre que pour répondre aux crises en cours, les États de l'AES ont choisi de renforcer leur coopération afin de consolider leur souveraineté.

Mots clés : Sahel ; Alliance des États du Sahel ; cohérence diplomatique ; souveraineté.

1.7.1.2. Introduction

Le Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger) traverse des crises multidimensionnelles qui redéfinissent la coopération internationale. Ces crises politiques, sécuritaires, économiques et diplomatiques, constituant une évolution, impactent la stabilité et interrogent les alliances classiques. Cette évolution souligne la nécessité de repenser la coopération internationale dans la région du Sahel. Il est désormais impératif d'établir de nouveaux paradigmes de collaboration, fondés sur des principes d'équilibre et de respect mutuel. Une telle approche permettrait, non seulement, de renforcer l'efficacité des actions menées, mais aussi de garantir une meilleure prise en compte des intérêts et des aspirations des populations sahéliennes.

La redéfinition de la coopération internationale au Sahel doit donc s'articuler

autour d'un partenariat équitable, où les États sahéliens sont considérés comme des acteurs à part entière dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de développement et de sécurité. Cette nouvelle dynamique pourrait ouvrir la voie à des solutions plus durables et mieux adaptées aux enjeux complexes de la région.

1.7.1.3. Messages clés

La présente communication vise à analyser les mutations en cours au Sahel et à proposer des perspectives de solution. Elle montre les mutations au Sahel et comment ces dernières influencent la coopération internationale. Elle se termine par des recommandations tenant compte du contexte actuel.

1.7.1.4. Principales mutations au Sahel

1.7.1.4.1. Instabilité politico-institutionnelle

L'instabilité politico-institutionnelle au Sahel se manifeste de plusieurs façons, notamment par la rupture constitutionnelle qui arrive lorsque les règles de base de la démocratie sont affectées, entraînant l'intervention d'un coup de force. Une autre mutation est la mise en place d'autorités de transition et des réformes souveraines. Cette mise en place constitue des étapes nécessaires pour la sortie de crise en contexte de crise politico-institutionnelle. Une telle initiative, visant à restaurer l'ordre, notamment constitutionnel, en vue de rétablir la confiance des populations, permet de jeter les bases d'un nouvel équilibre politique. Dans certains cas, la transition est menée par les militaires auxquels s'associent des représentants de divers groupes politiques, sociaux, dans l'esprit de garantir une approche inclusive et consensuelle pour une diversité d'intérêts.

1.7.1.4.2. Insécurité circonscrite, mais persistante

Le retrait des forces internationales (Barkhane, MINUSMA) a nécessité une reconfiguration stratégique, ce qui a conduit à la création de la Confédération de l'Alliance des États du Sahel (AES) pour une autonomie renforcée.

1.7.1.4.3. Mutations diplomatiques

Le refroidissement dans les relations diplomatiques avec les partenaires classiques conduit à une émergence de partenariats alternatifs pouvant être

mutuellement avantageux pour les États du Sahel et tous les partenaires qui acceptent ces nouvelles conditions.

1.7.1.4.4. Sanctions économiques et politiques

Les sanctions économiques en vue d'infliger une punition aux États de l'AES pour précipiter le retour à l'ordre constitutionnel a provoqué une certaine instabilité et perturbé les échanges commerciaux et la libre circulation des biens, mais cela a contribué au développement de la résilience économique et à la mise en place par ces États et leurs populations des mesures pour améliorer le niveau de vie. On a pu constater l'ouverture vers de nouveaux partenariats économiques globaux.

1.7.1.4.5. Émergence d'une nouvelle génération imprégnée du jeu international

Un des vecteurs du changement survenu dans les États du Sahel est une jeunesse connectée au monde grâce à l'expansion des technologies de l'information et qui se montre de plus en plus dynamique avec une conscience accrue face aux enjeux politiques, sociaux et économiques. Cette jeunesse semble se positionner, aujourd'hui, comme un acteur clé de l'innovation numérique et de l'entrepreneuriat avec de nouvelles idées pouvant contribuer efficacement à l'essor de l'industrie, mais aussi à la mise en place de nouvelles stratégies éducatives et de développement durable.

1.7.1.5. Impact des mutations sur la coopération internationale

1.7.1.5.1. Redéfinition des partenariats

La mutation au Sahel est aussi la réduction de la coopération avec les partenaires traditionnels au profit de nouveaux partenariats bilatéraux avec des États comme la Russie, la Chine, la Türkiye et l'Iran.

1.7.1.5.2. Autonomie régionale

Pour le renforcement de la résilience et l'amélioration de la sécurité collective, les pays de l'AES combinent les stratégies pour une gestion autonome des crises, tout en favorisant le partage des ressources sur le plan militaire qu'informationnel, en vue de la défendre des intérêts communs.

1.7.1.5.3. Confédération AES : Un projet mobilisateur vers la souveraineté collective

Avec la création de l'AES, la mutualisation des efforts pour la stabilité régionale est désormais au centre de toutes les actions en vue de propulser le développement, maintenir et améliorer la paix et la sécurité.

1.7.1.5.4. Reconfiguration des alliances internationales

Face aux nouvelles mutations sur le plan politique, sécuritaire et économique, d'une part, et, d'autre part, face à l'inefficacité des partenariats traditionnels avec certains États occidentaux qui ne parviennent pas à apporter les réponses idoines aux défis qui se posent à ces États, une diversification et un repositionnement stratégique avec des puissances émergentes se sont imposés. La conséquence d'une telle reconfiguration est l'ouverture de la voie vers une coopération plus équilibrée et respectueuse de la souveraineté des États sahéliens.

1.7.1.6. Recommandations

Au bout de cette réflexion, nous formulons deux recommandations dont l'une à l'adresse des États du Sahel et l'autre à celle des partenaires extérieurs du Sahel.

- Pour les États du Sahel : maintenir la cohérence diplomatique, favoriser le dialogue.
- Pour les partenaires internationaux : respecter la souveraineté des États, adopter une approche de coopération plus juste et flexible.

1.7.1.7. Conclusion

En conclusion, l'émergence de la Confédération de l'AES marque un tournant décisif dans l'histoire de la région sahélienne. Cette initiative témoigne d'une volonté forte des États du Sahel de prendre en main leur propre destin, en s'unissant pour faire face aux défis communs qui les affectent. L'AES représente ainsi une opportunité unique pour ces pays de redéfinir leurs priorités et de mettre en œuvre des solutions adaptées à leurs réalités spécifiques. En définitive, l'avenir du Sahel repose sur un équilibre délicat entre l'affirmation de l'autonomie régionale, incarnée par l'AES, et une coopération internationale

renouvelée. C'est dans cette synergie entre initiatives locales et soutien international repensé que réside la clé d'un développement harmonieux et d'une stabilité durable pour les pays du Sahel.

+++++

1.7.2. **Panéliste 2. La coopération internationale au Sahel avant et après les régimes actuels de transition ?**

Dr Nouhoum Salif MOUNKORO,
Enseignant-chercheur

1.7.2.1. **Résumé**

La communication du panéliste examine l'évolution de la coopération internationale au Sahel, en comparant les dynamiques avant et après l'arrivée des régimes de transition actuels. Elle explore la coopération internationale au prisme des relations internationales passées, basées sur l'aide humanitaire et la lutte contre le terrorisme. Cette réflexion montre que les récents changements de régime et la création de l'Alliance des États du Sahel (AES) résultent des crises profondes de l'État postcolonial au Sahel. Cette analyse offre une perspective sur la posture géopolitique de ces États face aux défis sécuritaires et aux influences extérieures. La communication recommande de bâtir une entité géopolitique autonome et résiliente dans un contexte de coopération internationale redéfinie.

Mots clés : Coopération internationale ; Sahel ; Régime de transition ; géopolitique.

1.7.2.2. **Introduction**

Les régimes de transition au Sahel désignent des gouvernements temporaires mis en place suite à des bouleversements politiques, ou des crises institutionnelles. Ces régimes visent généralement à restaurer l'ordre et la stabilité dans le pays tout en préparant le terrain pour un retour à l'ordre constitutionnel, notamment par la tenue d'élections démocratiques.

Nous partons de l'hypothèse que les changements politiques et sociaux sont, pour la plupart, issus de crises politiques qui se manifestent par une rupture de l'ordre constitutionnel. Nous pensons également que la coopération

internationale est un champ géopolitique où il existe une logique de réalisation des ambitions ou d'atténuations des menaces existantes pour les États *que ce soit au niveau local, régional, continental ou international*. Cela implique un rapport de causalité entre trois niveaux qui sont : la situation elle-même, les aspects conjoncturels de la situation et les évolutions possibles du cadre structurel.

Il faut donc, au regard de la situation, avoir une « Une attitude d'adhésion qui consacre les valeurs universelles à défendre et une attitude intellectuelle qui éclaire notre entendement de l'environnement et des menaces ». Nous allons donc commencer par donner : un aperçu des régimes de transition au Sahel (I), un contenu des relations internationales et des régimes de transition actuels (II) et pour la suite, notre compréhension de la posture géopolitique des pays de l'AES, car il semble être un acteur majeur (III). Nous en tirerons quelques recommandations.

1.7.2.3. Messages clés

Cette communication porte sur l'évolution des régimes de transition dans le Sahel, de la période des indépendances à nos jours, la posture géopolitique et les différents types de coopération après les indépendances.

1.7.2.4. Aperçu des régimes de transition au Sahel

Les gouvernements de transition, dominés par l'armée, se caractérisent par la volonté de répondre aux crises de gouvernance et de sécurité. On rappelle que l'arrivée des militaires au pouvoir est motivée par le mécontentement des populations face à l'incapacité des gouvernements (IBK, Bazoum...) à contenir l'insécurité croissante causée par les groupes armés. Ces transitions sont engagées à restaurer l'ordre constitutionnel en organisant des élections démocratiques, malgré des retards successifs dans le calendrier. Ces transitions illustrent la complexité de gouverner dans un contexte de crises multiformes.

1.7.2.4.1. Les années avant les régimes de transition démocratique

Ici, la transition démocratique renvoie aux régimes militaires ayant précédé l'instauration de la démocratie multipartite, en Afrique et, particulièrement,

au Mali. Avant les années 1990, la plupart des pays du Sahel étaient gouvernés par des régimes autoritaires, souvent issus des mouvements de libération nationale qui avaient lutté pour l'indépendance. Ces régimes étaient caractérisés par le monopartisme (US-RDA, UDPM, etc.) et la **répression politique** : l'opposition était souvent réprimée et les libertés fondamentales étaient restreintes. L'économie était fortement contrôlée par l'État

1.7.2.4.2. La période des transitions démocratiques

À partir des années 1990, la région a connu une vague de transitions démocratiques, motivées par plusieurs facteurs, dont les crises économiques. En réaction à ces crises, le consensus de Washington a été appliqué sans tenir compte des contextes locaux. Aussi, au cours d'années 1980-1990, des mouvements populaires ont exigé plus de libertés et de droits fondamentaux. La communauté internationale a encouragé ces réformes démocratiques. De plus, l'effondrement du communisme s'est traduit dans les pays africains à tendance socialiste par la libéralisation économique et, par conséquent, une réduction du contrôle de l'État sur l'économie. Ces transitions ont conduit à l'adoption de nouvelles constitutions, l'introduction du multipartisme, la tenue d'élections libres et la mise en place d'institutions démocratiques.

1.7.2.4.3. La période après la transition démocratique

Après les transitions des années 1990, les pays du Sahel ont connu des trajectoires diverses en termes de développement économique, de stabilité politique et sécuritaire, et de consolidation de la démocratie multipartite. À propos de la consolidation démocratique, certains pays, comme le Bénin et le Sénégal, ont consolidé leurs démocraties par la mise en place des institutions stables contrairement à d'autres pays, comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger, qui ont connu des périodes d'instabilité politique significative. Sur le plan sécuritaire, la région fait face à des menaces terroristes et à des conflits intercommunautaires qui entravent le développement économique des pays du Sahel.

Les régimes de transition au Sahel restent marqués par des défis importants, notamment la lutte contre la pauvreté, la corruption et les inégalités, ainsi que la gestion des conflits et des menaces sécuritaires. Il est donc pertinent de se poser un certain nombre de questions en termes de prospective au regard de la situation, la conjecture et le cadre structurel actuels des régimes de

transition.

1.7.2.4.4. Le contenu des relations internationales et les régimes de transition actuels

Au regard des transitions actuelles, on peut bien se poser la question de savoir sur quoi était basée la coopération entre les pays du Sahel et le reste du monde avant les crises politiques récentes. Un regard assez proche des réalités permet de constater que les relations étaient principalement basées sur l'aide au développement, l'aide humanitaire et les questions de sécurité en termes de lutte antiterroriste. Les pays donateurs (occidentaux) ont assez souvent choisi de se concentrer sur les défis sécuritaires du Mali au détriment d'autres questions liées à la gouvernance politique et à la responsabilité politique des dirigeants.

Par exemple, malgré l'impopularité croissante d'IBK, la France et les États-Unis, par exemple, ont continué à le traiter comme un partenaire clé dans leurs efforts contre les groupes rebelles de la région de Kidal. La mission de formation de l'UE au Mali (EUTM) travaille avec les Forces armées maliennes depuis 2013, tandis que les États-Unis ont envoyé des commandos pour soutenir l'Armée à la même époque.

Comment se porte la coopération de nos jours ?

La collaboration est aujourd'hui empreinte de méfiance et de manque de confiance entre les partenaires qui soutenaient le Mali, notamment la France et ses alliés, la MINUSMA. Des clarifications étaient nécessaires. Cela a conduit le Mali à préciser les éléments clés de ses intentions et de ses rapports avec les membres de la communauté internationale.

Sur quoi est basée la nouvelle coopération et quelles sont les perspectives qui profiteraient mieux aux États du Sahel ?

La nouvelle coopération est basée sur des missions d'urgence des pays donateurs et un refroidissement de l'aide humanitaire. Les raisons sont nombreuses, mais on peut retenir principalement que les pays du Sahel peinent à donner un contenu réel et pratique à leur politique extérieure en dehors des affirmations de principe. Les pays occidentaux semblent être partagés entre méfiances à l'endroit des choix de partenaires stratégiques de

l'AES et la préservation de leur relation avec cette nouvelle entité géopolitique. La cohabitation avec les nouveaux partenaires du Mali semble être une cohabitation difficile pour beaucoup de pays occidentaux. Cependant, dans le cadre de la coopération internationale, le Mali devrait traduire en actions concrètes et prévisibles l'expression de sa souveraineté consacrée par les principes de libre choix de ses partenaires, de respect de la souveraineté, et de protection des intérêts nationaux tels qu'énoncés par le Président de la transition, le Général d'Armée Assimi GOÏTA.

1.7.2.5. Notre compréhension de la posture géopolitique des pays de l'AES au Sahel

Ces pays qui partagent la même zone géographique sont dirigés par des militaires. Aussi font-ils face à la même menace des groupes djihadistes.

L'attitude visible des pays de l'AES est de contrer les menaces venant de l'extérieur et de l'intérieur avec une posture défensive, l'ambition de construire une entité géopolitique plus forte, plus viable qui pourrait être un facteur de stabilisation de la région du Sahel. Les pays du Sahel pourraient même, suivant cette vision, être une alternative à la CEDEAO dont les trois pays ont été, en son temps, les principaux bâtisseurs. Cependant, il est de notoriété historique que l'attitude défensive sied peu à l'innovation et au renouveau. Cette attitude a une préférence pour la préservation des acquis et offre peu de chance à l'anticipation. Or nous savons qu'en l'absence d'anticipation, les acteurs se trouvaient en permanence acculés à gérer les urgences et donc privés de véritable latitude d'action : les circonstances prendraient alors, en quelque sorte, le pouvoir sur ceux qui, en dépit de leur fonction de stratèges, se retrouvaient privés de toute liberté de manœuvre, acculés par les événements à fuir ou simplement à essayer de s'adapter à une situation dont ils ne seraient plus les maîtres.

1.7.2.6. Les stratégies adoptées

Les stratégies adoptées sont déclinées dans les lignes qui suivent.

1.7.2.6.1. Le renforcement des outils de défense

Les États de l'AES sont fortement éprouvés par le terrorisme. En réponse à

ce défi, ils ont décidé de renforcer individuellement leur outil de sécurité et surtout de les mettre en commun, tenant ainsi compte des réalités de terrain. En pratique, dans ces pays, on fait le choix d'une nouvelle politique de défense courageuse et proactive. Ainsi, le passage à une véritable économie de guerre pourrait permettre de préparer l'outil militaire aux conflits futurs et à tenir dans la durée. L'économie de guerre impose de concevoir les équipements futurs des armées en trouvant un équilibre entre rusticité et hypertechnologique, tout en conciliant supériorité opérationnelle, délai de production rapide et coût de possession pour l'État.

1.7.2.6.2. La réduction des canaux d'influence / d'ingérence

L'ingérence humanitaire n'a généralement pas l'ambition de modifier les rapports de force qui sont à l'origine des conflits ou des désastres dont elle se donne pour objet de secourir les victimes. Elle laisse les luttes de classes, de clans ou d'ethnies dans l'état où elle les a trouvées. Le cadre juridique du territoire où a lieu l'intervention n'est pas modifié. L'État cible de l'ingérence humanitaire perd, pour un temps limité, le contrôle d'une partie de sa population et de son territoire. Cela semble être une préoccupation majeure pour les pays de l'AES. La réduction de la dépendance économique reste une question majeure qui n'a pas encore reçu de contenu à long terme capable d'orienter suffisamment les partenariats en vue, malgré l'immensité des ressources naturelles, minières et humaines.

1.7.2.7. Recommandations

À l'issue du développement ci-dessus, il sied de donner quelques recommandations pour une meilleure coopération internationale.

Les pays occidentaux doivent adopter une ligne claire pour leurs politiques au Sahel, qu'il s'agisse de bilatéralisme et/ou de multilatéralisme et en définir les conditions. C'est vrai que cela bute contre le manque de précision des ambitions et la définition des menaces structurelles qui peuvent être des contraintes pour la coopération internationale pour les pays de l'Alliance du Sahel (AES).

Les pays occidentaux doivent aussi clarifier, entre eux, leurs rapports/relations avec le Sahel.

Ajuster les discours géopolitiques maliens : le discours de vision doit faire place à un discours pragmatique.

Aller vers le dialogue interculturel — échanges ouverts entre des individus ou des groupes appartenant à des cultures différentes qui permettent de mieux comprendre la perception du monde propre à chacun — cela pourrait constituer le cadre structurel de base de la coopération.

+++++

1.7.3. Panéliste 3. L'impact des mutations sur la coopération internationale au Sahel ?

Ambassadeur Moulaye Aly Kalil ASCOFARÉ,
Magistrat, Conseiller des Affaires étrangères

1.7.3.1. Résumé

Cette communication met en avant la diplomatie malienne, qui, sous la direction actuelle, répond aux paradigmes contemporains en coopération avec le Burkina Faso et le Niger. En effet, le Mali, confronté à l'instabilité et aux limites des accords de paix antérieurs, a opté pour une réappropriation de son processus de réconciliation, notamment à travers la création de l'Alliance des États du Sahel (AES). Elle explore aussi les dimensions géostratégiques et géopolitiques des conflits sahéliens, influencés par des enjeux internationaux et la complexité des rapports de force entre puissances étrangères. Enfin, une attention particulière est portée sur les perspectives diplomatiques et de partenariat pour le Mali et le Sahel, avec des recommandations sur la diplomatie, la souveraineté, et les principes de coopération régionale, notamment au sein de l'AES.

Mots clés : Diplomatie malienne ; Alliance des États du Sahel ; Sahel ; coopération internationale.

1.7.3.2. Introduction

Très sincères remerciements à l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin BEYE (EMP-ABB) ainsi qu'aux organisateurs de ce séminaire de haut niveau, pour leurs soucis de proposer, à travers cette rencontre d'échanges, une meilleure compréhension des défis, des enjeux et des perspectives d'une coopération internationale plus favorable aux États et populations du Sahel. En la circonstance, un hommage mérité et déférent, avec la permission de l'auguste et respectueuse assemblée ici présente, est à rendre à son Excellence Maître Alioune Blondin BEYE. Ancien ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, de 1978 à 1986, la prestigieuse École de Maintien de la Paix porte son nom : Alioune Blondin BEYE (EMP-ABB).

La commémoration, le 26 juin 2024, du 26^e anniversaire de la disparition de Maître Alioune Blondin BEYE, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, a été l'occasion de faire mention de la reconnaissance de l'Angola à ce grand Homme de Paix. Pour l'immortaliser, le lycée français de Luanda et plus d'une centaine de jeunes Angolais ont porté son nom. Les participants avaient aussi débattu des thèmes méritant d'être tout juste rappelés ici, en raison de leur pertinence par rapport aux termes de référence (TdR) du présent séminaire.

Le thème en question, débattu au cours de cette journée commémorative, du 26 juin 2024, organisée par le Club des Amis de Maître Alioune Blondin BEYE, était : « la Diplomatie de Maître Alioune Blondin BEYE peut-elle être une solution pour la situation actuelle du Mali ? ». En réponse à cette forte préoccupation exprimée, et pour revenir au thème d'actualité, à savoir « l'impact des mutations sur la coopération internationale au Sahel », la réponse appropriée réservée était que les paradigmes ayant complètement changé en un quart de siècle, les nouveaux enjeux imposent d'autres lignes directrices de conduite de la diplomatie malienne. Présentement, la diplomatie de la République du Mali, dirigée avec compétence, abnégation et efficacité, par Son Excellence Monsieur Abdoulaye DIOP, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, sous la Haute Autorité du Président de la Transition, Chef de l'État, et en harmonie avec les Diplomaties du Burkina Faso et de la République du Niger, tient compte de nouveaux paradigmes et défis qui ont impacté tout le Sahel, en général, et les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES), en particulier.

Enfin, il est à rappeler que l'action publique en République du Mali est dorénavant guidée par les principes constitutionnels découlant des dispositions de l'Article 34 de la Constitution du 22 juillet 2023, à savoir : le respect de la souveraineté du Mali ; le respect des choix stratégiques et de partenariats opérés par le Mali ; la défense des intérêts vitaux des populations maliennes dans toutes les décisions prises. Les mutations survenues au Sahel, bien que relevant principalement d'autres exposés thématiques, en la circonstance, se doivent d'être rapidement évoquées.

Tout d'abord, sur le plan sécuritaire, la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent a transformé le Sahel en l'un des foyers les plus instables du monde. Par exemple, des groupes comme Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) et

l'État Islamique au Grand Sahara (EIGS) ont multiplié les attaques contre les civils et les forces armées locales, ce qui a exacerbé l'insécurité et provoqué d'importants déplacements des populations. Les événements de Kidal au Mali, où des groupes armés avaient pris le contrôle de vastes zones, illustrent cette détérioration sécuritaire.

Sur le plan politique, l'arrivée au pouvoir des militaires dans des pays comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger révèle les défaillances des gouvernements souvent faibles et corrompus. Ces changements brusques de pouvoir sont liés à l'incapacité des dirigeants à répondre aux besoins de sécurité et de développement de leurs populations, comme en témoigne le renversement de plusieurs présidents ces dernières années. Par exemple, au Mali, le renversement d'Ibrahim Boubacar Keïta, en 2020, a souligné l'ampleur du mécontentement envers un régime accusé d'inefficacité.

Enfin, sur le plan environnemental, le Sahel est confronté à des pressions croissantes dues au changement climatique, exacerbant les conflits pour l'accès aux ressources naturelles limitées comme l'eau et les terres arables. La désertification avancée et la dégradation des sols augmentent les tensions entre agriculteurs et éleveurs, aboutissant parfois à des affrontements violents. La situation au lac Tchad, dont le rétrécissement dramatique affecte des millions de vies, illustre cet impact écologique dévastateur. Ces mutations complexes requièrent des réponses cohérentes et intégrées pour promouvoir une stabilité durable dans la région.

1.7.3.3. Messages clés

Cette communication met en évidence les perspectives diplomatiques et partenariales pour le Mali et le Sahel, avec des recommandations sur la diplomatie, la souveraineté, et les principes de coopération régionale.

1.7.3.4. L'instabilité liée aux manques de résultats positifs dans l'application des initiatives de paix

Depuis son indépendance, la République du Mali a mené plusieurs initiatives de paix, signant au moins six accords de paix et de réconciliation : l'Accord de Tamanrasset du 6 janvier 1991, le Pacte national du 11 avril 1992, l'Accord d'Alger du 4 juillet 2006, l'Accord intérimaire de Ouagadougou du 18 août

2013, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger signé le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015. Toutes ces initiatives, y compris la tenue de la Conférence d'entente nationale du 27 mars 2017, le Dialogue national inclusif, tenu du 14 au 22 décembre 2019, n'ont pas atteint les résultats escomptés.

1.7.3.5. Suspension de la coopération avec certains acteurs

Les autorités maliennes de la Transition ont pris un certain nombre de décisions à l'égard d'Organisations régionales et internationales. En effet, avec le Burkina Faso et le Niger, le Mali a définitivement quitté le G5 Sahel et la CEDEAO, fortement instrumentalisés par des puissances extérieures et détournés de leurs objectifs de défense commune et d'intégration économique et monétaire.

1.7.3.6. Dénonciation des accords coloniaux

Ces trois pays du Sahel ont également dénoncé tous les accords coloniaux qui les lient à la France. C'est dans ce contexte que les trois pays ont décidé de créer l'Alliance des États du Sahel (AES) avec la signature de la Charte du Liptako-Gourma le 16 septembre 2023. Cette Alliance, dont l'objectif premier est de mutualiser les efforts pour éradiquer le fléau du terrorisme et les autres menaces qui pèsent sur la région, pourrait s'étendre à d'autres domaines, notamment la diplomatie et le développement économique.

1.7.3.7. Redéfinition de la géopolitique

Face aux nombreuses crises traversées par le Sahel et l'inefficacité de la géopolitique en place, certains pays, dont le Mali, ont dû revoir leur positionnement géopolitique. En effet, la situation au Mali a été internationalisée comme une menace pour la paix et la sécurité internationales. La guerre au Mali est une confrontation entre plusieurs acteurs nationaux et internationaux : Armées nationales, groupes armés, groupes terroristes et trafiquants de tout genre. À cet égard, la mission de maintien de la paix mise en place par le Conseil de sécurité des Nations-Unies pendant plus de 10 ans n'a pas permis de rétablir la stabilité sécuritaire souhaitée, de réunifier le pays ou de stopper l'expansion du terrorisme. Au contraire, le Mali est devenu un enjeu dans la lutte d'influence entre les pays occidentaux et la Fédération de Russie, amplifiée par le conflit russo-ukrainien. Pour être efficace, la nouvelle

géopolitique du Mali se doit aussi d'être fondée sur ses atouts et potentialités propres, c'est-à-dire sur l'exploitation judicieuse de ses immenses ressources agro sylvo pastorales, minières et minérales. Le Mali doit s'appuyer sur ses fondements culturels, sur la vitalité et la créativité de sa jeunesse, de ses femmes et de sa Diaspora, sur un leadership dynamique, ouvert et fédérateur dans les Organisations africaines et internationales.

La prise en compte nécessaire de nouveaux acteurs : États, organisations internationales, ONG, partis politiques, organisations de la société civile, mouvements expressifs, institutions religieuses, multinationales, etc., renvoie à une approche géopolitique et géostratégique des situations et phénomènes internationaux. Les problématiques et les questions soulevées relèvent essentiellement des situations liées à la complexité de la crise malienne et à des opportunités contextuelles. Ces situations se caractérisent par des difficultés et divers aspects concourant tous à la fragilité de la Paix au Mali et dans l'espace ouest-africain et singulièrement dans le Sahel.

Le Mali, au regard de sa position géographique, très stratégique et fidèle à l'héritage légué par les grands empires qui ont façonné son histoire, faite de brassages de tous ordres, a toujours marqué sa forte volonté d'œuvrer à la réalisation du processus d'intégration économique régionale et de l'unité africaine. Certains facteurs entravants de taille sont à relever :

- insécurité grandissante liée à des conflits divers, des rébellions et à un terrorisme inédit;
- conséquences de la domination des puissances étrangères, de la crise libyenne (le Mali est devenu l'épicentre du terrorisme), des crises sécuritaires (dont celle de 2012), alimentaires, politiques, énergétiques, économiques et financières;
- influence négative de certaines puissances mondiales sur le Mali par leurs convoitises de ressources naturelles par ces puissances étrangères/partenaires;
- divergences politiques et tensions diplomatiques entre le Mali et la CEDEAO;
- instrumentalisation des Droits de l'Homme par certaines puissances étrangères;

- continentalité du Mali (en tant que handicap), domination coloniale, ingérence étrangère ;
- sanctions injustifiées iniques et uniques de la CEDEAO, de l'UEMOA, de l'UA, de l'ONU contre le Mali ;
- impact néfaste des médias étrangers sur les populations maliennes et sahéliennes.

En rappel, le projet français de création de l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS) en 1957 comme collectivité territoriale est et demeure l'une des raisons principales de la résurgence de la crise au Mali, et au Sahel. Cette crise a été amplifiée à la suite de l'intervention de l'OTAN, en 2011, en Libye, avec l'assassinat du Guide libyen, le Colonel Mouammar KADHAFI, et a provoqué un déferlement d'hommes armés au Sahel et dans le septentrion malien. Il faut aussi rappeler que la géopolitique africaine de l'Occident reste la résultante de la Conférence de Berlin qui, en 1885, a acté le partage du continent africain entre les puissances de l'époque (européennes). Ce partage a accéléré la conquête et le pillage de l'Afrique et provoqué sa ruine. Les causes profondes et les origines de la crise sécuritaire que traversent le Sahel, en général, et le Mali, en particulier, ne peuvent se comprendre, s'analyser si elles sont détachées de ce qui se passe à l'échelle du monde.

Depuis plus d'un siècle, l'environnement international est dominé par le choc de visions stratégiques et idéologiques diamétralement opposées des grandes puissances. Les manifestations en lien avec ces oppositions se répercutent sur le Moyen-Orient, l'Asie, l'Amérique latine et l'Afrique, singulièrement le Sahel. Ce désir de domination étrangère se manifeste sous différentes formes : conceptualisation de nouveaux instruments d'ingérence politique et militaire, contrôle des ressources naturelles stratégiques et intervention militaire directe ou indirecte, suscitation du terrorisme international, instigation de conflits communautaires, religieux, de balkanisation des pays, etc.

Ainsi, les guerres, le terrorisme international et les conflits de tout genre sont suscités, alimentés et entretenus (Irak, Lybie, Syrie, Yémen, Afghanistan, République Démocratique du Congo, République centrafricaine, Tchad, Sud — Soudan, Soudan, Venezuela...) pour assurer une mainmise sur les ressources stratégiques de ces pays (or, pétrole, gaz naturel, uranium, lithium, coltan, fer, hydrogène, terres rares, espace vital, j-c.).

Pour analyser et comprendre profondément la situation d'insécurité et de crise multidimensionnelle que traversent le Mali et le Sahel, cela ne pourra se faire que dans le prisme de la géopolitique contemporaine pour pouvoir ramener définitivement la paix en Afrique, dans l'espace AES (Alliance des États du Sahel) et plus particulièrement au Mali. L'origine des conflits apparaît clairement tout comme la complexité des enjeux, la collusion des intérêts, les concurrences et les rivalités des anciens pays colonisateurs et les nouveaux pays émergents à la recherche de matières premières stratégiques. Dans ce jeu d'intérêts, l'Afrique et le Sahel se doivent de cesser d'être des jouets aux mains des puissances. Ils se doivent dorénavant de jouer le rôle d'acteurs au regard de leurs potentialités. Les projets et programmes spéciaux de développement des régions du nord comme le Fonds d'appui à la réinsertion (FAR), l'Agence de développement intégré du Nord (ADIN), le Programme spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement du Nord (PSPSDN), etc. ont également montré leur limite.

1.7.3.8. Redéfinition de la diplomatie

La mutation a eu comme conséquence la promotion de la diplomatie directe, patriotique, active et forte, basée sur l'information, la communication sincère et les valeurs culturelles (au niveau des pays frontaliers) reconnue comme un levier stratégique d'influence dans le domaine de la vie de la Nation. Cette mutation pourrait favoriser, dans les pays de l'AES, la construction d'un partenariat dans tous les domaines, la promotion d'une diplomatie pouvant contribuer à mettre fin à la dépendance énergétique, le développement d'un partenariat de bon voisinage, la continuité de l'adaptation de la diplomatie à la géopolitique actuelle, et enfin le renforcement de la coopération entre pays enclavés et désertiques afin de lutter ensemble contre les phénomènes qui ralentissent leur développement.

1.7.3.9. Recommandations

Les activités et actions de la diplomatie doivent s'intensifier et se renforcer pour :

- développer, multiplier, diversifier, privilégier, pérenniser les accords de partenariats ;

- établir une forte coopération entre les FDS des pays de l'AES;
- bâtir une politique forte entre l'AES et les autres regroupements régionaux et internationaux;
- développer un partenariat stratégique sur le plan de la défense, de la sécurité et de l'économie;
- élaborer un plan commun d'industrialisation;
- œuvrer au respect des principes de Non-ingérence dans les affaires internes du pays;
- renégocier les mesures en matière de barrières douanières malgré la sortie du Mali de la CEDEAO;
- consolider les acquis, renforcer l'ancrage institutionnel de l'AES;
- renforcer la coopération (militaire, sécuritaire et économique) avec les pays de l'AES, les pays arabes, les Organisations sous régionales et internationales respectueux des trois principes, les partenaires crédibles pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent;
- créer des Alliances militaires avec les pays voisins et certaines puissances internationales;
- maintenir un bon climat de confiance;
- élaborer des plans transfrontaliers de développement;
- réaliser les activités culturelles et scientifiques avec des partenaires fiables;
- procéder à la Signature d'un pacte de non-agression et accords de défense avec les pays de l'AES ;
- opérationnaliser la Charte de l'AES;
- encourager la création d'une monnaie de l'AES;
- veiller, au sein de l'AES, à l'application stricte et au Respect mutuel des conventions sur la protection de l'environnement;
- capitaliser la centralité géographique du Sahel à travers la construction d'un réseau multimodal de transports routier, ferroviaire, fluvial et aéroportuaire.

1.7.3.10. Perspectives

En termes de perspectives, il est souhaitable de :

- renforcer et diversifier le partenariat stratégique du Mali avec tous les pays dont les interventions sont en adéquation avec les trois principes directeurs de la politique extérieure du Mali ;
- faire des questions de paix, sécurité, culture et développement les pierres angulaires de la doctrine diplomatique du Mali et du Sahel ;
- renforcer les acquis sociopolitiques, économiques, culturels, environnementaux et surtout sécuritaires dans le cadre de l'AES ;
- procéder à l'opérationnalisation des organes exécutifs de l'AES en veillant à affirmer le leadership du Mali ;
- poursuivre l'adaptation de toute coopération internationale avec le Mali et le Sahel aux nouveaux défis et enjeux auxquels font face les États du Sahel (l'AES) ;
- renforcer les politiques de bon voisinage, de coopération transfrontalière, notamment dans les domaines économique, local, culturel, social et environnemental ;
- œuvrer à renforcer le leadership de l'AES et du Sahel au sein des Organisations sous-régionales, régionales et internationales ;
- lutter au sein de l'AES contre la politisation des questions des droits de l'Homme au niveau des instances internationales ;
- procéder à la signature d'un pacte de non-agression et d'accords de défense avec les pays de l'AES ;
- poursuivre l'opérationnalisation la Charte de l'AES ;
- continuer et encourager la politique de création d'une monnaie de l'AES ;
- signer des accords monétaires au sein de l'Alliance des États du Sahel (l'AES) ;
- continuer la réflexion sur l'idée de Création de la Confédération africaine ;
- maintenir la position de neutralité de l'AES au niveau des pays non-alignés ;
- continuer le positionnement de l'Alliance des États du Sahel (l'AES) avec

les pays émergents ;

- recommander fortement au niveau des Pas-de-Calais l'Association des États du Sahel ;
- bannir le phénomène de l'extraversion qui consiste à produire ce qu'on ne consomme pas et à consommer ce qu'on ne produit pas.

1.7.3.11. Conclusion

En somme, les pays du Sahel se doivent de tirer la leçon empirique de tous les jours qui enseigne qu'un État unitaire seul constituerait difficilement une puissance à l'échelle mondiale. Les plus grandes puissances mondiales sont des fédérations et des confédérations. Dans le cadre du renforcement et de la pérennisation des acquis sociopolitiques, économiques et surtout sécuritaires, le Mali et le Sahel gagneraient, au plan de la coopération internationale, à explorer davantage leurs potentialités.

+++++

1.8. **Panel 2. La coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel : concepts, enjeux, défis et opportunités**

Ce panel 2, modéré par le Professeur Sidi Lamine BAGAYOKO, abordait la question cruciale de la coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel, en mettant l'accent sur la définition des concepts ainsi que sur les enjeux, défis et opportunités liés à cette coopération. Trois intervenants experts se sont succédé pour offrir des perspectives variées sur ce sujet. Le Professeur Kader A. ABDERRAHIM a examiné les déterminants d'une coopération efficace, soulignant l'importance des contextes locaux et des dynamiques régionales dans la formulation de partenariats fructueux. S.E. Monsieur Mamadou NIMAGA, diplomate, a discuté des enjeux et défis auxquels les États du Sahel ont fait face dans leurs efforts de coopération internationale, notamment les questions de sécurité, de gouvernance et de développement économique. Enfin, S.E. Monsieur Kanisson COULIBALY, Directeur de la Coopération multilatérale au MAECI du Mali, s'est penché sur les opportunités à saisir pour renforcer les relations internationales, notamment à travers des initiatives de coopération multilatérale et régionale.

1.8.1. Panéliste 4. Domaines prioritaires, défis et opportunités de la CIBES

Professeur Kader A. ABDERRAHIM,
Enseignant-chercheur à Sciences Po Paris

1.8.1.1. Résumé

La communication porte sur les six domaines prioritaires pour le renforcement de la coopération internationale au Sahel : l'emploi des jeunes, le développement rural et agricole, la sécurité alimentaire, le climat et l'énergie, la gouvernance, ainsi que le rétablissement des services de base. L'AES, née pour garantir la sécurité et la souveraineté des États membres, vise également à mobiliser des ressources publiques et à attirer des investissements privés dans la région. Elle soulève des questions essentielles quant à l'efficacité de cette coopération. Elle souligne que les projets doivent être alignés sur les besoins réels des populations locales, au lieu de servir uniquement les intérêts des organismes de coopération ou des États donateurs. Dans un contexte international marqué par des rapports de force complexes, avec une montée en puissance de la Chine face aux États-Unis, cette communication appelle à anticiper ces évolutions géopolitiques et à adapter les projets. Enfin, elle plaide pour un recentrage des stratégies africaines vers une coopération Sud-Sud et une autonomisation des initiatives locales, pour un développement mieux ancré dans les réalités du Sahel.

Mots clés : Sahel ; gouvernance ; Sécurité collective ; développement ; souveraineté.

1.8.1.2. Introduction

Dans le contexte d'une mondialisation marquée par des crises multiples, sécuritaires, climatiques, économiques et politiques, le Sahel se retrouve au cœur des préoccupations internationales. La coopération entre l'Europe et le Sahel, structurée à travers l'Alliance des États du Sahel (AES), se concentre sur six domaines prioritaires qui englobent les enjeux majeurs de la région : l'emploi des jeunes, le développement rural, le climat, la gouvernance, le retour

des services de base et, enfin, la défense et la sécurité. L'AES a pour mission d'accompagner les pays sahéliens dans le renforcement de leur résilience face aux défis actuels, tout en assurant leur souveraineté. Cependant, pour être bénéfique, cette coopération doit aller au-delà des intérêts stratégiques de chaque partie et répondre aux besoins réels des populations. Cette communication examine donc les concepts, enjeux, défis et opportunités de cette coopération, en posant la question centrale : comment peut-elle réellement contribuer au développement durable des pays sahéliens ?

1.8.1.3. Messages clés

La communication contribue à la clarification conceptuelle tenant compte des dynamiques en cours. Elle souligne les enjeux, défis et opportunités de la coopération entre les acteurs au Sahel.

1.8.1.3.1. Six domaines prioritaires de la coopération Europe-Sahel au sein de l'AES

Ce point d'analyse décline les domaines prioritaires de la coopération entre le Sahel et le reste du monde.

1.8.1.3.2. Emploi des jeunes

Le chômage des jeunes est l'un des plus grands défis du Sahel et représente à la fois un enjeu de développement et de sécurité. La coopération doit encourager l'investissement dans des programmes de formation et de création d'emplois, notamment dans les secteurs en croissance tels que les technologies de l'information, l'artisanat, l'agriculture et les énergies renouvelables. Ces initiatives permettront d'intégrer les jeunes dans les dynamiques économiques et sociales, réduisant ainsi les risques de radicalisation et de migration clandestine.

1.8.1.3.3. Développement rural, agriculture et sécurité alimentaire

La région du Sahel est fortement dépendante de l'agriculture, un secteur vulnérable aux aléas climatiques. La coopération doit soutenir l'accès aux ressources agricoles, l'innovation dans les pratiques agricoles durables ainsi que les chaînes de valeur pour renforcer la sécurité alimentaire. Il est crucial de favoriser des pratiques agricoles résilientes et de soutenir

les petits producteurs, afin de stimuler l'économie rurale tout en assurant l'autosuffisance alimentaire.

1.8.1.3.4. Climat : accès à l'énergie, énergie verte et eau

Le changement climatique exacerbe les tensions sur les ressources naturelles, en particulier l'eau et l'énergie. Dans ce contexte, l'AES doit promouvoir l'accès aux énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire et éolienne, qui offrent une solution durable pour l'électrification des zones rurales. Le soutien à la gestion intégrée des ressources en eau est également essentiel pour l'agriculture, la consommation domestique et la préservation des écosystèmes locaux.

1.8.1.3.5. Gouvernance

La gouvernance est le pilier d'une coopération durable. La coopération Europe-Sahel doit renforcer la capacité des États à répondre aux attentes de leurs citoyens en matière de transparence, de justice et d'efficacité. Cela implique d'appuyer les institutions locales et de promouvoir des réformes qui instaurent des systèmes de gouvernance participatifs et inclusifs, mettant les populations au cœur des processus décisionnels.

1.8.1.3.6. Retour des services de base

Le retour des services de base, tels que la santé, l'éducation et l'infrastructure, est fondamental pour restaurer la confiance des populations envers l'État. Dans les zones fragilisées, la coopération doit appuyer le déploiement de ces services de manière adaptée et durable. Cela signifie également de renforcer la résilience des infrastructures pour faire face aux crises, qu'elles soient d'ordre sécuritaire ou climatique.

1.8.1.3.7. Défense, sécurité et souveraineté

L'AES a été créée pour contrer les menaces de rébellion armée et protéger la souveraineté des États membres. Toute attaque contre un État de l'AES est considérée comme une attaque contre tous. Cette alliance établit ainsi un cadre de solidarité pour la défense régionale. Ce soutien se veut complémentaire à l'approche sécuritaire, qui implique non seulement une réponse militaire, mais aussi une prévention à long terme par le biais de la

coopération économique et sociale.

1.8.1.4. Les défis et opportunités de la coopération internationale pour le Sahel

1.8.1.4.1. Adapter la coopération aux besoins réels des populations

Pour que la coopération soit bénéfique, les projets doivent correspondre aux attentes et aux besoins des populations locales. Dans le contexte sahélien, il est impératif de consulter les communautés et de les impliquer dans la planification et la mise en œuvre des projets. Cela garantit la pertinence des interventions, tout en renforçant la légitimité de la coopération.

1.8.1.4.2. Concurrence et intérêts divergents dans la coopération internationale

La coopération internationale est marquée par une «valse d'intérêts» où les organisations de coopération internationale (OCI) cherchent à justifier leur présence, souvent dans une compétition avec d'autres pour capter les financements. Cette dynamique peut détourner les projets de leurs objectifs initiaux de développement pour devenir des instruments de pouvoir et d'influence. La question reste donc posée: les OCI travaillent-elles vraiment pour le développement des pays sahéliens, ou pour maintenir leur propre pertinence sur la scène internationale ?

1.8.1.4.3. Fragilité des États et nécessité de renforcer les capacités locales

Le Sahel étant une région marquée par des institutions fragiles, la coopération doit, avant tout, viser à renforcer ces structures. Une gouvernance locale solide permettra aux États sahéliens de gérer efficacement les ressources, d'assurer la sécurité et de répondre aux besoins de leurs populations sans dépendre exclusivement de l'aide extérieure.

1.8.1.5. Recommandations pour une coopération bénéfique et durable

1.8.1.5.1. Anticiper les évolutions géopolitiques mondiales

Dans un monde fragmenté, il est crucial, pour le Sahel, d'anticiper les évolutions géopolitiques, notamment la compétition entre la Chine et les États-Unis. Cela implique de diversifier les partenariats et de ne pas dépendre uniquement des alliés traditionnels, afin d'éviter les effets de la volatilité des relations internationales sur les initiatives locales.

1.8.1.5.2. Déployer de nouveaux projets basés sur un bilan critique des collaborations passées

La coopération avec le Nord doit être fondée sur une analyse objective des succès et échecs des projets antérieurs. Seule une approche d'apprentissage constant permettra de construire des partenariats adaptés aux besoins actuels des populations sahéliennes.

1.8.1.5.3. Décaler le regard vers des partenariats Sud-Sud

Les États sahéliens gagneraient à explorer davantage les opportunités de coopération Sud-Sud. De tels partenariats, notamment entre pays africains, permettent de développer des projets qui répondent aux besoins de la région et d'encourager une autonomie accrue face aux dynamiques internationales. L'AES, en tant qu'alliance régionale, pourrait jouer un rôle moteur en mobilisant des ressources locales et régionales pour des projets axés sur le développement durable.

1.8.1.6. Conclusion

La coopération internationale au Sahel doit s'articuler autour des besoins concrets des populations, en évitant les intérêts conflictuels et en favorisant une gouvernance inclusive. La consolidation des liens au sein de l'AES et le renforcement de la coopération régionale avec les acteurs internationaux constituent une opportunité pour construire un Sahel résilient, où les populations bénéficient réellement des initiatives de développement. Les

perspectives de la coopération doivent viser, non seulement, la sécurité et la stabilité, mais également l'épanouissement économique et social des États sahéliens. Seule une coopération alignée sur les priorités locales et marquée par une solidarité réelle entre les partenaires pourra transformer les défis du Sahel en des opportunités durables pour la région et ses populations.

+++++

1.8.1.7. **Panéliste 5. Coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel : quels sont les enjeux et les défis ?**

Ambassadeur Mahamadou NIMAGA,
diplomate

1.8.1.8. **Résumé**

Dans cette intervention, le panéliste examine l'importance d'une coopération internationale efficace pour le Sahel, soulignant les interactions internes entre les États de la région et les partenariats externes. Il rappelle que cette coopération est primordiale pour faire face aux défis structurels, comme l'enclavement, et conjoncturels, tels que l'insécurité. Depuis une décennie, les États sahéliens tentent de diversifier leurs partenariats et de mettre en place des organisations pour répondre aux enjeux de gouvernance, de sécurité et de développement économique, dans une région où la pauvreté et la vulnérabilité aux crises sociales, économiques et environnementales persistent. Le diplomate présente les déterminants d'une coopération internationale bénéfique, rappelant la nécessité de respecter la souveraineté des États, de diversifier les partenaires pour réduire la dépendance économique et de garantir, par cette coopération, le respect des intérêts propres des États sahéliens. Il souligne également les défis de coordination, qui limitent parfois l'impact des initiatives et les opportunités que présente la région en termes de ressources naturelles et de potentiel en énergies renouvelables. Enfin, il met en lumière l'importance de renforcer les institutions locales et d'assurer une implication active des populations dans les projets de développement, notamment les jeunes et les femmes, tout en intégrant les nouvelles technologies pour favoriser l'accès à l'éducation et aux services sociaux. La réussite de cette coopération repose sur une approche équilibrée, respectueuse des spécificités locales et axée sur la création de bénéfices durables pour les États et les populations sahéliennes.

Mots clés : Coopération internationale ; développement ; terrorisme ; Sahel.

1.8.1.9. **Introduction**

L'importance de la coopération internationale pour les États du Sahel se manifeste tant au niveau interne, à travers les interactions entre les États de la région, qu'au niveau externe, par le tissage de relations de coopération contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux. Cette démarche stratégique s'est affirmée depuis près d'une décennie, orientée vers la mise en place d'organisations capables de répondre aux défis structurels (tels que la continentalité) et conjoncturels (notamment l'insécurité) qui caractérisent le Sahel. Les États de la région cherchent ainsi à diversifier leurs partenariats afin d'élargir leurs champs de coopération.

L'analyse des initiatives entreprises par les États sahéliens met en lumière les nombreux défis auxquels ils sont confrontés dans la mise en œuvre de cette stratégie. Il s'agit de définir les modalités optimales de coopération pour traiter les problèmes fondamentaux de gouvernance, lutter contre l'insécurité et combattre efficacement le sous-développement économique. En effet, le Sahel est l'une des régions les plus défavorisées au monde, exposé à des risques sécuritaires majeurs ainsi qu'à des vulnérabilités économiques, sociales et environnementales. La fragilité de certaines zones périphériques et transfrontalières est accentuée par la faible présence étatique et l'insuffisance, voire l'absence, de services sociaux de base. De plus, les tensions autour des ressources naturelles engendrent des conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs. En outre, la convoitise, par certains acteurs étrangers étatiques et non étatiques des ressources stratégiques dont recèle le sous-sol du Sahel, constitue un facteur de déstabilisation. Bien que l'urbanisation progresse rapidement, la majeure partie de la population sahélienne reste rurale, dépendant principalement de l'agriculture et de l'élevage pour ses revenus.

Cependant, des opportunités considérables existent et pourraient contribuer à la stabilisation et au développement de la région. Le paradoxe frappant réside entre ces nombreuses potentialités et les difficultés persistantes des populations. Le Sahel dispose de ressources naturelles importantes, telles que le pétrole, le gaz naturel, l'or, les phosphates et les minerais. La région abrite également de vastes aquifères et des ressources en eaux de surface comme le lac Tchad et le fleuve Niger. Ces richesses offrent des possibilités significatives pour la diversification économique et le développement de moyens de subsistance. Par ailleurs, le Sahel bénéficie d'un fort potentiel en énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire. Enfin, la jeunesse

dynamique de sa population et son riche patrimoine culturel constituent des atouts.

Notre réflexion portera, par conséquent, sur les aspects déterminants de la coopération internationale favorable aux États du Sahel, en mettant en exergue les enjeux, les défis et les opportunités qui en découlent.

1.8.1.10. Messages clés

L'intérêt de cette communication réside dans l'analyse de l'interaction entre les acteurs de développement et de construction de la paix au Sahel pour une coopération internationale efficace. Elle met en avant la primauté de la coopération internationale pour relever les défis structurels et conjoncturels au Sahel.

1.8.1.11. Définition des concepts

Avant de procéder à l'analyse des déterminants d'une coopération internationale réussie, il est important de définir deux concepts fondamentaux : la coopération internationale et le Sahel.

1.8.1.11.1. Coopération internationale

Elle se réfère aux interactions entre les États, les organisations internationales et les acteurs non gouvernementaux visant à atteindre des objectifs communs, tels que la sécurité, le développement économique, ou la prévention et la résolution des conflits. Dans le contexte du Sahel, cela inclut la coopération bilatérale et multilatérale sur des enjeux comme la sécurité, la gouvernance et le développement. Depuis une décennie, les défis spécifiques au Sahel, tels que la lutte contre l'extrémisme violent, l'absence de perspectives pour les jeunes, les effets du changement climatique et la faiblesse des institutions, ont incité les États de la région à rechercher des formes de coopération adaptées pour y faire face. Deux initiatives majeures en témoignent : la création d'organisations à vocation régionale comme le G5 Sahel puis l'AES, et la volonté de coordination des soutiens externes, dont on peut retenir comme exemple l'« Alliance Sahel ».

1.8.1.11.2. Le Sahel

Il s'agit d'une vaste région semi-aride située au sud du désert du Sahara, servant de zone de transition entre le désert aride au nord et les régions

plus humides du Sud. Étymologiquement, le mot « Sahel » dérive de l'arabe et signifie « rivage », suggérant qu'il serait le « rivage » du Sahara, ou « mer de sable ». Cette zone s'étend sur plusieurs pays africains, dont la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, le Niger, le Tchad, le Burkina Faso et le Soudan. Le Sahel est caractérisé par un climat sec avec des précipitations irrégulières, une végétation clairsemée et une agriculture de subsistance. Les défis environnementaux, tels que la désertification et la pénurie d'eau, exacerbent la vulnérabilité socio-économique de la région, confrontée depuis une décennie à une instabilité croissante liée à la présence de groupes djihadistes et terroristes.

1.8.1.12. Les bases d'une coopération internationale efficace

La mise en place d'une coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel repose sur des principes largement abordés dans la littérature moderne sur la coopération internationale. Il est admis que pour être bénéfique, cette coopération doit être équilibrée et gagnant-gagnant, c'est-à-dire qu'elle doit permettre aux deux parties de tirer des bénéfices équitables.

Il est évident que pour le Mali la coopération internationale « bénéfique » doit obéir aux trois principes édictés par le Président de la Transition, SE Le Général Assimi GOÏTA, qui guideront désormais les relations de coopération : le respect de la souveraineté du Mali ; le respect des choix stratégiques et du choix des partenaires opérés par le Mali ; la défense des intérêts vitaux du peuple malien dans les décisions prises. Cependant, bien que ce principe soit théoriquement clair, sa mise en pratique en Afrique est souvent plus complexe, notamment en raison des pratiques ancrées. Pour le Sahel, la coopération internationale doit être conforme à la spécificité de la région et permettre une participation active des pays sahéliens dans les processus décisionnels.

1.8.1.13. Les déterminants d'une coopération bénéfique

1.8.1.13.1. Quelques déterminants clés de cette coopération se dégagent ci-dessous.

Protection de la souveraineté des États : Pour rappel, la problématique de la souveraineté de l'État en Afrique reste une question récurrente.

Retenue par la Charte de l’OUA du 25 mai 1963, instrument juridique qui la consacre expressément ainsi que l’acte constitutif de l’UA qui invitait les États à la coopération en affirmant le principe de *l’uti possidetis*, cette conception initiale visait à aplanir de potentiels conflits entre les membres de l’organisation en entérinant des principes tels que l’intangibilité des frontières et renforçant ainsi la souveraineté interne des jeunes États. Aujourd’hui, la question de la souveraineté embrasse d’autres questions essentielles telles que l’autonomie décisionnelle des États, c’est-à-dire la «puissance de commander de préférence ou encore pouvoir de contrainte sans être contraint». Les États du Sahel, s’inscrivant dans cette évolution, considèrent le respect de leur autonomie décisionnelle comme une condition essentielle pour une coopération durable et mutuellement bénéfique. Cette volonté se traduit par la définition de principes phares liés à la souveraineté dans le cadre de leur coopération internationale. C’est ainsi que les initiatives de coopération sont susceptibles d’être perçues comme une ingérence si elles ne respectent pas l’autonomie décisionnelle des États sahéliens et leurs choix de partenaires et de partenariat opérés. Les politiques axées sur des approches trop centralisées ou déconnectées des réalités locales ont souvent suscité un rejet.

La diversification des partenariats : Les États sahéliens doivent diversifier leurs partenaires dans la coopération afin de s’intégrer dans l’économie mondiale tout en poursuivant des initiatives adaptées à leurs besoins spécifiques. Cette palette de partenaires choisis selon la valeur ajoutée de leur coopération permettrait une gestion équitable et durable des ressources naturelles et contribuerait au développement économique du Sahel sans créer de dépendance. Le résultat attendu serait une diversification économique et une transformation structurelle évitant d’être reléguées au rang de simple fournisseur de matières premières et destinataire de produits finis. Le Sahel pourrait ainsi bénéficier d’une coopération avec un plus large éventail de partenaires, en diversifiant les sources d’aide et en renforçant les partenariats Sud-Sud.

Respect de l’intérêt propre des États : Le Sahel étant une région particulièrement vulnérable aux conflits, la coopération internationale doit inclure des efforts spécifiques pour lutter contre le terrorisme et l’instabilité politique. Il est aujourd’hui reconnu par tous les partenaires que le

développement des capacités des forces nationales de défense et de sécurité est une priorité.

1.8.1.14. Les principaux enjeux

Réussir une coopération internationale bénéfique dans le Sahel fait ressortir plusieurs enjeux clés.

1.8.1.14.1. Sécurité et lutte contre le terrorisme

La région du Sahel est régulièrement confrontée à des groupes armés et terroristes. L'un des grands défis est de trouver le « bon mix » dans les partenariats relatifs à la lutte contre ces menaces pour renforcer les capacités des États sahéliens à assurer la sécurité intérieure. Cet objectif implique des initiatives axées sur la formation et l'équipement des forces armées nationales. Bien que les analyses divergent sur plusieurs aspects de la question, un consensus existe sur la nécessité de mieux former les armées et de les doter de moyens matériels adéquats pour atteindre l'objectif de sécurisation et de stabilisation des territoires.

1.8.1.14.2. Gouvernance et stabilité politique

La faiblesse des institutions gouvernementales et la corruption freinent la stabilité dans le Sahel. Une coopération internationale réussie doit se concentrer sur l'amélioration de la gouvernance pour garantir une stabilité durable.

1.8.1.14.3. Développement économique durable

Il est crucial de mettre en œuvre des projets de développement à long terme afin de réduire la pauvreté et favoriser une croissance économique inclusive et durable.

1.8.1.14.4. Les défis à relever

Les États du Sahel font face à plusieurs défis dans le cadre de la coopération internationale.

1.8.1.14.5. Coordination et efficacité des initiatives

Le Sahel reçoit de nombreuses aides internationales, mais une meilleure appropriation et coordination est nécessaire pour éviter les redondances et

maximiser l'impact de ces initiatives.

Pour atteindre l'objectif d'une coordination optimale des projets de coopération, les États du Sahel pourraient s'inspirer de la «Coopération Rwanda». Cette entité, devenue emblématique, a été créée par le Rwanda comme une plateforme pour les partenaires intéressés à comprendre les solutions de développement innovantes et endogènes retenues par le Rwanda. La coopération Rwanda offre une plateforme d'échanges et de partage d'expériences à l'attention des partenaires désireux de comprendre le parcours du pays. Elle noue des partenariats avec des agences gouvernementales, des partenaires au développement et des organisations de la société civile pour atteindre les objectifs fixés.

1.8.1.14.6. Mécanismes proposés pour relever les défis

Renforcement des capacités locales : Pour garantir une coopération efficace, il est essentiel de renforcer les institutions locales en leur dotant de compétences et moyens nécessaires pour assurer leur propre développement. Les défaillances des institutions locales sont très souvent pointées du doigt comme l'une des causes majeures de l'échec des politiques de coopération internationale. Les causes relevées ont trait, le plus souvent, au clientélisme qui les parasite. Ces raisons expliquent l'habitude de certains partenaires à court-circuiter les institutions publiques en créant, de toutes pièces, des structures de projet qu'ils contrôlent étroitement. Les institutions régaliennes n'échappent pas à ces problèmes et manifestent des difficultés à assurer les besoins essentiels des populations. Dans les conditions actuelles, la consolidation des institutions constitue un élément clé pour assurer la paix et la sécurité tant au niveau de chaque pays qu'au niveau de la sous-région.

Meilleure implication des populations et des collectivités : les bénéficiaires des projets de développement doivent être des acteurs actifs dans leur conception, leur co-construction et leur mise en œuvre avec un accent particulier sur le rôle des femmes et des jeunes.

1.8.1.14.7. Suivi et évaluation

Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes pour évaluer régulièrement l'impact des initiatives de coopération, permettant ainsi

d'ajuster les programmes en fonction des résultats obtenus. La redevabilité dans la mise en œuvre des programmes de coopération, particulièrement liés à la satisfaction de besoins d'intérêt général, peut-être un obstacle à la réitération de programmes ayant précédemment échoué.

+++++

1.8.2. **Panéliste 6. Coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel : quelles sont les opportunités ?**

S.E Monsieur Kanisson COULIBALY,
Directeur de la Coopération multilatérale MAECI, Mali

1.8.2.1. **Résumé**

Cette communication examine les enjeux et l'efficacité de la coopération internationale dans la région du Sahel, une zone géographique complexe confrontée à de multiples défis sécuritaires, environnementaux et socio-économiques. Ces défis constituent des opportunités de collaboration entre les souverains de la région. Elle se concentre sur l'analyse des initiatives de coopération régionale et internationale, en particulier l'Alliance des États du Sahel (AES), le G5 Sahel et la CEDEAO, pour comprendre leurs succès et leurs limites dans la résolution des problèmes de la région. Elle met en lumière la nature interconnectée des défis du Sahel, soulignant comment l'insécurité, la dégradation environnementale et la pauvreté créent un cercle vicieux de vulnérabilité pour les populations locales. Elle explore également l'impact des influences extérieures, notamment des puissances occidentales, sur la dynamique régionale et les efforts de coopération. Enfin, la communication propose des recommandations pour renforcer la pertinence et l'impact de la coopération internationale dans le contexte sahélien actuel. Elle souligne l'importance d'un partenariat équilibré et durable, prenant en compte les spécificités locales et les aspirations des pays de la région.

Mots clés : Sahel ; Alliance des États du Sahel ; G5 Sahel ; Sécurité collective.

1.8.2.2. **Introduction**

Les alliances et les espaces d'intégration sont généralement créés pour relever collectivement des défis auxquels les États peinent à apporter des solutions satisfaisantes de manière individuelle. Ainsi, ils privilégient, pour un temps, les approches libérales des Relations internationales. Or, la région du Sahel fait actuellement face à des défis sans précédent, soulignant

l'urgence d'une coopération internationale efficace pour assurer sa stabilité et son développement économique. Ce vaste espace géographique, qui englobe des pays tels que le Mali, le Niger, le Burkina Faso, le Tchad et la Mauritanie, est caractérisé par une abondance de ressources minières, un socle culturel commun et la jeunesse de sa population. Cependant, cette région est également confrontée à de multiples défis, notamment la pauvreté, les menaces sécuritaires, la dégradation environnementale et les effets du changement climatique.

Les défis du Sahel sont complexes et interconnectés. La montée des groupes terroristes, les conflits armés et la déstabilisation politique résultante de ces crises ont plongé la région dans une insécurité persistante. Parallèlement, la dégradation environnementale, notamment la désertification et l'érosion des sols, exacerbe les conditions de vie des populations paysannes. Les conflits armés et la pauvreté rendent difficile l'accès aux services de base tout en créant un cercle vicieux de vulnérabilité. Face à ces défis, la coopération internationale s'impose comme un facteur déterminant dans la quête de paix, de sécurité et de développement économique des États du Sahel. La nécessité de coordination des actions de sécurisation et de partage des renseignements s'impose aux États compte tenu de la nature transnationale des conflits sahéliens. Cependant, malgré les nombreux efforts déployés, la coopération internationale dans la région rencontre des obstacles, notamment l'influence des puissances occidentales, qui explique le retrait des pays de l'AES de la CEDEAO et l'effondrement du G5 Sahel.

Cette communication vise donc à examiner l'efficacité de la coopération internationale dans le Sahel, à identifier les facteurs clés de son succès ou de son échec et à proposer des recommandations pour renforcer sa pertinence et son impact dans le contexte actuel. L'analyse se fera à travers les prismes des théories des relations internationales et du développement, mettant l'accent sur l'importance du partenariat et de la durabilité.

Notre réflexion est structurée comme suit : après cette introduction, le premier point présente des études de cas sélectionnées (AES, G5 Sahel et la CEDEAO). Le second point traite des perspectives de la coopération au Sahel.

1.8.2.3. Messages clés

La présente communication examine les avantages et les défis de la coopération internationale au Sahel en mettant l'accent sur la sécurité et le développement économique. À travers l'étude de cas du G5 Sahel, de l'AES et de la CEDEAO, elle analyse les initiatives de sécurité collective et d'intégration économique dans la région. Elle propose également des recommandations pour établir un partenariat plus efficace au Sahel.

1.8.2.3.1. Difficile construction d'une sécurité et d'un développement collectif au Sahel

Bien que la plupart des pays du Sahel tels que le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger, sont confrontés à la montée du terrorisme, ils peinent à réagir de manière coordonnée, efficace et juste face aux groupes armés. Le G5 Sahel et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont été à l'avant-garde des efforts déployés pour relever ce défi sécuritaire. Cependant, leurs efforts n'ont rencontré qu'un succès limité, soulignant les difficultés à atteindre la sécurité collective dans la région. De même, ces pays ont du mal à relever ensemble les défis du développement. Par exemple, les pays de CEDEAO n'arrivent pas à opérationnaliser la monnaie ouest-africaine (Eco) tant attendue. Les échanges intracommunautaires sont faibles et la faible industrialisation de la région la rend dépendante de puissances occidentales et asiatiques.

1.8.2.3.2. Analyse des efforts de lutte contre le terrorisme

Le G5 Sahel, composé du Burkina Faso, du Tchad, du Mali, de la Mauritanie et du Niger, a été créé en 2014 pour lutter contre les menaces sécuritaires, y compris le terrorisme. La CEDEAO, qui compte 15 États membres, vise à promouvoir l'intégration économique et à garantir la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest. Les deux organisations ont pris diverses initiatives pour lutter contre le terrorisme, mais leurs efforts ont été semés d'embûches.

Le G5 Sahel et la CEDEAO ont mis en œuvre diverses stratégies, y compris des opérations militaires et des programmes de développement, pour lutter contre le terrorisme. Toutefois, ces efforts ont été entravés par des problèmes de coordination, des contraintes de ressources (financières, technologiques, infrastructures physiques, etc.) et l'instabilité politique au sein des États

membres. Les écarts dans les priorités de financement entre le G5 Sahel et les donateurs internationaux ont entraîné des inefficacités. Les donateurs privilégient souvent les gains de sécurité à court terme au détriment du développement durable des capacités des armées nationales, ce qui est en décalage avec les objectifs d'autonomisation des États de la zone. En outre, des influences extérieures, telles que l'implication de la France et d'autres acteurs internationaux, ont parfois compliqué les efforts du G5 Sahel et la CEDEAO au lieu de les soutenir. En effet, la dépendance du soutien militaire français (Barkhane) a affaibli les capacités du G5 Sahel. Cette dépendance a diminué l'efficacité des forces régionales, comme en témoigne la dépendance du Mali vis-à-vis des troupes françaises jusqu'à l'arrivée des militaires au pouvoir en 2020.

Le G5 Sahel, créé en 2014, visait à coordonner les politiques de développement et de sécurité de cinq pays sahéliens : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Malgré des ambitions initiales prometteuses, l'organisation a rencontré de nombreuses difficultés, notamment un manque de financement chronique et des problèmes de coordination opérationnelle. Le retrait du Mali en mai 2022, suite aux tensions avec la France et ses partenaires régionaux, a marqué le début de l'effondrement de cette initiative (ICG, 2022). L'influence de la France dans les transitions politiques des pays du Sahel (Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger et Tchad) a perturbé les opérations de sécurité et provoqué l'effondrement du G5 Sahel. Par exemple, le rôle de la France dans l'instabilité politique du Mali post-2020 a aussi été le durcissement des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA visant à asphyxier le pays. Ces sanctions ont été jugées illégales, inhumaines et illégitimes par les Maliens et les populations africaines.

La CEDEAO a montré ses limites dans la gestion des crises sécuritaires au Sahel. En effet, l'organisation s'est révélée inefficace dans sa réponse aux coups d'État au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Les sanctions économiques imposées ont eu des effets limités et ont même renforcé le sentiment anti-CEDEAO dans ces pays.

1.8.2.3.3. Défi de développement économique

Les pays sahéliens éprouvent des difficultés considérables à relever collectivement les défis complexes du développement régional. Un exemple

frappant de cette problématique est l'incapacité persistante des pays membres de la CEDEAO à concrétiser le projet tant attendu de la monnaie ouest-africaine, l'Eco. Initialement prévue pour 2020, la mise en circulation de l'Eco a été reportée à plusieurs reprises, illustrant les défis de coordination et d'harmonisation économique dans la région (BCEAO, 2021). Les échanges intracommunautaires au sein de la CEDEAO restent remarquablement faibles, ne représentant que 12% du commerce total de la région en 2020, contre 68% pour l'Union européenne (Commission de la CEDEAO, 2021). Cette situation témoigne d'un manque d'intégration économique effective entre les pays membres. La faible industrialisation de la région exacerbe ce problème, avec le secteur manufacturier ne contribuant en moyenne qu'à 8,5% du PIB des pays de la CEDEAO, bien en deçà de la moyenne mondiale de 16,5% (Banque Mondiale, 2022).

En conséquence, la région se trouve dans une position de dépendance économique prononcée vis-à-vis des puissances occidentales (Amin, 1972; Ki Zerbo, 1956) et asiatiques. Par exemple, en 2020, la Chine était le premier partenaire commercial de l'Afrique, avec des échanges s'élevant à 190 milliards de dollars, soit près de 20% du commerce total du continent (Administration générale des douanes de Chine, 2021). Cette dépendance entrave le développement autonome de la région et perpétue un cycle de sous-développement difficile à briser (Rodney, 2018).

economic, and historical analysis, powerfully introduced by Angela Davis. In his short life, the Guyanese intellectual Walter Rodney emerged as one of the leading thinkers and activists of the anticolonial revolution, leading movements in North America, South America, the African continent, and the Caribbean. In each locale, Rodney found himself a lightning rod for working class Black Power. His deportation catalyzed 20th century Jamaica's most significant rebellion, the 1968 Rodney riots, and his scholarship trained a generation how to think politics at an international scale. In 1980, shortly after founding of the Working People's Alliance in Guyana, the 38-year-old Rodney would be assassinated. In his magnum opus, *How Europe Underdeveloped Africa*, Rodney incisively argues that grasping the «the great divergence» between the west and the rest can only be explained as the exploitation of the latter by the former. This meticulously researched analysis of the abiding repercussions of European colonialism on the continent of Africa has not only informed decades of scholarship and activism, it remains an indispensable study for grasping global inequality

today.»,»ISBN»:»978-1-78873-118-8»,»language»:»en»,»note»:»Google-Books-ID: FrN1DwAAQBAJ»,»number-of-pages»:»433»,»publisher»:»Verso Books»,»source»:»Google Books»,»title»:»How Europe Underdeveloped Africa»,»author»:»[{{«family»:»Rodney»,»given»:»Walter}}],»issued»:»{«date-parts»:»[[«2018»,11,27]]}],»schema»:»https://github.com/citation-style-language/schema/raw/master/csl-citation.json} . Pour surmonter ces obstacles, il est impératif que les pays du Sahel renforcent leur coopération, harmonisent leurs politiques économiques, et investissent massivement dans l'industrialisation et le développement des infrastructures régionales.

1.8.2.3.4. Évaluation critique de l'action collective pour le Sahel

Une évaluation critique de la situation suggère que l'amélioration de la sécurité collective au Sahel nécessite une approche à multiples facettes. Il s'agit notamment d'améliorer la coordination entre les organisations régionales (AES, APSA et CEDEAO), de relever les défis économiques et environnementaux et de renforcer les structures de gouvernance. Les recommandations d'amélioration impliquent un soutien financier et technique accru de la part des partenaires internationaux (PTF) et une approche plus inclusive de la sécurité qui implique les communautés locales.

1.8.2.3.5. Repenser la sécurité collective au Sahel

La récente création de l'Alliance des États du Sahel (AES) en septembre 2023, couplée à l'effondrement du G5 Sahel et à la paralysie de la CEDEAO, soulève une interrogation : comment repenser la sécurité collective au Sahel ?

L'AES, créée en septembre 2023 par le Mali, le Burkina Faso et le Niger, représente une tentative de prise en main de la sécurité régionale par les pays sahéliens eux-mêmes. Selon la déclaration conjointe des trois pays (2023), l'alliance vise à mutualiser les moyens de lutte contre le terrorisme et à renforcer l'intégration économique entre ses membres.

Repenser la sécurité collective au Sahel nécessite une approche holistique intégrant les dimensions sécuritaires, économiques et sociales, en ce sens que la sécurité au Sahel ne peut être dissociée des questions de gouvernance et de

développement des pays de la région. Cette approche implique de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité, telles que la pauvreté, les inégalités et les impacts du changement climatique. Le rapport du PNUD (2021) sur le Sahel souligne l'importance de combiner les interventions sécuritaires avec des programmes de développement durable et de renforcement de la résilience des communautés. Face à l'échec relatif des approches traditionnelles, une redéfinition des partenariats internationaux s'impose. L'Union Africaine pourrait jouer le rôle de coordinateur des efforts de sécurité régionale. Par ailleurs, la coopération avec les partenaires occidentaux et les organisations internationales doit être repensée sur une base plus équitable et respectueuse des priorités locales. De nouvelles alliances émergent également. L'influence croissante de la Russie, de la Chine, de la Turquie et des pays du Golfe (Iran) dans la région offre de nouvelles opportunités de partenariat, mais soulève aussi des questions sur la cohérence et la durabilité de ces approches.

Le renforcement des capacités locales est crucial pour une sécurité collective efficace et durable au Sahel. Cela implique un investissement significatif dans la formation et l'équipement des forces de sécurité nationale. Le développement de mécanismes efficaces de partage d'informations et de renseignements entre les pays de la région est essentiel pour lutter contre les menaces transfrontalières. L'implication accrue des communautés locales dans les stratégies de sécurité est également primordiale. Des initiatives telles que les comités de paix locaux au Burkina Faso ont montré des résultats prometteurs en termes de prévention des conflits et de promotion de la cohésion sociale.

1.8.2.3.6. Soutenir le développement économique : un enjeu de sécurité mondiale

Dans un monde interconnecté, les inégalités économiques, la pauvreté et le manque d'opportunités alimentent les conflits, les migrations massives et les menaces transnationales telles que le terrorisme et le crime organisé. Ainsi, soutenir le développement économique n'est pas seulement une question de justice sociale, mais aussi un impératif de sécurité globale.

Le terrorisme prospère souvent dans des contextes de marginalisation économique et sociale. Les groupes terroristes recrutent des individus désœuvrés et désespérés, promettant des revenus et un sentiment d'appartenance. En investissant dans le développement économique,

notamment dans l'éducation, la formation professionnelle et la création d'emplois, les États peuvent priver ces groupes de leur base de recrutement. Par exemple, les programmes de réinsertion économique des anciens combattants au Mali et au Niger ont montré des résultats prometteurs dans la réduction de la violence.

1.8.2.4. Recommandations

À l'issue de cette présentation, voici quelques recommandations qui peuvent aider à la lutte contre l'insécurité et le terrorisme. Il s'agit de :

- faire en sorte que les engagements futurs privilégient une meilleure coopération pour renforcer la sécurité régionale ;
- renforcer la capacité de défense des États du Sahel ;
- recentrer la sécurité collective en Afrique, y compris le Sahel autour de l'APSA ;
- diversifier le partenariat stratégique du Sahel.

1.8.2.5. Conclusion

La coopération internationale efficace est essentielle pour le développement et la sécurité du Sahel. En traitant les défis actuels et en adoptant les meilleures pratiques, la coopération peut être plus bénéfique pour la région. Cependant, au cours de la dernière décennie, on constate que les influences extérieures, particulièrement celles de la France et d'autres acteurs internationaux, ont parfois compliqué les efforts de coopération au Sahel. Les désalignements stratégiques, les problèmes de dépendance, l'ingérence politique, les conflits d'allocation des ressources et les malentendus culturels ont entravé la réalisation des objectifs de sécurité.

Repenser la sécurité collective au Sahel nécessite un changement de paradigme profond. L'échec des initiatives antérieures et l'émergence de nouvelles dynamiques régionales comme l'AES soulignent la nécessité d'une approche plus intégrée et localement ancrée. Une sécurité collective efficace au Sahel doit combiner le renforcement des capacités locales, une approche holistique des défis sécuritaires, et une redéfinition des partenariats internationaux.

+++++

PRÉSENTATION DES COMMUNICATIONS DU 2^e JOUR

Le deuxième jour s'est déroulé le 23 octobre et il a été marqué par cinq (5) communications, portant sur les stratégies à adopter pour une coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel.

1.9. **Panel 3 : Les stratégies à adopter pour une coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel ?**

Le Panel 3, modéré par Monsieur Salif SANOGO, a porté sur les stratégies à adopter en vue d'assurer une coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel. Les intervenants ont exploré les rôles des acteurs nationaux et les initiatives régionales nécessaires pour renforcer les partenariats internationaux. Madame Sina DAMBA, Vice-présidente de la Commission des Mines, de l'Énergie et de l'Eau au Conseil National de Transition (CNT) et ancienne ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, a proposé une analyse des meilleures stratégies à mettre en place par les acteurs nationaux. Elle a souligné l'importance d'une approche inclusive qui mobilise toutes les couches de la société pour renforcer la résilience et promouvoir un développement durable. Monsieur Boubacar Hamidou, Directeur du Relèvement et Stabilisation à la Haute Autorité de la Consolidation à la Paix (HACP) du Niger, a examiné les stratégies que la Confédération des États du Sahel devrait adopter pour améliorer la coopération entre les pays de la région. Il a mis l'accent sur la nécessité d'une coordination efficace entre les États, de l'harmonisation des politiques publiques et de la mobilisation de ressources suffisantes pour soutenir des initiatives communes. Ce panel a fourni des recommandations pratiques et des pistes d'action pour optimiser la coopération internationale au service du développement et de la paix dans les États du Sahel, dans un contexte marqué par des défis socio-économiques et sécuritaires.

1.9.1. **Panéliste 7. Acteurs nationaux : quelle serait la meilleure stratégie ?**

Madame Sina DAMBA,

Vice-présidente de la Commission des Mines, de l'Énergie et de l'Eau au Conseil National de Transition (CNT), ancienne ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

1.9.1.1. **Résumé**

Dans un contexte sahélien marqué par des crises multiples telles que l'insécurité, la crise énergétique et les changements climatiques, le Mali doit adopter des stratégies adaptées pour garantir son développement durable. Cette communication montre l'importance des acteurs nationaux, notamment l'État, les collectivités territoriales, les ONG et le secteur privé, dans la mise en œuvre de ces stratégies. Elle souligne la nécessité de renforcer la gouvernance, d'améliorer l'éducation, de diversifier l'économie et de promouvoir l'innovation, tout en mettant l'accent sur la souveraineté alimentaire et l'inclusion sociale. L'engagement envers des partenariats régionaux et une coopération intra-AES est également crucial pour briser le cycle de la pauvreté et assurer un développement autonome et durable.

Mots clés : Acteurs sociaux ; inclusion ; équité ; Autosuffisance alimentaire.

1.9.1.2. **Introduction**

Quelles stratégies pour le Mali dans un contexte géopolitique sahélien très compliqué où se conjuguent plusieurs crises ?

Dans un contexte géopolitique sahélien particulièrement complexe, le Mali se trouve confronté à une multitude de crises interconnectées qui mettent à l'épreuve sa résilience et sa capacité à se développer durablement. La crise de l'insécurité, exacerbée par un environnement où les partenaires multilatéraux peinent à instaurer une paix durable, a engendré des conflits armés qui fragilisent le tissu social et économique du pays. Parallèlement, le Mali souffre d'une crise énergétique marquée par des coûts élevés d'importation et par des équipements énergétiques obsolètes, ce qui freine le développement d'un

secteur industriel compétitif et affecte également l'artisanat local. De plus, la crise climatique pose des défis supplémentaires, rendant difficile l'instauration d'une autosuffisance alimentaire. Les changements climatiques aggravent la désertification et la dégradation des terres, compromettant les efforts visant à réduire la faim et la pauvreté dans les zones rurales et semi-urbaines.

Face à ces enjeux, il devient impératif d'explorer des stratégies qui permettraient au Mali de surmonter ces crises simultanées. Comment le pays peut-il articuler une réponse globale qui aborde l'insécurité tout en favorisant le développement énergétique et en répondant aux défis climatiques ? Il s'agit de réfléchir à des politiques innovantes et intégrées qui favorisent, non seulement, la sécurité alimentaire et énergétique, mais aussi la paix et la cohésion sociale. La présente communication tente de fournir, dans les grandes lignes suivantes, des éléments pour enrichir les analyses et les compréhensions sur les défis soulevés.

1.9.1.3. Messages clés

Cette contribution tente de déterminer le rôle des acteurs dans le renforcement de la gouvernance et des institutions au Sahel. Elle accorde une place cruciale à l'investissement dans l'éducation et la formation professionnelle. Elle insiste également sur la diversification économique, la transformation numérique et la résilience environnementale.

1.9.1.3.1. Identification et rôle des acteurs

Quels sont les acteurs qui existent au niveau national ? L'État et ses démembrements, au niveau central et déconcentré, sont chargés de l'élaboration des politiques globales et sectorielles, mais aussi de leur mise en implémentation. Les collectivités territoriales jouent un rôle crucial dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Développement Économique et Social Communal (PDSEC) au Mali, témoignant ainsi de l'importance de la décentralisation dans la gouvernance locale. En effet, ces collectivités sont responsables de la planification et de la gestion des ressources locales. Elles veillent à ce que les besoins et les priorités des populations soient pris en compte. Selon une étude de la Banque Mondiale, environ 75 % de la population malienne vit dans des zones rurales, ce qui souligne la nécessité d'une implication efficace des collectivités territoriales

dans le développement local. Les associations et ONG, quant à elles, complètent les efforts de l'État en inscrivant leurs actions dans les politiques définies par le gouvernement. Ces entités sont particulièrement actives dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la lutte contre la pauvreté. Par exemple, le rapport de l'Institut national de la statistique du Mali indique qu'environ 30 % des écoles publiques dépendent du soutien des ONG pour leur fonctionnement. Cela démontre l'importance de ces organisations dans la fourniture de services essentiels et leur contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations maliennes.

1.9.1.3.2. Propositions de stratégies

Dans un grand territoire comme le Mali, confronté aux défis de l'enclavement, d'une démographie galopante et de crises multiformes, le constat est amer. Selon les estimations des Nations Unies, la population du Mali a atteint près de 22 millions d'habitants en 2023, avec un taux de croissance annuel d'environ 3,5 %. Ce dynamisme démographique, couplé à une urbanisation rapide, exerce une pression énorme sur les infrastructures déjà déficientes et exacerbe les défis liés à la pauvreté et à l'inégalité. Parallèlement, l'aide publique bilatérale et multilatérale, qui a représenté environ 12,4 % du PIB, en 2022, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), n'a pas favorisé le développement de manière significative. Au contraire, une étude de l'Institut de l'environnement et de la recherche agricole (IER) a révélé que l'aide extérieure a souvent conduit à une dépendance excessive, renforçant la soumission des peuples face à des politiques imposées, souvent déconnectées des réalités locales.

De plus, cette aide a contribué à développer une culture de la charité plutôt qu'un véritable développement durable, créant un cercle vicieux où les communautés s'appuient sur l'aide extérieure sans bénéficier d'une autonomie accrue. Par exemple, une enquête menée par l'Institut National de la Statistique du Mali (INSTAT) indique que près de 40 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, et 34 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique. Ces chiffres illustrent la persistance des difficultés socio-économiques malgré les flux d'aide. Les mutations en cours au Sahel nécessitent des approches stratégiques qui tiennent compte de ces enjeux, en mettant l'accent sur la création de mécanismes d'autonomisation et de développement durable, ainsi que sur la nécessité d'une participation

active des populations dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Cela pourrait permettre de transformer l'assistance en un catalyseur de croissance et de développement, plutôt qu'en un simple palliatif à des problèmes structurels profonds.

1.9.1.3.3. Renforcement de la gouvernance et des institutions

Le renforcement de la gouvernance et des institutions au Mali offre une opportunité prometteuse pour le développement du pays. Selon l'Indice Ibrahim de la Gouvernance Africaine (IAG), le Mali a montré des signes encourageants d'amélioration, passant de la 27^e place en 2010 à la 25^e place en 2019 sur 54 pays africains. Cette progression reflète les efforts constants du pays pour renforcer ses institutions. De plus, le rapport 2020 du PNUD sur le développement humain indique une augmentation constante de l'Indice de Développement Humain (IDH) du Mali, passant de 0,308 en 2000 à 0,434 en 2019, témoignant des progrès réalisés malgré les défis. Le renforcement continu des institutions, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, où le Mali a réalisé des avancées significatives, avec un taux d'alphabétisation des jeunes passant de 31% en 2000 à 50,1% en 2018 (Banque Mondiale), pourrait accélérer cette tendance positive. En investissant dans la formation des fonctionnaires et la modernisation de l'administration, le Mali peut espérer améliorer son classement dans l'indice de facilité de faire des affaires, stimulant ainsi l'économie et créant plus d'opportunités pour sa population jeune et dynamique. Ces efforts coordonnés pour renforcer la gouvernance et les institutions ouvrent la voie à un avenir plus stable et prospère pour tous les Maliens.

Concrètement, le renforcement de la gouvernance et des institutions publiques commande de :

- consolider l'État de droit en promouvant la transparence, la lutte contre la corruption, la responsabilité ;
- poursuivre la décentralisation en renforçant les administrations locales afin qu'elles puissent répondre aux besoins des populations et améliorer la participation citoyenne ;
- renforcer des capacités en investissant dans la formation des fonctionnaires et des acteurs locaux en vue d'améliorer l'efficacité des

services publics.

1.9.1.3.4. Investissement dans l'éducation et la formation professionnelle

Il est nécessaire de favoriser l'investissement dans l'éducation et la formation professionnelle pour l'accès inclusif à l'éducation en garantissant un accès équitable à une éducation de qualité pour tous avec une attention particulière aux filles et aux populations marginalisées. Il est aussi nécessaire de mettre l'accent sur la formation professionnelle en développant des programmes de formation adaptés aux besoins du marché du travail, y compris des formations en compétence numérique. Enfin, il est utile de renforcer le partenariat public/privé en encourageant les partenariats avec le secteur privé pour favoriser l'innovation dans l'éducation et l'apprentissage pratique.

1.9.1.3.5. Diversification économique

Pour une diversification économique, il serait pertinent d'apporter un soutien de taille à l'agriculture durable en promouvant des pratiques agricoles durables et résilientes qui diversifient les sources de revenus pour les agriculteurs. Par ailleurs, les autorités doivent mettre en place un programme de développement des secteurs clés pouvant contribuer à favoriser la croissance de secteurs comme le tourisme, l'artisanat et les énergies renouvelables pour réduire la dépendance aux revenus des matières premières. En outre, des mesures doivent être mises en œuvre pour l'accès au financement en facilitant les conditions d'obtention du crédit pour les PME qui soutiennent la diversification économique.

1.9.1.3.6. Renforcement des infrastructures durables

Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de renforcer les infrastructures acquises et d'en construire de nouvelles pour les besoins de la population en investissant dans les infrastructures de base en vue d'améliorer l'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux infrastructures de transport durable. Pour ce faire, on doit promouvoir les technologies vertes en priorisant l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement et la construction d'infrastructures résilientes face aux catastrophes climatiques. Ainsi, les autorités doivent œuvrer à renforcer et/ou bâtir de nouveaux partenariats internationaux en collaborant avec des organisations internationales pour des

financements et des programmes techniques.

1.9.1.3.7. Promotion de l'innovation et de la transformation numérique

L'innovation et la transformation numérique nécessitent, de nos jours, un écosystème d'innovation par la création des hubs d'innovation pour encourager la recherche et le développement en mettant l'accent sur les solutions locales aux défis régionaux. Les États africains, en général, et ceux du Sahel, en particulier, doivent œuvrer à faciliter l'accès à internet, surtout dans les zones rurales reculées, en accélérant le déploiement des infrastructures. Aussi doivent-ils faire des campagnes de sensibilisation au numérique en formant les jeunes et les entrepreneurs aux compétences numériques pour leur permettre de s'adapter à l'économie numérique.

1.9.1.3.8. Développement durable et résilience environnementale

Le développement peut être accéléré par l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique centrées sur les besoins locaux et une gestion efficace des ressources naturelles, en promouvant une gestion équitable et durable desdites ressources naturelles, pour prévenir les conflits et assurer la sécurité alimentaire. Aussi, pour une meilleure résilience environnementale, les autorités doivent promouvoir une éducation à l'environnement, en sensibilisant les communautés sur l'importance de la préservation des écosystèmes et pratiques durables.

1.9.1.3.9. Inclusion sociale et équité

Pour favoriser l'inclusion sociale et l'équité, des politiques d'équité doivent être mises en place, visant à réduire les inégalités de genre, d'âge et d'accès aux ressources. Ces politiques peuvent contribuer à renforcer l'engagement communautaire en impliquant les communautés dans la prise de décisions en vue de garantir la prise en compte de leurs besoins. Par ailleurs, des programmes sociaux doivent être établis pour la protection sociale en faveur des groupes vulnérables pour le renforcement de la cohésion sociale.

1.9.1.3.10. Souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire passe nécessairement, d'une part, par le soutien à l'agriculture familiale en renforçant les systèmes alimentaires locaux en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et réduire la dépendance à l'importation et, d'autre part, par la recherche agronomique en investissant dans la recherche afin de développer des variétés de cultures adaptées aux conditions climatiques du Sahel. En outre, la promotion des partenariats régionaux, visant à favoriser les échanges de connaissances et ressources entre les pays sahéliens pour renforcer la résilience alimentaire collective, serait un atout.

1.9.1.4. Recommandations

Pour une meilleure stratégie de coopération bénéfique aux États du Sahel. Il est nécessaire de :

- créer la prospérité au Mali et au Sahel en comptant sur nous-mêmes, sur notre génie créateur afin d'installer la croissance économique sans en devoir à l'Occident ou à d'autres nations économiquement plus fortes ;
- de briser le cercle vicieux de la dépendance économique en développant les échanges intra-AES.

1.9.1.4.1. Les atouts de l'espace AES

L'AES, avec une population de 71,5 millions d'habitants et une superficie de 2,78 millions de km², vise à rechercher la paix et la stabilité, à poursuivre les efforts collectifs pour la sécurité africaine et à rétablir la démocratie en construisant l'intégration pour faciliter la réalisation rapide des objectifs d'intégration, y compris la sécurité et la coordination de l'action diplomatique. Pour inverser le cycle de la pauvreté, le Mali peut mettre en œuvre la mécanisation agricole, la transformation industrielle des ressources minières stratégiques, l'amélioration des filières d'élevage et le soutien à l'autonomie des femmes et des jeunes. L'État doit rester vigilant dans un contexte marqué par l'insécurité, où tous les moyens sont bons pour s'infiltrer. En mettant l'accent sur ces stratégies, le Mali peut contribuer à briser le cycle de la pauvreté et à promouvoir un développement durable.

1.9.1.5. Conclusion

En conclusion, cette communication a mis en lumière les enjeux cruciaux auxquels sont confrontés les États du Sahel, et plus particulièrement le Mali, dans leur quête de souveraineté et de développement autonome. L'analyse des dynamiques géopolitiques actuelles révèle une transformation profonde des relations internationales, marquée par l'émergence d'un monde multipolaire et la remise en question des anciens schémas de dépendance.

Elle a souligné l'importance croissante des concepts de souveraineté nationale et de patriotisme économique comme leviers de développement endogène. Ces notions s'inscrivent dans un mouvement plus large de redéfinition des partenariats internationaux, visant à établir des relations plus équilibrées et mutuellement bénéfiques.

Cependant, la mise en œuvre de ces principes soulève des défis considérables, notamment dans un contexte de ressources financières limitées et de contraintes géographiques spécifiques, tel que l'enclavement. Elle a aussi mis en évidence la nécessité d'innover dans la mobilisation et la gestion des ressources propres, ainsi que dans l'élaboration de stratégies adaptées aux réalités locales.

Ces conclusions ouvrent de nouvelles perspectives de recherche, notamment sur les modèles économiques alternatifs susceptibles de soutenir le développement autonome des pays sahéliens, ainsi que sur les stratégies de coopération régionale pouvant pallier les contraintes géographiques. Elles appellent également à une réflexion approfondie sur les moyens de renforcer la résilience économique et politique face aux défis de la mondialisation.

+++++

1.9.2. Panéliste 8. Confédération des États du Sahel, quelles stratégies devraient être adoptées ?

Monsieur Boubacar Hamidou,

Directeur du Relèvement et Stabilisation, Haute Autorité de la Consolidation à la Paix (HACP) Niger

1.9.2.1. Résumé

La communication présente l'idée de créer une Confédération des États du Sahel plus large que l'AES pour répondre aux défis complexes de la région sahélienne, notamment l'insécurité, le changement climatique, la pauvreté et l'instabilité politique. Une telle confédération permettrait aux États sahéliens de coordonner leurs efforts de manière plus cohérente et d'optimiser leurs ressources en matière de sécurité, de développement économique et de résilience écologique. Les objectifs d'une confédération sahélienne incluraient le renforcement de la sécurité collective par une coopération militaire accrue, l'intégration économique via le développement des infrastructures et du commerce intrarégional, ainsi que la résilience climatique grâce à une gestion partagée des ressources naturelles. Monsieur Hamidou présente également le modèle de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) du Niger, un organisme flexible qui a su ajuster son mandat face aux changements politiques et sécuritaires depuis sa création en 1994. La HACP s'engage dans la prévention des conflits et la stabilisation des régions sensibles, en adaptant son Plan stratégique pour s'aligner sur les priorités nationales. Enfin, des propositions sont esquissées dans sa communication pour renforcer la coopération au sein des pays de l'AES, notamment la mise en place d'une Cellule spéciale de Haut Niveau pour coordonner les initiatives de développement et assurer la visibilité et la transparence des financements.

Mots clés : Niger ; Haute Autorité à la Consolidation de la Paix ; Confédération des États du Sahel ; intégration sous-régionale.

1.9.2.2. Introduction

La région sahélienne, confrontée à des défis profonds et interconnectés – insécurité persistante, changement climatique, pauvreté, instabilité politique, crises migratoires – doit repenser ses stratégies de coopération régionale et internationale. Dans ce cadre, la création d'une Confédération des États du Sahel apparaît comme une solution innovante pour renforcer la cohésion et la résilience régionale, en assurant une meilleure intégration des efforts de développement, de sécurité et de diplomatie. Une telle confédération permettrait d'unir les États du Sahel autour d'une vision commune, de promouvoir une coopération internationale plus avantageuse, et de donner aux pays sahéliens une voix plus forte et plus cohérente sur la scène mondiale.

1.9.2.3. Messages clés

Cette communication met en avant les avantages liés à la création d'une Confédération des États du Sahel plus large que l'AES dans le but de répondre aux défis complexes de la région. Cet espace intégré se caractériserait par une coordination et l'efficacité nécessaire pour relever les défis de sécurité, de développement économique et de résilience écologique.

1.9.2.3.1. Objectifs d'une Confédération des États du Sahel

Les principaux objectifs pouvant être assignés à la confédération des États du Sahel concernent, entre autres, le renforcement de la sécurité, la promotion de l'intégration et le renforcement de la résilience climatique et écologique.

Renforcer la sécurité collective et la stabilité régionale

La Confédération pourrait initier une coopération sécuritaire étroite, en mutualisant les capacités militaires et une meilleure coordination dans les interventions contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et les autres menaces régionales. L'instauration d'une stratégie de défense collective permet une meilleure gestion des crises sécuritaires et une réponse plus rapide aux menaces.

Promouvoir l'intégration économique et le développement durable

La Confédération offrirait un cadre pour développer des infrastructures régionales et encourager le commerce intrasahélien, essentiel pour dynamiser les économies locales. Des corridors économiques seraient bénéfiques

pour relier les marchés nationaux et soutenir la mobilité des biens et des personnes.

Renforcer la résilience climatique et écologique

Compte tenu des impacts majeurs du changement climatique sur le Sahel, une stratégie commune d'adaptation et de gestion durable des ressources naturelles (eau, terres, forêts) s'impose. En partageant des solutions environnementales adaptées, la Confédération permettra d'accroître la résilience des populations sahéliennes face aux risques climatiques.

1.9.2.4. Stratégies pour une Confédération efficace et pérenne

Pour une confédération efficace et pérenne, certaines stratégies doivent être mises en place. Elles concernent la gouvernance, le financement durable, la participation citoyenne à la gouvernance et l'inclusion sociale.

1.9.2.5. Gouvernance souple et respect de la souveraineté

La Confédération devrait instaurer une gouvernance qui permettrait la prise de décisions collectives tout en respectant l'autonomie de chaque État membre. Une présidence tournante et un conseil des chefs d'État pourraient être instaurés, soutenus par un secrétariat général responsable de la coordination des initiatives confédérales et des projets de coopération régionale.

1.9.2.5.1. Financement durable et mobilisation des partenaires techniques et financiers

Pour assurer la viabilité financière de la Confédération, les États membres pourraient combiner des contributions régionales et des partenariats internationaux. La Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Africaine et l'ONU, entre autres, pourraient jouer un rôle clé dans le financement et l'assistance technique. Des partenariats avec des ONG et des agences de coopération permettraient également d'apporter une expertise spécialisée et des ressources pour les projets.

1.9.2.5.2. Participation citoyenne et inclusion sociale

Une confédération qui repose sur le soutien populaire aurait plus de légitimité

et de chance de succès. En intégrant les populations locales dans le processus de décision, notamment par des consultations citoyennes, la Confédération pourrait mieux répondre aux besoins des communautés, renforcer la cohésion sociale et prévenir les tensions internes.

1.9.2.6. Positionnement international et attractivité pour les partenaires étrangers

Une Confédération des États du Sahel pourrait incarner une voix collective et influente dans les négociations internationales, en renforçant le poids diplomatique des États sahéliens dans les forums mondiaux. En se présentant comme une entité unie, la Confédération pourrait davantage mobiliser des financements et attirer des partenariats pour des projets de grande envergure en matière de sécurité, d'infrastructures, d'éducation et d'environnement.

Cette confédération serait également un cadre propice pour attirer les investissements directs étrangers dans des secteurs prioritaires comme l'énergie renouvelable, l'agriculture résiliente et les infrastructures. En montrant un engagement commun pour le développement durable, les États sahéliens pourraient convaincre des investisseurs de contribuer à la transformation économique et écologique de la région.

1.9.2.7. Modèle de développement de la HACP

Depuis 1994, le modèle de développement de la HACP est la continuité et le réajustement de son mandat au contexte. Face à l'évolution du contexte politique et sécuritaire, la HACP s'est effectivement adaptée. Il ne s'agit plus uniquement de consolider un processus de paix par le respect d'engagements écrits et l'inclusion de ses acteurs, mais *de prévenir le risque de conflits dans certains espaces, de mitiger l'ampleur des phénomènes de violence pouvant déboucher sur des crises, et de limiter le risque de répétition des conflits par une stratégie de stabilisation et d'appui au relèvement.*

La HACP au centre de l'interface des cycles des conflits au Niger pour la Transformation du conflit (qui exige *la distinction entre conflit et violence et de considérer le conflit comme opportunité de changement social*).

À cet effet, la HACP s'inscrit dans un processus d'amélioration continue à travers le 1^{er} Plan stratégique doté d'une vision, des objectifs et des résultats

en lien avec ses missions. Ce PS a été mis à niveau en 2018 afin de s'articuler au PDES 2016-2021.

1.9.2.8. Mise en œuvre soutenue par une Stratégie de développement

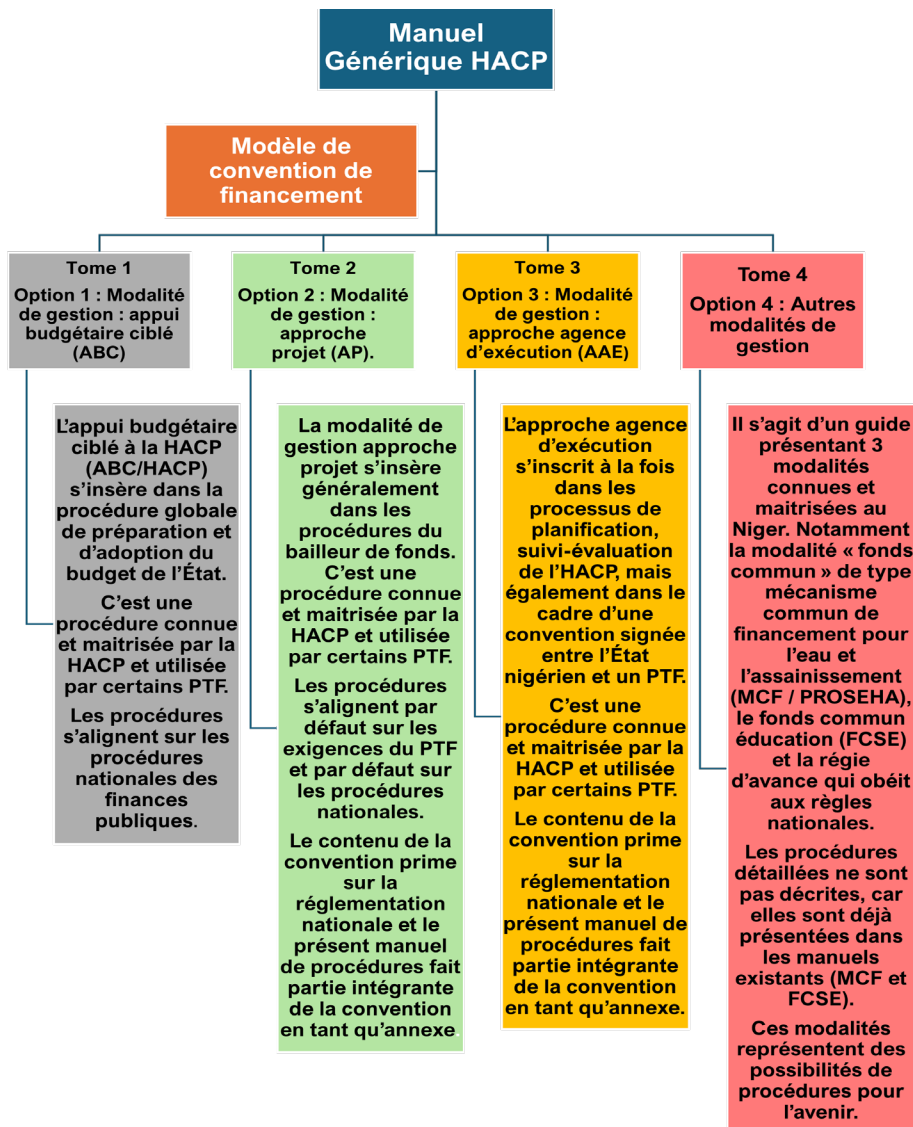


Figure 1 : Résumé du modèle HACP

1.9.2.9. Quelques recommandations pour les pays de l'AES

À partir des analyses effectuées ci-dessus, nous pouvons proposer quelques recommandations pour les États du Sahel :

- Mise en place d'une Cellule Spéciale AES de Haut Niveau : Élaborer un Plan intérimaire d'Urgence de Coopération au Développement. Cette cellule doit être composée des Conseillers spéciaux rattachés aux cabinets des Chefs d'État, qui seront appuyés par les experts des institutions nationales spécialisées (Analyses, prospectives et formulation du Plan soutenu par un projet de Cadre général de Coopération dans les pays de l'AES, avec ses Lignes directrices/Procédures standards et flexibles), pour une mission 6 mois. Avant la fin de sa mission, elle doit s'assurer de la clôture dans les règles des conventions en cours et qui ne cadrent plus avec les orientations des autorités de l'AES.
- Au niveau de chaque pays, créer une cellule nationale (rattachée au cabinet du Chef de l'État) dotée de compétences et de moyens positionnés sur un compte spécial de dépôt au niveau du trésor national.
- Élaborer un manuel de procédures générique informatisé incluant le suivi des financements dans les pays de l'AES.
- Élaborer un plan de communication et de visibilité des interventions au niveau de l'AES.

1.9.2.10. Conclusion

La création d'une Confédération des États du Sahel représenterait une avancée stratégique majeure pour renforcer la stabilité, le développement et la résilience dans la région. En intégrant les efforts de sécurité, d'intégration économique et de préservation environnementale, cette confédération deviendra un modèle d'efficacité et d'adaptation pour les pays sahéliens. Elle permettrait aux États de surmonter ensemble les défis communs, d'accroître leur influence au niveau international et d'établir une coopération internationale qui soutient leurs intérêts et aspirations spécifiques. Unis sous cette confédération, les pays du Sahel pourraient envisager un avenir plus

sûr, plus prospère et plus résilient, en prenant en main leur développement tout en bénéficiant d'une coopération internationale réellement bénéfique.

+++++++

1.10. **Panel 4 : CEDEAO et la Confédération des États du Sahel entre antagonisme ou complémentarité ?**

Le Panel 4, animé par Monsieur Oumarou Paul KOALAGA, a exploré les relations entre la CEDEAO et la Confédération des États du Sahel, en se demandant s'il s'agissait d'un antagonisme ou d'une complémentarité. Les intervenants ont abordé les défis et les opportunités qui se présentent dans le contexte actuel de crise dans la région. Dr Aboubacrine AGUISSA, Directeur général du Centre d'Information et de Gestion des migrations, a discuté des défis de collaboration entre la CEDEAO et la Confédération des États du Sahel. Général Aimé Barthélémy SIMPORÉ, Directeur général du Centre national d'études stratégiques du Burkina Faso, à analyser la place que pourrait occuper la Confédération des États du Sahel dans l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine. S.E Monsieur Mahamane Amadou MAÏGA, Ancien Ambassadeur du Mali auprès de la CEDEAO, a proposé des stratégies pour une collaboration efficiente entre les deux structures.

1.10.1. **Panéliste 9. CEDEAO et Confédération des États du Sahel : défis de collaboration dans un contexte de crise**

Dr Aboubacrine AGUISSA,

Directeur général du Centre d'Information et de Gestion des migrations

1.10.1.1. **Résumé**

Cette réflexion aborde la nécessité cruciale de collaboration entre la CEDEAO et l'Alliance des États du Sahel (AES) dans un contexte marqué par des crises multidimensionnelles au Sahel, notamment des défis sécuritaires, politiques et économiques. Elle montre l'urgence de la coopération entre les États et les divergences persistantes qui rendent difficile cette coopération. Cette communication examine d'abord les obstacles politiques et économiques à cette collaboration, puis insiste sur l'importance d'une coopération renforcée, en proposant des solutions telles que la subsidiarité et les accords bilatéraux comme voies potentielles pour surmonter les défis actuels et favoriser une approche coordonnée face aux crises du Sahel.

Mots clés : Alliance des États du Sahel ; CEDEAO ; subsidiarité ; coopération internationale.

1.10.1.2. **Introduction**

Dans le contexte actuel du Sahel, marqué par des crises multidimensionnelles (sécuritaires, politiques et économiques), la nécessité de collaboration entre les organisations régionales et sous-régionales est plus évidente que jamais. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Alliance des États du Sahel (AES) — composée du Mali, du Burkina Faso et du Niger — doivent naviguer dans un environnement complexe, où la crise sécuritaire s'imbrique dans les enjeux politiques et économiques. Cependant, malgré cette nécessité évidente de travailler ensemble, des divergences et des obstacles persistent, rendant cette collaboration difficile à mettre en place. Cette communication se propose d'examiner les principales difficultés liées à l'instauration d'une collaboration entre la CEDEAO et l'AES (I), avant

de souligner l'importance d'une telle coopération et de proposer des pistes pour sa mise en place (II).

1.10.1.3. Messages clés

Les principaux messages clés qui se dégagent de cette communication portent essentiellement sur trois éléments, à savoir les divergences politiques, économiques et sécuritaires entre la CEDEAO et l'AES.

1.10.1.3.1. La complexité de mise en place d'une collaboration

L'une des premières causes des difficultés dans la collaboration entre la CEDEAO et l'AES réside dans les divergences politiques et économiques qui caractérisent ces deux entités. L'AES et la CEDEAO sont deux entités illustrant les complexités des relations intra-africaines sur le plan politique et économique. Bien que les deux partagent un objectif commun d'intégration régionale et de développement, elles sont souvent confrontées à des divergences notables. L'AES tout comme la CEDEAO se focalisent sur la sécurité régionale et la résolution des conflits, mais l'AES est dirigée par des transitions militaires et elle préconise des solutions pragmatiques, tandis que la CEDEAO met un fort accent sur la démocratie et la bonne gouvernance. Elle sanctionne les coups d'État et tente de rétablir au plus vite l'ordre constitutionnel.

Sur le plan économique, les deux entités mettent l'accent sur l'intégration économique, même si celle-ci est faible en raison des infrastructures sous-développées, des conflits récurrents. La CEDEAO dispose d'une monnaie commune (le franc CFA) à certains membres et travaille activement à l'unification monétaire pour tous ses membres.

1.10.1.3.2. Les divergences politiques

Les différences dans les orientations politiques entre la CEDEAO et la Confédération des États du Sahel (AES) représentent un obstacle majeur à la collaboration entre ces deux entités régionales. Ces divergences reflètent des visions souvent opposées sur la gestion du pouvoir, la souveraineté et les relations internationales, exacerbées par les crises politiques et militaires récentes au Mali, au Burkina Faso et au Niger. La CEDEAO se fonde sur

des principes de démocratie et de bonne gouvernance, avec pour objectif de promouvoir la stabilité politique en Afrique de l'Ouest. Elle adopte des sanctions fermes contre les États qui dérogent à ces principes, notamment en cas de coups d'État, tout en prônant le retour rapide à l'ordre constitutionnel. Elle envoie régulièrement des missions d'observation électorale et condamne les prises de pouvoir anticonstitutionnelles.

L'AES, composée d'États dirigés par des militaires, adopte une approche différente. Elle justifie les coups d'État comme des réponses nécessaires aux aspirations des populations et aux crises sécuritaires, se positionnant comme résistante aux ingérences extérieures. Cette vision se distingue nettement de celle de la CEDEAO, plaçant l'AES dans une logique de défense de la souveraineté face aux critiques des démocraties perçues comme imposées de l'extérieur.

La CEDEAO bénéficie d'un soutien stratégique de partenaires tels que l'Union européenne, l'Union africaine et les Nations Unies. En tant qu'organisation multilatérale, elle est perçue comme un acteur fiable dans la promotion de la démocratie et de l'État de droit. À l'inverse, l'AES adopte une posture souverainiste, critiquant les partenaires internationaux pour leur implication perçue comme néocoloniale et opposée aux intérêts des populations locales. Ces divergences politiques et diplomatiques compliquent la collaboration entre la CEDEAO et l'AES. Elles traduisent, non seulement, des visions opposées de la gouvernance interne, mais aussi des orientations divergentes quant à la place de la région dans le contexte international, ce qui alourdit les efforts de coopération.

1.10.1.3.3. Les divergences économiques

Les divergences économiques entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Confédération des États du Sahel (AES) représentent un obstacle majeur à leur coopération. Ces divergences reposent sur des visions économiques opposées et des priorités différentes. Alors que la CEDEAO promeut un modèle d'intégration économique et commerciale pour renforcer les échanges régionaux, l'AES met en avant une approche souverainiste, prônant une plus grande autonomie économique et une méfiance vis-à-vis des mécanismes multilatéraux perçus comme dépendants des anciennes puissances coloniales. L'AES adopte une

approche fondée sur la souveraineté nationale et le rejet des contraintes imposées par des institutions régionales et internationales. Les pays de l'AES souhaitent se libérer de l'influence du franc CFA et réorienter leurs ressources vers des projets nationaux axés sur l'autosuffisance alimentaire, la gestion autonome des ressources naturelles et la réduction de la dépendance aux investissements étrangers. La volonté de l'AES de revoir les contrats miniers pour tirer davantage profit des richesses naturelles, souvent exploitées par des multinationales étrangères, illustre cette quête de contrôle sur leur économie.

Les différences entre la CEDEAO et l'AES se manifestent aussi dans leur gestion des crises économiques. Les sanctions imposées par la CEDEAO en réponse aux coups d'État dans les pays de l'AES ont exacerbé les difficultés économiques de ces États, déjà fragilisés. Pour la CEDEAO, ces sanctions visent à rétablir l'ordre constitutionnel. L'AES, de son côté, perçoit ces mesures comme une forme de déstabilisation économique orchestrée de l'extérieur, ce qui fait que l'AES a cherché des alternatives économiques en renforçant ses relations avec de nouveaux partenaires comme la Russie, la Chine et la Turquie. Les divergences de vision entre la CEDEAO et l'AES rendent toute collaboration économique complexe. Alors que la CEDEAO privilégie un cadre d'intégration régionale harmonisé, l'AES mise sur une approche indépendante axée sur la souveraineté économique et la révision des accords hérités de la période coloniale. La méfiance des États de l'AES envers les structures multilatérales perçues comme influencées par des intérêts étrangers complique davantage les perspectives de coopération. Pour surmonter ces divergences, un dialogue est nécessaire afin de trouver des compromis qui respectent à la fois l'aspiration des États sahéliens à une plus grande autonomie et les objectifs d'intégration régionale de la CEDEAO.

1.10.1.3.4. Les divergences sur le plan sécuritaire

Le Sahel fait face à une insécurité croissante due à la prolifération des groupes terroristes, aux conflits communautaires et aux crimes transfrontaliers. Pourtant, malgré l'urgence d'une coopération sécuritaire, l'AES et la CEDEAO peinent à coordonner leurs actions. L'AES accorde la priorité à la lutte contre les groupes terroristes et les menaces internes à la souveraineté des États membres. Ses actions sont souvent marquées par des approches militaires agressives et un discours anti-interventionniste, visant à défendre l'intégrité

territoriale face aux ingérences extérieures. À l'inverse, la CEDEAO favorise une approche multilatérale, basée sur la diplomatie et l'intervention des forces régionales de maintien de la paix. Ces divergences entraînent des frictions lorsqu'il s'agit de définir des stratégies communes pour la gestion des menaces sécuritaires.

L'AES perçoit certaines interventions de la CEDEAO, notamment les sanctions et les pressions politiques, comme une atteinte à sa souveraineté. De leur côté, les pays de la CEDEAO qui ne sont pas membres de l'AES craignent que la montée en puissance de cette dernière ne fragilise l'unité régionale face aux menaces sécuritaires. Ainsi, la méfiance mutuelle nécessite l'instauration d'un dialogue ouvert et constructif entre les deux entités.

1.10.1.3.5. La nécessité d'une collaboration entre la CEDEAO et l'AES

Malgré ces divergences, il devient évident que la collaboration entre l'AES et la CEDEAO est indispensable pour faire face aux multiples crises du Sahel. Cette collaboration pourrait se bâtir sur deux axes principaux : la subsidiarité et les accords bilatéraux. Le principe de subsidiarité, qui consiste à déléguer les décisions aux entités les plus proches des réalités locales, pourrait offrir une solution pragmatique aux tensions entre l'AES et la CEDEAO. La subsidiarité permet à l'AES de gérer les problèmes spécifiques à la région sahélienne, tout en laissant la CEDEAO jouer un rôle de coordination au niveau ouest-africain. Par exemple, sur le plan sécuritaire, l'AES pourrait mener des opérations militaires dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, tout en coordonnant ses efforts avec les initiatives de la CEDEAO pour éviter les chevauchements et améliorer l'efficacité des interventions. Cette approche de subsidiarité garantit une meilleure répartition des compétences entre les deux organisations.

La CEDEAO pourrait concentrer ses efforts sur les questions macroéconomiques et diplomatiques, tandis que l'AES pourrait s'occuper de la gestion des conflits locaux et de la reconstruction économique de ses États membres. Cela permet de réduire les frictions, en reconnaissant le rôle légitime de chaque entité. Les accords bilatéraux pourraient également jouer un rôle clé dans l'instauration d'une collaboration plus harmonieuse entre l'AES et la CEDEAO. Des accords bilatéraux pourraient être signés entre les pays membres de l'AES et ceux de la CEDEAO pour des partenariats dans

des secteurs spécifiques comme la sécurité, le commerce et l'infrastructure. Ces accords seraient fondés sur les besoins locaux et les priorités partagées, permettant ainsi une coopération pragmatique et ciblée. Les pays de l'AES et de la CEDEAO pourraient collaborer sur des projets conjoints, tels que des infrastructures transfrontalières ou des initiatives de développement économique régional. Ces projets pourraient être soutenus par des partenaires internationaux et favoriser une intégration plus solide entre les deux entités, en dépassant les clivages politiques et idéologiques.

1.10.1.4. Recommandations

Comme recommandations, il est nécessaire de :

- établir un cadre de collaboration entre l'AES et la CEDEAO pour mieux faire face aux défis communs de la région ;
- surmonter les obstacles politiques et idéologiques pour construire une stabilité durable ;
- adopter une approche coordonnée entre l'AES et la CEDEAO dans le cadre de la résolution des crises auxquelles la région est confrontée.

1.10.1.5. Conclusion

La collaboration entre l'AES et la CEDEAO, bien que complexe, est essentielle pour relever les défis auxquels est confrontée la région du Sahel. Les divergences politiques, économiques et sécuritaires rendent cette coopération difficile à mettre en place, mais il est impératif de surmonter ces obstacles pour construire une stabilité durable. En s'appuyant sur les principes de subsidiarité et de partenariats bilatéraux, l'AES et la CEDEAO peuvent non seulement renforcer leur collaboration, mais aussi jeter les bases d'une approche plus coordonnée pour répondre aux crises dans la région. Cela exigera une volonté politique, une souplesse institutionnelle et un engagement à trouver des solutions communes pour l'avenir du Sahel.

+++++

1.10.2. **Panéliste 10. Quelle place possible pour la Confédération des États du Sahel dans l'architecture, paix et sécurité de l'Union Africaine ?**

Général Aimé Barthélémy SIMPORÉ,

Directeur général du Centre national d'Études stratégiques,
Burkina Faso

1.10.2.1. **Résumé**

Dans sa présentation, le Général Aimé Barthélémy SIMPORÉ aborde la création récente de la Confédération des États du Sahel (AES) et son impact sur l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il rappelle que, le 6 septembre 2023, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont établi l'AES en réponse à l'instabilité croissante et aux défis sécuritaires dans la région. Cette initiative, cependant, a été suivie par le retrait des trois pays de la CEDEAO en raison de tensions politiques. La Charte de l'AES, qui vise à établir une architecture de défense collective, pose la question de la légitimité, de la pertinence et de la crédibilité de cette nouvelle entité face aux mécanismes existants, notamment l'architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). Le Général SIMPORÉ examine les implications de cette création pour la sécurité régionale et explore comment intégrer l'AES dans l'APSA, tout en proposant des options pour renforcer la coopération entre l'AES et les autres acteurs régionaux. Il conclut que l'AES, bien que confrontée à des défis, peut jouer un rôle crucial dans la stabilisation de la région et la promotion de la paix, à condition d'adopter des stratégies adaptées et de réformer l'architecture régionale de sécurité.

Mots clés : Architecture africaine de paix et de sécurité ; Confédération des États du Sahel ; CEDEAO ; Sécurité collective.

1.10.2.2. **Introduction**

Le 6 septembre 2023, le Burkina Faso, le Mali et le Niger adoptaient la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel (AES). La Charte de l'Alliance affirmait, en son préambule, l'attachement des États membres au

Traité révisé de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'article 2 de la Charte stipule que l'objectif visé par la Charte est d'établir une architecture de Défense collective et d'assistance mutuelle. Cependant, l'évolution du contexte géopolitique, marqué notamment par l'hostilité des pays de la CEDEAO vis-à-vis des régimes issus de coups d'État, amena les trois pays à annoncer leur retrait de la CEDEAO. Le 6 juillet 2024, les chefs d'État de l'AES réunis à Niamey à l'occasion du premier sommet du collège des chefs d'État de l'Organisation décidèrent de la création de la Confédération des États du Sahel et adoptèrent les instruments juridiques y afférents. Confirmé lors de ce sommet, le retrait de l'AES de la CEDEAO a consacré subséquemment la sortie de ces trois pays de l'AES du Protocole de la CEDEAO relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la Sécurité.

À l'évidence, l'amorce de la construction de la Confédération des États du Sahel se passe dans un contexte régional et international complexe, structuré par une reconfiguration de l'ordre mondial sur fond de bouleversements géopolitiques et de montée de tensions diplomatiques. Dans un tel contexte d'incertitudes marqué également par des menaces transnationales et des défis sécuritaires communs, de plus en plus complexes, cette Alliance de Défense collective en construction constitue à la fois une exigence stratégique de la réponse au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'un fondement de stabilité et de développement global de l'espace commun. Cette alliance tant souhaitée, depuis le début de la crise du terrorisme dans le Sahel, constitue en effet un cadre politique, juridique, stratégique et opérationnel idéal pour développer des stratégies intégrées qui permettent de s'affranchir des contraintes et des limitations diverses imposées par les cadres juridiques classiques de la défense et de la sécurité de nos États. Cependant, les ruptures stratégiques qu'engendrent la création de l'AES et les orientations politiques qui y sont associées impliquent que les options stratégiques de la Défense et de la sécurité collective soient pertinemment conceptualisées afin d'optimiser la réalisation des objectifs fixés et assurer son intégration dans l'architecture africaine de paix et de sécurité qui organise la sécurité collective régionale. Alors, quelle place possible pour la Confédération des États du Sahel dans l'architecture de paix et de sécurité de l'Union Africaine ?

1.10.2.3. Messages clés

Le contenu de cette communication est essentiellement axé sur une approche analytique de la place que pourrait occuper l'AES dans l'architecture, paix et sécurité de l'Union Africaine (UA), ainsi que sur sa légitimité.

1.10.2.3.1. Approche analytique

Cette approche analytique permet de cerner la problématique ayant conduit à la création de l'AES et la place qu'elle occupe dans l'architecture paix et sécurité.

Problématique posée initialement : Quelle place possible pour la Confédération des États du Sahel dans l'architecture, paix et sécurité de l'Union Africaine ?

Entrée thématique : Cette thématique s'insère dans celle globale de la coopération internationale, mais la problématique, telle que posée, interroge la dimension Défense collective de la confédération AES en relation avec l'APSA.

Entrée analytique : Pour mieux cerner cette problématique, la thématique peut être reformulée de manière plus tranchée : comment arrimer la Défense collective de la confédération AES à l'architecture africaine de paix et de sécurité qui organise la sécurité collective régionale globale ?

Postulat initial : La création de la Confédération AES en fait une nouvelle entité régionale souveraine, qui induit une rupture institutionnelle dans le mécanisme régional de sécurité collective, d'où la pertinence de s'interroger sur sa légitimité, sa pertinence capacitaire et les options possibles d'un arrimage à l'APSA.

Ce postulat fait émerger quatre grandes interrogations :

- l'Alliance des États du Sahel est-elle légitime, pertinente et crédible ?
- Comment peut-on intégrer la nouvelle entité régionale que constitue la Confédération AES dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et quelle peut être sa contribution à la sécurité collective régionale ?
- Quelle peut être la contribution d'un nouvel acteur régional dans la stabilité régionale, la prévention et la résolution des conflits, la promotion de la paix et de la sécurité ?

- L'Alliance des États du Sahel est-elle légitime ?

L'AES est légitime par les facteurs incitatifs de son contexte de création qui sont l'instabilité endémique du Sahel, l'acuité et la complexité des défis sécuritaires, l'inefficacité des réponses aux défis sécuritaires et le constat d'échec des mécanismes de sécurité collective face à l'expansion du péril terroriste. La légitimité de l'AES se lit aussi à travers sa conformité aux principes de la Charte des Nations Unies qui fondent la sécurité collective internationale. Ainsi, on peut postuler l'idée que la Défense collective tire sa substance du concept de sécurité collective qui fonde la Charte des Nations unies. En effet, le but premier de cette Charte est de *« Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin, prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptible de mener à une rupture de la paix »*.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales relève de la responsabilité collective des membres de l'ONU, mais la garde de la paix mondiale est confiée au Conseil de sécurité qui en a la prérogative essentielle et la compétence planétaire. En effet, selon la Charte des Nations Unies (art.2 al.4), les États sont tenus de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre tout autre État, sauf en cas de légitime défense prévue par l'article 51 et en cas de mesures militaires autorisées par le Conseil de sécurité en vertu des chapitres VII et VIII de cette Charte, lorsqu'il y a menace contre la paix, rupture de celle-ci ou acte d'agression : *« Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales »* (art. 51). Sous les auspices du système onusien international de sécurité collective, les États sont fondés à exercer leur droit de légitime défense, en s'organisant individuellement ou collectivement dans des communautés et alliances, dans le respect des principes de la Charte.

La création de l'AES induit cependant une rupture dans l'architecture de sécurité collective régionale. Quels sont donc les éléments de rupture induits

par la création de l'Alliance de Défense collective des États du Sahel dans la sécurité collective régionale? Pour répondre à cette question, on retient quelques points qui feront l'objet de la suite du développement.

L'annonce de la sortie de la Confédération AES de la CEDEAO peut être appréhendée comme un fait historique et qui aura des implications stratégiques induites comme la sortie du mécanisme de sécurité collective de la CEDEAO, la distorsion d'alignement vis-à-vis de l'APSA, d'où l'impératif pour l'AES d'élaborer un mécanisme de défense collective susceptible d'assurer le nécessaire alignement stratégique sur l'APSA qui organise la sécurité collective régionale selon le principe de la subsidiarité vis-à-vis du Conseil de sécurité des Nations Unies.

1.10.2.3.2. Pertinence et crédibilité de l'Alliance de défense collective des États du Sahel

L'Alliance de défense collective des États du Sahel revendique une pertinence capacitaire adaptée aux défis sécuritaires du Sahel. Elle préconise, à cet effet, la volonté souverainiste de prise en charge des questions de sécurité et de développement, la suppression des nuisances nocives dues à la présence, à l'interventionnisme et parfois au diktat des acteurs extérieurs. Cette alliance a eu comme conséquence la montée en puissance progressive des armées nationales de l'AES et, enfin, elle s'affirme comme une exigence stratégique absolue face à la nature transnationale, hybride et complexe des menaces émergentes et leurs connexions criminelles.

Au-delà, cette alliance est crédible, car les objectifs politiques affichés de la Confédération sont politiquement justifiés et juridiquement conformes à la légalité internationale ainsi qu'aux principes de la Charte des NU. De même, la structure institutionnelle de la Confédération demeure en phase de construction.

1.10.2.3.3. Comment peut-on intégrer la nouvelle entité régionale que constitue la Confédération AES dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et quelle peut être sa contribution à la sécurité collective régionale ?

Aujourd'hui, on peut se demander si l'on doit et si l'on peut arrimer l'Alliance de Défense collective de l'AES à l'APSA ? Si oui, quelles en sont les options ?

L'arrimage est absolument nécessaire et possible, parce que l'AES est légitime, pertinente et crédible, toutefois une réserve est à émettre : les facteurs incitatifs qui ont présidé à la création de l'AES demeurent prégnants dans le contexte, ce qui peut induire l'impératif de procéder à de profondes réformes dans la sécurité collective régionale pour plus d'efficacité dans la prévention et la résolution des crises et conflits ainsi que dans les réponses aux défis sécuritaires. À ce sujet, nous pouvons proposer quelques options.

La première suggère que l'AES se positionne comme une entité régionale au même titre que les CER (équivalent de la CEDEAO) et peut donc prétendre acter sa reconnaissance comme telle et un alignement sur l'APSA. En effet, cette option comporte des implications juridiques consistant en une révision de tous les textes qui peuvent être impactés par cette nouvelle donne géopolitique régionale. Il y a également d'autres implications comme celles diplomatiques : elles concernent une grande offensive de plaidoyer en direction des États membres de l'UA, de l'ONU et des partenaires stratégiques. Les implications stratégiques consistent en l'élaboration d'un mécanisme de défense et de sécurité collective qui satisfasse aux exigences de la sécurité collective internationale et régionale : dimension prévention et résolution des conflits, promotion de la paix et de la sécurité, capacité de réponse, alerte précoce, coopération, nexus sécurité-développement, approche globale des réponses aux défis sécuritaires, etc. Pour finir, on fait mention des implications opérationnelles qui prennent en compte l'AES dans la participation des CER, dans les structures opérationnelles de l'APSA qui sont :

- le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) ;
- le Conseil des Sages (CS) ;
- le Système Continental d'Alerte Rapide (SCAR) ;
- les Forces en Attente Africaines (FAA) ;

- le Fonds pour la paix (FP).

La deuxième option concerne la sous-traitance avec la CEDEAO pour certaines questions de sécurité collective : négocier un mémorandum de partenariat pour certaines questions de sécurité transversales (criminalité transnationale, sécurité climatique et environnementale, sécurité sanitaire, cybersécurité, migrations, coopération policière, entraide judiciaire, etc.), tout en préservant la souveraineté de l'AES sur les questions de défense.

La troisième option se focalise sur la nécessité d'une réforme de l'architecture africaine de paix et de sécurité, dans toutes les options, afin de la rendre plus efficace face aux exigences des défis sécuritaires actuels et futurs.

1.10.2.3.4. Quelle peut être la contribution du nouvel acteur régional dans la stabilité régionale, la prévention et la résolution des conflits, la promotion de la paix et de la sécurité ?

L'une des contributions fondamentales du nouvel acteur est de stabiliser l'espace AES, par la sécurisation, à travers un renforcement capacitaire conséquent de l'AES et le développement d'approches stratégiques novatrices pertinentes et efficaces. Une contribution importante serait aussi de renforcer la coopération, par le développement d'une coopération étroite et fructueuse avec la CEDEAO et l'UA afin de rester actif dans les initiatives diverses en matière de gestion des défis sécuritaires transversaux de portée régionale : intégrer ou demeurer dans les instruments de coopération régionale existants.

1.10.2.4. Recommandations

Pour un meilleur positionnement dans l'architecture, paix et sécurité, il est nécessaire de :

- renforcer la dimension sécuritaire de l'AES pour garantir davantage la stabilité et la sécurité des populations locales ;
- faire de l'AES un acteur incontournable dans la gestion des défis sécuritaires à travers une coopération étroite avec la CEDEAO et l'UA ;
- faire de l'AES un organe leader dans l'architecture africaine de paix et de sécurité.

1.10.2.5. Conclusion

L'Alliance des États du Sahel est un cadre politique, juridique, stratégique et opérationnel idéal pour développer des synergies fortes, ainsi que des stratégies intégrées qui permettent de résoudre la donne stratégique liée à la complexité, à la transnationalité, à l'hybridité et aux connexions criminelles des menaces émergentes. Légitime, pertinente et crédible, l'AES a pleinement sa place dans l'architecture africaine de paix et de sécurité, à condition que le modèle organisationnel soit conceptualisé de manière à faire la preuve de sa pertinence revendiquée, en s'inspirant des échecs des modèles régionaux déjà expérimentés.

+++++

1.10.3. **Panéliste 11 : CEDEAO et Confédération des États du Sahel, quelle stratégie pour une collaboration efficiente ?**

S.E Monsieur Mahamane Amadou MAÏGA,
Ancien Ambassadeur du Mali auprès de la CEDEAO

1.10.3.1. **Résumé**

Dans ce texte, on aborde les implications géopolitiques de la création de l'Alliance des États du Sahel et de la Confédération des États du Sahel, marquées par la Charte du Liptako-Gourma, en septembre 2023, et de la Confédération, en juillet 2024. Ces évolutions redéfinissent le paysage régional en Afrique de l'Ouest, posant la question d'une stratégie de collaboration entre la CEDEAO et la nouvelle entité politique. Il explore également les fondements géographiques et historiques communs qui favorisent l'unité, les défis contemporains auxquels les deux entités font face, notamment en matière de sécurité, de développement économique et de diplomatie, et propose des pistes de coopération pour renforcer les relations entre la CEDEAO et la Confédération des États du Sahel. L'objectif est d'établir une collaboration efficiente au bénéfice des populations de la région.

Mots clés : Confédération des États du Sahel ; Liptako Gourma ; CEDEAO ; coopération.

1.10.3.2. **Introduction**

La mise en place de l'Alliance des États du Sahel par la Charte du Liptako Gourma, le 16 septembre 2023, et la création de la Confédération des États du Sahel, le 6 juillet 2024, ont remodelé l'espace géopolitique en Afrique de l'Ouest. La CEDEAO est une Organisation d'intégration. La nouvelle entité politique AES est une Confédération, appelée à évoluer vers une Fédération. L'AES affiche des objectifs plus ambitieux en matière de défense, de sécurité, de diplomatie et de développement par rapport à la CEDEAO. De ce fait, la question se pose sur le comment de la définition d'une stratégie de cohabitation et de coopération efficiente entre la CEDEAO et la Confédération

des États de l'AES au bénéfice des populations de l'Afrique.

L'exposé qui suit essayera de donner des éléments de réponse à cette question en puisant dans le fonds géographique et historique, la solidarité et les valeurs partagées au cours des décennies à travers la mise en œuvre des politiques, programmes et projets communs ainsi que la nécessité de continuer à établir la confiance et à renforcer la coopération tant au niveau des États qu'au niveau de la CEDEAO et de la Confédération.

1.10.3.3. Messages clés

La présente communication explore les implications géopolitiques de la création de l'AES. Le Sahel étant un espace convoité par les puissances internationales, le choix des trois États (Burkina Faso, Mali et Niger) de s'unir en confédération apparaît comme une nouvelle donne qui vient remettre en cause les schémas classiques de coopération dans la sous-région. Partant des considérations d'ordre géographique, historique et socioculturelle, l'auteur de cette communication démontre la nécessité d'une coopération efficace entre l'AES et la CEDEAO dans l'intérêt supérieur des populations de la région.

1.10.3.3.1. CEDEAO et Confédération des États du Sahel : deux entités politiques dans un espace géographique, historique et culturel commun

La géographie et l'histoire ont façonné au cours des siècles voire des millénaires le destin commun des peuples de l'Afrique de l'Ouest. Du désert du Sahara aux forêts denses du golfe de Guinée, en passant par le Sahel et la Savane, des historiens, des savants, des érudits et des maîtres de la tradition orale, à travers leurs œuvres, ont laissé des témoignages éloquentes sur les empires et royaumes. Ils sont les témoins de l'apogée de la civilisation en Afrique de l'Ouest et de sa grande contribution aux annales de l'histoire de l'Afrique et de l'humanité tout entière, notamment l'Empire du Ghana, l'Empire du Mali et l'Empire Songhoy.

Le Tarih El Fetach et le Tariq Es Soudan nous rappelle les grands pans de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest. La rencontre avec l'Europe, d'abord à travers le commerce, ensuite la traite des esclaves et la colonisation a porté un coup dur à l'évolution politique et socio-économique en Afrique de l'Ouest.

1.10.3.3.2. La création de l'État moderne et la création d'organisations politiques et techniques d'intégration continentales et régionales

Les États modernes issus du processus de la décolonisation, tout en plaçant comme priorité la construction des États-nations, ont vite pris conscience de la nécessité de la création d'entités politiques plus viables, à travers le processus d'intégration, par la création de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et des organisations sous régionales. La CEDEAO, créée en 1975, une organisation d'intégration régionale, jusqu'à une période récente considérée comme le modèle d'intégration avancée en Afrique, a malheureusement perdu son prestige dont l'objectif est l'évolution d'une « CEDEAO des États vers une CEDEAO des peuples » (Vision 2020 et vision 2030). L'Acte constitutif de la CEDEAO révisée de 1993, qui institue la Commission et des institutions telles que le Parlement de la CEDEAO et la Cour de Justice de la CEDEAO, visait à rapprocher les populations de l'espace tout en prenant en compte leur préoccupation, à travers leurs représentants (Députés de la CEDEAO). Le protocole additionnel de 1999 relatif à la paix et à la sécurité, le protocole de 2001 relatif à la gouvernance et à la démocratie, les protocoles subséquents relatifs au régime de sanctions contre les États ainsi que leur mise en œuvre discriminatoire, sous l'influence des puissances extérieures, sont à la base de la perte de confiance de certains citoyens et États en la CEDEAO.

1.10.3.3.3. De la mise en œuvre des politiques d'intégration aux rapports conflictuels dans l'espace CEDEAO

L'évolution négative des relations de la CEDEAO, d'abord avec le Mali ensuite avec le Burkina et le Niger, est à analyser à l'aune des différents communiqués de la CEDEAO qui sont de véritables ultimatums assortis de sanctions politiques, d'embargos économiques et financiers. La menace d'intervention militaire au Niger pour restaurer le président renversé suite au coup d'État du 26 juillet 2023 et la solidarité affichée par les autorités du Mali et du Burkina de venir au secours du Niger, peuvent être considérés comme les éléments majeurs de la rupture avec la CEDEAO, et les principales raisons de la création de l'Alliance des États du Sahel et de la Confédération des États du Sahel.

1.10.3.3.4. La confédération des États de l'Alliance du Sahel : une nouvelle entité dans l'espace géographique de l'Afrique de l'Ouest

La création de l'Alliance des États du Sahel et de la Confédération des États du Sahel, respectivement le 16 septembre 2023 et le 6 juillet 2024, témoigne de la naissance d'une nouvelle entité politique en Afrique de l'Ouest. Les trois (3) axes prioritaires définis par les pays de la Confédération, à savoir la Défense et la sécurité, la Diplomatie et le Développement mettent en exergue leur volonté de prendre en charge les défis majeurs qui se posent aux pays du Sahel. Quel que soit le degré de contradiction entre la CEDEAO et l'AES, les facteurs objectifs, déjà évoqués, découlant de l'histoire et la géographie, militent pour l'entente et la coopération entre les deux entités au bénéfice des populations de l'Afrique.

1.10.3.3.5. Nécessité de la coopération entre la CEDEAO et la Confédération des États du Sahel

La préservation de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale, de la sécurité des personnes et des biens sont les priorités majeures des pays de l'AES. La création de l'Alliance du Sahel et la mise en place de la Force unifiée ont démontré l'importance de la coopération entre les États dans la lutte contre le terrorisme, un phénomène transversal qui fait fi des frontières. L'extension des activités terroristes à certains pays côtiers qui, jusqu'à une période récente, se sentaient à l'abri, révèle le danger que court toute la région de l'Afrique de l'Ouest. L'amélioration des conditions de vie des populations par la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement est l'un des axes prioritaires de la Confédération des États de l'AES.

La détérioration de la situation socio-économique dans le Sahel depuis les années 1970, en raison de la sécheresse et du phénomène de la désertification, a ouvert la voie à une plus grande solidarité entre les États et la création d'organisations internationales pour faire face aux questions humanitaires, de développement et de préservation de la nature. La mise en place de l'organisation du Liptako Gourma et la création du CILSS sont parmi les réponses sous-régionales et régionales aux problèmes de développement dans le Sahel.

La politique extérieure et sa mise en œuvre, à travers l'instrument diplomatique, permettent aux États et aux Organisations internationales de se projeter sur la scène internationale (aspects bilatéraux ou multilatéraux) en vue de la défense de leurs intérêts et du renforcement de diverses relations avec les autres entités et acteurs des relations internationales. Ces relations peuvent couvrir divers domaines : politiques, défense et sécurité, coopération internationale (économie, humanitaire, sociale, éducation, science et culture, environnement...). Dans le cadre de l'AES, le pilier diplomatique, un des axes prioritaires des objectifs de la Confédération, est le cadre de concertation et de définition d'une stratégie commune sur certaines questions d'intérêt majeur dans le cadre sous régional, régional, continental et international. L'élaboration des éléments ou la définition de la démarche pour une coopération efficiente avec la CEDEAO relèvent en priorité du pilier diplomatique qui, certainement, prendra en compte les préoccupations des deux autres piliers (Défense et sécurité, Développement). Dans la pratique, l'action diplomatique de la Confédération de l'AES met au centre la défense des intérêts des populations. Elle est ouverte aux échanges et à la coopération avec tous les pays et rejette les influences extérieures dans la détermination de ses politiques.

1.10.3.3.6. Éléments de réflexion pour une stratégie en vue d'une coopération efficiente CEDEAO-Confédération des États du Sahel

La définition de la stratégie, son élaboration et son adoption relèvent de la Confédération des États du Sahel et de la CEDEAO. La coopération fait appel à l'entente et au respect mutuel entre les parties prenantes. Notre réflexion se limitera à l'exploration des quelques pistes d'analyse pour une coopération efficiente en se basant sur les objectifs fondamentaux de la CEDEAO et de la Confédération des États de l'AES. Les fondements géographiques et historiques ainsi que la nécessité de coopération ont été évoqués aux chapitres I et II de l'exposé. Sans être exhaustive, une stratégie pour une coopération efficiente CEDEAO et AES pourrait prendre en compte les paramètres qui seront évoqués ci-dessous.

La CEDEAO doit accepter l'existence juridique de l'AES en prenant en compte objectivement la situation qui prévaut actuellement dans l'espace de l'Afrique de l'Ouest. Les pays de l'AES ont annoncé dans le Communiqué du 28 janvier

2024 leur départ de la CEDEAO et jusque-là la CEDEAO n'a pas pris acte, car elle se base sur une des dispositions du Traité constitutif de la CEDEAO qui souligne que le retrait ne prend effet qu'à partir de 12 mois après l'annonce du retrait. Une fois que la CEDEAO prendra acte du retrait, la Confédération de l'AES peut entrer en contact avec la CEDEAO pour négocier les conditions du retrait qui touchera divers domaines : juridique, projets et programmes communautaires, institutions financières communautaires, libres, circulations des personnes et des biens.

Des mesures de confiance doivent être établies entre la CEDEAO et la Confédération des États de l'AES. Aucun État ne doit servir de base ou ne doit entreprendre des actions de déstabilisation d'un autre État. Par ailleurs, l'AES doit procéder au bannissement de la guerre informationnelle à travers les médias publics, privés et réseaux sociaux. L'AES doit mettre en pratique la non-acceptation des bases militaires des puissances étrangères dans les différents pays. Par ailleurs, la coopération militaire et sécuritaire doit être renforcée entre la CEDEAO et l'AES.

1.10.3.3.7. Le renforcement de la coopération militaire et sécuritaire entre la CEDEAO et l'AES

Toute la région de l'Afrique de l'Ouest fait face à des défis sécuritaires : terrorisme, piraterie maritime, trafic illicite tant dans le désert que dans le golfe de Guinée... Les pays de l'AES sont les pays de la ligne de front dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Aussi la création de l'Alliance des États du Sahel a-t-elle permis de conjuguer les efforts de ces pays dans la lutte contre le terrorisme. Les activités de terroristes depuis un certain temps commencent à s'étendre à certains pays côtiers (Bénin, Togo, Côte d'Ivoire). Quant au Nigeria, il fait face aux activités subversives de Boko Haram depuis 2009. Le Niger, un des pays membres de l'AES, est aussi membre de la Force multinationale des pays riverains du lac Tchad pour lutter contre le terrorisme.

La CEDEAO avait fait preuve d'inertie ou d'incapacité pour apporter une assistance au Mali, au Burkina Faso, au Niger et au Nigeria qui, durant plus d'une décennie, ont fait face aux actions néfastes des groupes terroristes (Al-Qaïda, État islamique, Boko Haram...) qui ont fait des milliers de déplacés et de victimes parmi les populations civiles et les Forces de défense et de sécurité. En vue d'endiguer le phénomène de terrorisme en Afrique de l'Ouest,

un cadre de coopération mérite d'être défini entre la CEDEAO et l'AES au bénéfice des populations pour l'établissement de la paix et de la sécurité dans la région.

1.10.3.3.8. La préservation des acquis en ce qui concerne la libre circulation des personnes et des biens ainsi que le droit d'établissement dans l'espace de l'Afrique de l'Ouest

La libre circulation des personnes et des biens dans l'espace de l'Afrique de l'Ouest est l'un des principaux acquis de la CEDEAO dont bénéficient directement les populations. Divers documents ont été adoptés dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de 1979 sur la libre circulation des personnes et des biens, notamment le passeport de la CEDEAO et la carte biométrique. Ces documents sont actuellement en circulation dans les pays de l'AES. Le retrait de la CEDEAO aura certainement des répercussions tant pour les citoyens de l'AES que ceux de la CEDEAO. Donc, la coopération entre les pays de l'AES et de la CEDEAO est nécessaire dans ce domaine. Cette coopération peut se traduire soit par des arrangements entre la CEDEAO et l'AES pour gérer ce problème soit des arrangements bilatéraux entre les pays de l'AES et les pays de la CEDEAO. Dans le cadre de l'UEMOA, il y a également des dispositions relatives à la libre circulation des personnes et des biens. Ces dispositions demeureront en vigueur et continueront à couvrir les 3 pays de l'AES.

Donc, le problème de la libre circulation des personnes et des biens continuera à se poser entre les pays de l'AES et 7 autres pays de la CEDEAO (Gambie, Guinée, Nigeria, Ghana, Liberia, Sierra Leone, Cabo Verde). Compte tenu de l'intérêt de la question de libre circulation des personnes et de biens, il est souhaitable que des réflexions assorties de suggestions et recommandations soient déjà menées au niveau des pays de l'AES pour d'éventuelles négociations avec la CEDEAO ou les États membres concernés pour trouver une solution aux problèmes qui pourraient survenir suite au retrait des pays de l'AES de la CEDEAO.

1.10.3.3.9. Préservation des acquis dans le cadre de la Zone douanière

Avec l'adoption du Tarif extérieur commun (TEC) en 2015 et sa mise en œuvre, la CEDEAO est passée de la Zone de Libre-Échange à la Zone douanière, se situant ainsi dans le même palier que l'UEMOA en matière d'intégration. Dans le cadre de la coopération entre les États membres de la CEDEAO non membres de l'UEMOA et l'AES, la réflexion doit être menée pour la préservation des acquis ou la négociation de nouveaux arrangements en matière douanière.

La population des pays de l'AES est environ un quart de la population de la CEDEAO. Les économies de l'Afrique de l'Ouest sont interdépendantes. En application des dispositions douanières relatives aux règles d'origine, de nombreux produits circulent de part et d'autre des frontières sans droits de douane. La mise en œuvre du Traité relatif à la zone économique de Libre-Échange du continent africain (ZELECAF) permettra de faciliter les échanges au niveau de tout le continent africain.

1.10.3.3.10. La coopération dans le domaine économique et social

En plus des questions de paix, de sécurité, des politiques, programmes et projets d'intégration ont été pensés et élaborés par la CEDEAO depuis sa création (Développement rural et environnement, industrie et mines, infrastructures et transports, enseignement supérieur et recherche scientifique, énergies nouvelles et renouvelables, monnaie commune...). La mise en œuvre de ces divers programmes et projets, en dehors de la définition du cadre de coopération à travers divers protocoles, n'ont pas atteint les résultats escomptés, car la CEDEAO s'est beaucoup focalisée sur les questions politiques de gouvernance depuis les années 1990 (crises au Liberia, Sierra Leone, Guinée-Bissau, Nigeria, Niger, Mali, Burkina Faso, Togo, Côte d'Ivoire), se départant ainsi de son mandat initial relatif au développement économique, social et à l'intégration régionale. Les pays membres de l'AES ont participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques et programmes.

Un vaste et varié champ de coopération entre l'AES et la CEDEAO est nécessaire pour la poursuite des programmes et projets régionaux relatifs au développement des infrastructures dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Les pays de l'AES en tant que pays de l'hinterland sont fortement tributaires des ports des pays côtiers pour leurs exportations et importations. Les économies des pays de l'AES et celles des pays de la CEDEAO sont fortement interdépendantes tant au niveau de la production que de la consommation. Par exemple, le Mali et le Niger, pays d'élevage, sont de grands fournisseurs de bétail dans les pays voisins. Dans le cadre du processus de production agricole, industrielle et de services, les économies des pays de l'Afrique de l'Ouest sont complémentaires d'où la nécessité de poursuivre la coopération entre les pays membres de l'AES et de la CEDEAO. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces politiques, la CEDEAO a mis en place des programmes et des institutions spécialisées (Organisation ouest-africaine de santé, Groupe intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent, Centre régional de santé animale, Centre pour les énergies nouvelles et renouvelables, centre pour le Développement agricole...).

La poursuite de la coopération entre l'AES et la CEDEAO s'avère également nécessaire en ce qui concerne ces institutions qui ont un rôle transversal (gestion des épidémies, lutte contre le trafic de drogue et de blanchiment d'argent, santé animale...). Dans le cadre du financement des projets nationaux et régionaux, la CEDEAO a mis en place une institution financière à savoir la Banque d'investissement et de développement de la communauté (BIDC) dont le siège est à Lomé. C'est une Banque financée tant par les quotes-parts des pays membres de la CEDEAO que des partenaires extérieurs. La coopération entre l'AES et la CEDEAO est nécessaire pour la dévolution des passifs et actifs de la Banque et la détermination de la conduite à tenir pour la poursuite des projets et programmes de développement à financer par la BIDC.

1.10.3.3.11. Coopération pour la gestion des fonctionnaires CEDEAO originaires des pays membres de l'AES

Le retrait des pays de l'AES de la CEDEAO a des conséquences pour les fonctionnaires tant statutaires que professionnels nationaux des pays membres de l'AES. En application des dispositions réglementaires qui régissent les organisations internationales, ils ne feront plus partie du personnel de la CEDEAO. La CEDEAO, conformément aux dispositions statutaires et contractuelles, doit leur payer leurs droits. Il est souhaitable que les pays de

l'AES négocient au moment venu avec la CEDEAO des conditions favorables pour la sauvegarde des droits des fonctionnaires concernés.

1.10.3.4. Recommandations

Aujourd'hui, il est opportun de :

- repenser les sanctions de la CEDEAO en les alignant sur les besoins des peuples ;
- faire de l'AES un bouclier commun contre toute forme d'ingérence étrangère ;
- définir les contours d'une coopération efficiente entre l'AES et la CEDEAO notamment dans les domaines économique et social.

1.10.3.5. Conclusion

De l'analyse de la situation, il ressort que la CEDEAO, en mettant l'accent depuis les années 1990 sur les questions de démocratie et de gouvernance, a progressivement dévié de son objectif initial relatif à la promotion de la coopération et de l'intégration. Le régime de sanctions politiques, économiques, financières, embargo et fermeture de frontières ont contribué à la détérioration de la situation socio-économique des pays sanctionnés, impactant négativement sur le niveau de vie des populations tant des pays sanctionnés que des autres pays. Les mesures de sanctions ont produit l'effet contraire en rendant la CEDEAO impopulaire au niveau des populations, qui commencent à se rendre compte de l'impartialité des décisions et à critiquer l'influence de certaines puissances étrangères sur les prises de position de la CEDEAO. La création de l'AES est une conséquence de la politique de la CEDEAO, dont les actions s'assimilent à une véritable ingérence dans les affaires intérieures des États.

Les conditions objectives, l'interdépendance des économies, les intérêts des pays et des populations militent pour une coopération efficiente entre la CEDEAO et l'AES dont les contours sont à déterminer progressivement par ces deux entités et les États membres de l'espace de l'Afrique de l'Ouest.

+++++

PRÉSENTATION DES COMMUNICATIONS DU 3^e JOUR

Le dernier jour de ce séminaire s'est déroulé le 24 octobre et il a été marqué par deux (2) communications.

1.11. **Panel 5. Exemples de coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel ?**

Ce Panel 5, modéré par Madame Assétou Founé SAMAKÉ Migan, s'est concentré sur des exemples concrets de coopération internationale qui ont eu des impacts positifs sur les États du Sahel. Les intervenants ont partagé des perspectives nationales sur la manière dont la coopération, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, a contribué à relever les défis socio-économiques et sécuritaires de la région. S.E Monsieur Alban YAMÉOGO, Directeur des Organisations Sous-Régionales africaines au Ministère des Affaires étrangères du Burkina Faso, a exposé les efforts de son pays pour renforcer les partenariats internationaux. S.E Monsieur Sékou, dit Gaoussou CISSÉ, Directeur du département Europe MAECI Mali, a partagé des exemples de coopération fructueuse entre le Mali et ses partenaires européens.

1.11.1. Panéliste 12. Le cas du Burkina Faso

Monsieur Alban YAMEOGO,

Directeur des Organisations Sous-Régionales africaines au
Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et
des Burkinabè de l'Extérieur

1.11.1.1. Résumé

Ce travail met en lumière la situation actuelle du Burkina Faso, un pays d'Afrique de l'Ouest en proie à une insécurité croissante due à des attaques terroristes récurrentes depuis 2015. Cette instabilité a engendré des crises humanitaires, économiques et sociales, nécessitant une reconfiguration des relations de coopération internationale. C'est dans ce contexte que le Burkina Faso s'efforce de restaurer son image sur la scène internationale et de renforcer ses partenariats bilatéraux et multilatéraux. Sa communication souligne plusieurs initiatives stratégiques visant à mobiliser le soutien de pays tels que la Russie, le Japon et d'autres partenaires, tout en insistant sur la nécessité d'un engagement collectif pour la défense du territoire national. En réponse à ces défis, le pays a enregistré des résultats tangibles, tels que le retour de déplacés internes, la réouverture d'établissements éducatifs et sanitaires et le développement d'infrastructures essentielles. En outre, la création de l'Alliance des États du Sahel (AES) avec le Mali et le Niger marque une étape importante dans la réaffirmation de la souveraineté et de la coopération régionale. Il appelle à une réflexion continue sur la nature et les objectifs de la coopération internationale pour assurer un avenir stable et prospère pour le Burkina Faso et la région du Sahel.

Mots clés : Alliance des États du Sahel ; souveraineté ; coopération régionale ; coopération internationale.

1.11.1.2. Introduction

Pays situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso a une superficie de plus de 274 000 km² et partage des frontières communes avec six (6) pays que sont le Mali (1000 km), le Niger (628 km), la Côte d'Ivoire (584 km), le Ghana (549 km), le Bénin (285 km) et le Togo (126 km). Depuis 2015,

Le Burkina Faso est la cible d'attaques terroristes qui, malheureusement, endeuillent les populations civiles et militaires, occasionnent de nombreux déplacés internes et impactent négativement l'économie du pays. Ces attaques terroristes combinées aux évolutions géopolitiques contemporaines imposent une dynamique nouvelle dans la coopération que ce soit au plan bilatéral ou au plan multilatéral.

1.11.1.3. Messages clés

Cette communication analyse la situation sécuritaire du Burkina Faso, dominée par les attaques terroristes ayant provoqué des déplacés et des crises humanitaires majeures. À ce titre, l'auteur de la présente communication se propose d'analyser les actions entreprises par les autorités de la transition burkinabè pour inverser la donne sécuritaire et redorer l'image du pays sur la scène internationale.

1.11.1.3.1. Contexte

Le Burkina Faso est confronté, depuis plus d'une décennie, à une guerre asymétrique qui a des conséquences néfastes sur la vie des populations. La crise économique mondiale, les changements climatiques, la guerre en Ukraine, etc., ont contribué à fragiliser le tissu économique de certains pays. Les nombreuses attaques terroristes perpétrées au Burkina Faso ont malheureusement occasionné un déplacement massif de milliers de personnes, des pertes en vies humaines et des fermetures des services sociaux et éducatifs de base. C'est dans ce contexte de crise que les autorités actuelles ont été installées. Le Burkina Faso ne saurait lutter seul contre ce phénomène. Il faut l'accompagnement de partenaires bilatéraux et/ou multilatéraux.

1.11.1.3.2. Exemples de coopération internationale

Pour affirmer leur présence sur l'échiquier international, les autorités de la Transition ont choisi, d'abord, de redorer l'image du Burkina Faso afin qu'il ait une posture qui donne du respect au niveau international. Pour ce faire, certains secteurs de la vie économique ont été boostés à travers les différentes initiatives présidentielles, toutes choses qui entraîneront des bénéfices pour les populations à la base. Ainsi, les secteurs agricole, minier, sanitaire, commercial, culturel et ceux de l'énergie renouvelable, de

l'industrie, etc., ont connu des soutiens multiformes. Les Burkinabè sont désormais engagés à soutenir les autorités de la Transition dans le processus de libération du territoire national. Le Fonds de Soutien patriotique, institué par le Gouvernement, permet à chaque Burkinabè de contribuer financièrement à l'acquisition de matériels pour les Forces de Défense et de sécurité (FDS) et à la prise en charge de nombreux besoins humanitaires. Ainsi, en 2023, sur une prévision de 80 milliards, 99 039 035 500 FCFA ont été mobilisées, soit un taux de 123,80 %.

Sur une prévision de 100 milliards pour l'année 2024, près de 86 milliards avaient été mobilisés au 30 juin 2024. Ces chiffres témoignent de l'engagement de tous les Burkinabè de l'intérieur et de l'extérieur à soutenir les initiatives du Gouvernement.

À ce jour, on peut énumérer les résultats suivants :

- la reconquête de 70 % du territoire national ;
- le recrutement de 90 000 Volontaires pour la Défense de la Patrie ;
- le retour de 931 652 personnes déplacées internes soit 151 562 ménages dans 639 localités reconquises et sécurisées au 30 septembre 2024 ;
- la réouverture de 1382 structures éducatives permettant à 268 643 élèves et 9368 enseignants de reprendre les cours dans ces localités reconquises et sécurisées ;
- la construction d'une usine de transformation de tomates à Bobo-Dioulasso ;
- la construction en cours d'une raffinerie d'or à Ouagadougou ;
- le lancement de l'Agence pour la Promotion de l'Entrepreneuriat communautaire (APEC).

1.11.1.3.3. Au niveau bilatéral

Le premier temps fort entrepris par les autorités de la transition, pour consolider les relations bilatérales du Burkina Faso, était la rencontre entre le ministre chargé des Affaires étrangères et le corps diplomatique accrédité au Burkina Faso. Il s'est agi au cours de cette rencontre de rassurer le corps diplomatique que le Burkina Faso entend respecter ses engagements bilatéraux. Cependant, il agit désormais dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant. Après cette étape, il s'agissait de repenser la couverture diplomatique du Burkina Faso dans le monde. Ainsi, il y a eu des ouvertures

d'Ambassades du Burkina Faso en Iran et l'érection du Consulat général du Burkina Faso à Niamey en Ambassade avec la nomination d'un Ambassadeur. Des projets d'ouverture d'ambassade en Guinée-Conakry, au Nicaragua et en Centrafrique sont suffisamment avancés.

Les Consultations bilatérales, ces dernières années, ont été soutenues par la participation de SEM Le Capitaine Ibrahim TRAORÉ, Président du Faso au Sommet Russie-Afrique, début de l'intensification des relations diplomatiques entre les deux pays. Elles ont aussi concerné la rencontre entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur et ses homologues de la Russie, du Nicaragua, du Venezuela, de l'Iran, de la Tunisie, de l'Égypte, du Kirghizstan, du Maroc, des Iles Marshall, des Émirats arabes unis et du Qatar dans le but de passer en revue et de renforcer les liens de coopération entre le Burkina Faso et ces pays.

Les acquis à moyen terme sont nombreux :

- l'acquisition de matériel militaire au profit des FDS et des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) ;
- le don de 25.000 tonnes de blé par la Russie au profit des Personnes déplacées internes (PDI) ;
- le don d'une aide alimentaire de 2 milliards de FCFA par le Japon ;
- la construction d'un hôpital de référence à Bobo-Dioulasso ;
- l'acquisition de cliniques mobiles ;
- la création de l'Alliance des États du Sahel (AES) ;
- la dénonciation des Accords militaires avec la France en février 2023 ;
- les Journées économiques du Burkina Faso en Chine ;
- l'ouverture d'ambassade à Ouagadougou (Nicaragua, Russie) ; etc.

À long terme, on s'attend à la mise en œuvre des accords de coopération signés avec la Russie, l'Allemagne, le Venezuela, etc.

1.11.1.3.4. Au niveau multilatéral

Le Burkina Faso a clarifié sa vision de la coopération avec des organisations sous-régionale, régionale et internationale. Il s'agit essentiellement de l'Organisation des Nations unies (ONU) et de ses institutions spécialisées, de

l'Union européenne (UE), de l'Union africaine (UA), du Conseil de l'Entente, de l'UEMOA, de la CENSAD, etc. Il entretient d'excellentes relations de coopération avec l'Organisation des Nations unies (ONU) comme en témoigne sa participation à la 79^e session de l'Assemblée générale de l'Organisation. Lors de son discours à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), le 30 septembre 2024, le chef de la diplomatie burkinabè a exprimé la volonté des autorités burkinabè de voir l'ONU s'impliquer pour toutes questions qui le touchent. Le même discours a été fait avec l'Union européenne à l'occasion de la rencontre entre le chef de la diplomatie burkinabè et le Chef de la délégation de l'UE au Burkina Faso. En marge de la 75^e session du Comité exécutif du Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), le chef de la diplomatie burkinabè a échangé avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, le représentant du Bureau des Nations unies pour les Affaires humanitaires (OCHA), le Vice-Président du Comité international pour la Croix rouge (CICR) afin de leur présenter la nouvelle vision des autorités burkinabè en matière de réponse à la crise humanitaire : « Mettre les victimes au centre de la construction de leur propre résilience ». En revanche, le Burkina Faso s'est retiré des organisations qui ne respectaient plus leurs principes fondateurs (le G5 Sahel et la CEDEAO).

Pour affirmer sa souveraineté, le Burkina Faso s'est associé au Mali et au Niger pour créer l'Alliance des États du Sahel (AES), le 16 septembre 2023, dont l'objectif est d'établir une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle. Cet objectif s'est élargi à la Diplomatie et au Développement avec l'adoption du Traité instituant la Confédération des États du Sahel, le 6 juillet 2024. La Confédération AES agit désormais au nom du Burkina Faso au sein des autres organisations. Lors de son discours à la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 30 septembre 2024, le chef de la diplomatie burkinabè a réaffirmé le souhait des autorités du pays que la Confédération AES soit reconnue et acceptée au sein de l'ONU et qu'elle agisse au nom et pour le compte du Burkina Faso. Les MDPC du Burkina Faso sont encouragées à créer un groupe des Ambassadeurs de l'AES dans leurs juridictions respectives afin de parler d'une même voix pour les questions en relation avec la Confédération. Le Président en exercice de la Confédération AES, S.E le Général d'Armée Assimi GOÏTA a représenté les trois pays au sommet Chine-Afrique.

1.11.1.4. Recommandations

Comme recommandations, on retient qu'il faudrait :

- promouvoir une coopération internationale sincère entre les États du Sahel répondant aux besoins des populations locales ;
- prendre garde contre des partenaires susceptibles d'avoir un agenda caché ;
- tirer de la coopération internationale toutes les opportunités de réponse à la crise sécuritaire.

1.11.1.5. Conclusion

La coopération internationale pourrait être perçue comme une réponse à la crise sécuritaire que connaît le Burkina Faso ces dernières années. Cependant, il faut cerner les contours d'une coopération avec certains pays qui pourraient avoir des ambitions non exprimées. Le Burkina Faso gagnerait à repenser, clarifier et ajuster sa coopération. La confédération des États du Sahel doit être une réponse aux aspirations des peuples.

+++++

1.11.2. Panéliste 13. Le cas du Mali

S.E Monsieur Sékou dit Gaoussou CISSÉ,
Directeur du département Europe MAECI, Mali

1.11.2.1. Résumé

Cette communication aborde le rôle de la coopération internationale dans le soutien du Mali face aux défis sécuritaires et socio-économiques. Pour le Mali, confrontée à l'insécurité, à l'instabilité politique, à la pauvreté et aux effets du changement climatique, la coopération bilatérale et multilatérale a permis des avancées notables. Il a mis en évidence les contributions significatives en matière de formation des forces de sécurité, d'acquisition d'armes et d'équipements, et de coordination sécuritaire. Ces initiatives ont contribué à un retour progressif des déplacés internes dans certaines régions et à la réouverture de routes stratégiques, favorisant les échanges économiques et la stabilité.

Sur le plan socio-économique, la coopération internationale a permis d'améliorer les conditions de vie à travers le développement d'infrastructures, l'accès aux services essentiels (eau, santé) et le renforcement des ressources humaines. Toutefois, des défis subsistent, notamment l'insécurité persistante dans certaines zones et la nécessité de renforcer la gouvernance et la résilience locales. La communication relève l'importance de renforcer la confiance entre partenaires, d'innover et d'adapter les approches pour un impact durable, tout en soutenant l'autonomie des communautés locales.

Mots clés : Mali ; coopération internationale ; défis persistants ; Sahel.

1.11.2.2. Introduction

La coopération internationale est essentielle pour les pays du Sahel, en particulier le Mali qui fait face à des défis tels que l'insécurité, l'instabilité politique, la pauvreté et les effets du changement climatique. Plusieurs initiatives pourraient contribuer, de manière significative, à soutenir le développement, la paix et la sécurité au Mali. Il s'agit pour le panéliste de

voir ce qui a permis d'atténuer la situation sécuritaire de manière significative grâce à la coopération bilatérale ou multilatérale en termes, notamment, d'acquisitions d'armes, de coordination des actions de sécurité, d'efficacité sur le terrain, d'efficience, de retour des déplacés, etc. Il s'agit aussi de voir en quoi, les autres défis comme la pauvreté, l'accès à l'eau, à l'électricité, a connu une certaine amélioration grâce à la coopération bi ou multilatérale.

C'est toujours un honneur et un plaisir pour moi de prendre la parole à l'EMP surtout pour discuter du rôle que joue la coopération internationale dans l'amélioration des conditions sécuritaires et socio-économiques au Mali. Une coopération internationale efficace en matière de développement est essentielle pour aider les pays à améliorer la vie des populations. C'est pourquoi les principes du Partenariat mondial pour une coopération au développement efficace (appropriation par les pays, concentration sur les résultats, partenariats inclusifs, transparence et responsabilité mutuelle) ont été fixés pour guider les relations entre les partenaires de développement, renforcer et améliorer leur manière de coopérer. La coopération internationale au développement doit se comprendre comme la rencontre (jonction) entre une offre et une demande de coopération ou inversement.

1.11.2.3. Messages clés

La présente communication dresse le bilan de coopération internationale en faveur du retour de la paix et de la sécurité au Mali depuis 2012 à nos jours. Qu'il s'agisse de la formation des forces de sécurité, de l'acquisition des armes et des équipements, ou encore, de la coordination sécuritaire, la coopération internationale aura ainsi permis le retour progressif des déplacés et la réouverture des voies routières indispensables au bon fonctionnement et au dynamisme de l'économie nationale. À ce titre, l'auteur de la communication soutient que la coopération internationale peut être un facteur d'autonomisation des communautés locales lorsqu'elle est bâtie sur un rapport de confiance mutuelle entre les partenaires.

1.11.2.3.1. Les acquis en matière de sécurité grâce à la coopération internationale

La sécurité est sans doute l'un des domaines où la coopération internationale a eu le plus d'impact. On retient, entre autres :

- la formation du personnel des forces armées et de sécurité ;
- l'acquisition d'armes et d'équipements ;
- la coordination des actions de sécurité : une nouvelle entente sécuritaire.

Ces efforts combinés ont produit des résultats visibles : un retour progressif des déplacés internes dans certaines régions, signe que la sécurité s'améliore. De plus, certaines routes stratégiques sont de nouveau accessibles, facilitant ainsi les échanges économiques et sociaux essentiels pour la stabilité.

1.11.2.3.2. Amélioration des conditions socio-économiques grâce à la coopération internationale

Au-delà de la sécurité, la coopération internationale a aussi permis d'améliorer les conditions de vie des Maliens, notamment dans la lutte contre la pauvreté et l'accès aux services essentiels. À ce sujet, on retient essentiellement :

- les infrastructures : routes, aéroports, énergie ;
- les aménagements hydro agricoles ;
- le développement des ressources humaines ;
- l'accès aux services essentiels (eau, santé).

1.11.2.3.3. Défis persistants et perspectives de la coopération internationale

Malgré ces succès, il reste des défis à relever et qui sont, entre autres :

- les poches d'insécurité ;
- les questions de gouvernance et de coordination ;

- la mise en exergue de la résilience locale pour renforcer l'impact de cette coopération. Les capacités locales doivent être renforcées pour que les communautés soient moins dépendantes de l'aide extérieure.

1.11.2.4. Recommandations

Comme recommandation, on préconise de :

- sortir totalement des sentiers battus, de vieilles recettes et des itinéraires bien connus qui ont tous abouti à des impasses : il faut s'adapter et se réinventer ;
- restaurer la confiance entre les partenaires et les pays du Sahel : écouter, entendre et comprendre.

1.11.2.5. Conclusion

En conclusion, la coopération internationale a indéniablement joué un rôle clé dans l'amélioration de la situation sécuritaire et socio-économique au Mali. Mais, les défis qui restent à relever nous invitent à réfléchir pour comprendre comment nous pouvons continuer à renforcer ces partenariats et à améliorer leur impact pour assurer un avenir stable et prospère au Mali et à toute la région du Sahel.

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

PRINCIPALES CONCLUSIONS

À l'issue des présentations des panélistes, les participants ont formulé certaines conclusions.

Les mutations en cours au Sahel, mises en évidence par les participants, impactent divers domaines.

- Sécurité : la région est confrontée à un phénomène d'extrémisme violent croissant et à une criminalité transfrontalière ;
- Défense : les États du Sahel sont confrontés à des conflits armés qui justifient le déploiement de l'armée pour maintenir l'expansion des groupes armés.
- Démographie : les pays de la zone sahéenne enregistrent une croissance démographique rapide avec une pression considérable sur les ressources et les infrastructures du Sahel.
- Économie : le Sahel est caractérisé par des évolutions économiques accentuées par la montée de l'insécurité.
- Climat : le changement climatique a entraîné des bouleversements dans l'écosystème, avec des modifications des habitats, une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, et des impacts sur la biodiversité et les ressources naturelles.
- Politique : l'extrémisme violent, les enjeux de sécurité et la légitimité des institutions publiques influencent les principaux changements politiques au Sahel.
- Humanitaire : la dégradation des conditions de vie dans la région a été engendrée par la crise sécuritaire et le changement climatique.
- Migration : la mutation migratoire est influencée par des facteurs économiques, sociaux et sécuritaires.
- Communication et information : On constate une forte croissance de la manipulation de l'information et des tentatives de déstabilisation des États au Sahel.

Les changements observés dans la CI au cours des dernières années sont :

- le changement d'attitude et de comportement des représentants des États du Sahel face à leurs homologues ;
- les relations tendues entre les États de l'AES et certains partenaires internationaux.

Les déterminants de la Coopération internationale au Bénéfice des États du Sahel (CIBES) sont essentiellement la/le :

- sécurité régionale;
- guerre pour les intérêts;
- appât du gain;
- empreinte coloniale;
- perception de l'efficacité personnelle;
- manque de confiance en soi;
- incapacité des États à parler d'une seule voix.

Les impacts des mutations sur la coopération internationale se manifestent à travers les actions suivantes :

- la réémergence de la régionalisation en Afrique de l'Ouest marquée par le retrait des pays de l'AES de la CEDEAO;
- la dénonciation de certains accords de défense et établissement d'autres;
- l'escalade avec certains partenaires traditionnels;
- le départ de certains partenaires;
- l'arrivée de nouveaux partenaires;
- la réévaluation des engagements en matière d'aide au développement;
- la reconfiguration des politiques migratoires;
- la reconquête de la souveraineté;
- le changement de paradigme dans la politique extérieure des États du Sahel central.

Les enjeux de la CIBES se résument à la/au :

- maîtrise de l'espace : souveraineté partagée dans la confédération (AES);
- survie des États du Sahel;
- survie et au bien-être des populations du Sahel;
- migration;
- changement climatique;
- renforcement de l'autonomie de décision des États du Sahel;
- renforcement de la sécurité collective (AES);
- innovation de mécanisme de financement de l'économie du Sahel;
- consolidation de la souveraineté énergétique;
- maîtrise de la communication et de l'information.

Les défis de la CIBES sont nombreux et variés. Les principaux défis relevés par le séminaire sont la :

- résistance de certains partenaires ;
- instabilité politique et sécuritaire ;
- surdit  d'autres partenaires ;
- insensibilit  des autres ;
- division et l'opposition interne ;
- gestion des fronti res ;
- coordination entre les acteurs.

Les opportunit s pour la CIBES sont principalement le/la :

- retrait des forces internationales, ainsi que les sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA, qui ont offert une opportunit    l'AES de se renforcer dans les trois pays et de relever les d fis de s curit  ;
- complexe militaro-industriel ;
- tourisme transfrontalier ;
- mutualisation des moyens communs (d fense,  conomie, communication, diplomatie...) ;
- renforcement du commerce int rieur dans l'AES ;
- d veloppement de nouveaux partenariats militaires ;
- harmonisation des politiques dans l'espace AES ;
- communication au sein des Forces de D fense et de S curit  ;
- infoguerre ;
- renforcement et la mise en valeur des structures de formation et de recherche dans l'AES (EMP-ABB) ;
- renforcement de l' ducation aux m dias ;
- d veloppement de plateformes de communication inclusives.

Les stratégies adoptées par les acteurs pour la CIBES :

- L'intervention des acteurs nationaux a permis de :
 - mieux comprendre les enjeux et les défis de la région ;
 - agir avec les données probantes ;
 - faire la différence entre la période des élections et celle de la défense de la nation ;
 - privilégier le pays.
- Le concours des acteurs internationaux a permis de :
 - respecter les intérêts des pays du Sahel ;
 - arrêter les impositions ;
 - privilégier la volonté des pays du Sahel.

Les panélistes et participants ont montré la nécessité de repenser :

- la coopération AES, CEDEAO et UA ;
- la coopération difficile entre l'AES, la CEDEAO et l'UA ;
- le départ de l'AES de la CEDEAO ;
- les scénarios après le départ de la CEDEAO.

Les participants ont relevé quelques cas concrets de CIBES entre des États du Sahel comme :

- les opérations militaires conjointes ;
- le partage de renseignements ;
- la coordination de l'action diplomatique ;
- l'acquisition collective d'un satellite ;
- le commerce intra-AES ;
- le développement de plateformes de communication ;
- le développement d'une vision géostratégique.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

À l'issue des échanges, les participants ont formulé certaines recommandations

Pour une meilleure gestion des mutations en cours au Sahel, il a été recommandé de :

- développer un système de gestion intégré des migrations au Sahel ;
- promouvoir la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme au Sahel ;
- renforcer la résilience des populations du Sahel face au changement climatique ;
- encourager les innovations économiques.

Face au changement dans la Coopération internationale (CI) au cours des dernières années, il a été jugé nécessaire de :

- détendre les relations entre L'AES et la CEDEAO ;
- préserver la libre circulation des personnes et des biens ;
- renforcer la coopération sécuritaire au Sahel.

Pour mieux rentabiliser l'impact des mutations sur la CI, les participants ont souligné la nécessité de :

- renforcer la coopération entre États du Sahel ;
- élargir la coopération avec les pays émergents ;
- impliquer les ONG et la société civile dans les dynamiques du changement.

Les principaux déterminants de la CIBES selon les participants doivent contribuer à :

- lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière ;
- renforcer la souveraineté des États du Sahel ;
- structurer la coopération internationale des États du Sahel autour des besoins énergétiques, d'industrialisation et de diversification de l'économie ;
- consolider l'harmonisation des politiques publiques.

Les enjeux de la CIBES doivent se focaliser sur certains éléments clés consistant à :

- tirer profit des enjeux géopolitiques axés sur le Sahel ;
- renforcer la souveraineté des États du Sahel sur leurs ressources naturelles et leurs transformations locales ;
- diversifier l'économie des États de l'AES ;
- maîtriser l'espace du Sahel ;
- renforcer la sécurité collective (AES) ;
- innover des mécanismes de financement de l'économie du Sahel ;
- consolider la souveraineté énergétique ;
- maîtriser la communication et l'information.

Les participants ont recommandé que les défis de la CIBES soient de :

- développer la résilience des États du Sahel face au changement climatique;
- exploiter de façon optimale les atouts économiques;
- développer un système de gestion intégré des migrations au Sahel;
- améliorer la résilience des États du Sahel au terrorisme et à la criminalité transfrontalière.

Les opportunités pour la CIBES seront la focalisation sur la sécurité et le développement de l'AES et pour ce faire, il faut :

- créer un réseau de laboratoires de santé publique pour l'AES;
- mettre en place un système d'alerte précoce pour les épidémies et des menaces sécuritaires;
- mutualiser les moyens économique, communicationnel, diplomatique, et de défense, etc. ;
- développer de nouveaux partenariats militaires et économiques;
- renforcer la mise en valeur des structures de formation et de recherche dans le Sahel (EMP-ABB...);
- accentuer l'éducation aux médias;
- développer des plateformes de communication inclusives.

Les participants ont recommandé la coopération entre l'AES, la CEDEAO et l'UA, en vue de :

- créer des cadres de collaboration entre l'AES et l'UA dans le domaine de la sécurité et du développement;
- créer des cadres de collaboration entre l'AES et la CEDEAO (après la sortie) dans le domaine de la sécurité et du développement;
- développer un mécanisme de défense collective propre à l'AES et aligné sur les structures sécuritaires de l'UA;
- renforcer la coopération militaire et sécuritaire entre l'AES et la CEDEAO pour faire face aux menaces terroristes transnationales.

Comme stratégies à adopter par les acteurs pour la CIBES, les participants ont évoqué la nécessité de :

- renforcer la capacité militaire des États du Sahel;
- investir dans l'agriculture et l'élevage;
- promouvoir l'industrialisation et la diversification de l'économie;
- créer des emplois pour les jeunes;
- développer et intégrer les NTIC dans la gouvernance;
- consolider la coopération militaire pour lutter efficacement contre les groupes terroristes et la criminalité transfrontalière;
- lutter contre la corruption et la mauvaise gouvernance;
- élargir la coopération avec les pays émergents;
- impliquer les ONG et la société civile;
- investir dans les infrastructures transfrontalières (routes, chemins de fer);
- créer des zones économiques spéciales pour attirer les investisseurs étrangers;
- développer des projets d'énergie renouvelable (solaire et éolienne) à l'échelle régionale;
- créer des chaînes de valeur régionales pour les produits agricoles;
- développer l'agroforesterie à l'échelle régionale;
- créer des centres de formation professionnelle régionaux;
- développer des programmes d'enseignement à distance;
- mettre en place un système d'alerte précoce pour les épidémies et des menaces sécuritaires;
- créer des projets transfrontaliers de reboisement et de lutte contre la désertification;
- développer des circuits touristiques transfrontaliers;
- mettre en place des espaces et des programmes d'échanges pour les jeunes du Sahel;
- mettre en place un fonds pour l'entrepreneuriat des jeunes du Sahel;
- mettre en place des programmes de volontariat pour le Sahel et un mécanisme régional de lutte contre la corruption;
- promouvoir le patrimoine culturel commun de l'AES.

PERSPECTIVES

Comme perspectives, les participants ont avancé l'idée que les États du Sahel gagneraient à :

- construire une sécurité et une stabilité intégrées au Sahel;
- favoriser la résilience économique et environnementale dans la région du Sahel;
- encourager l'intégration et la mobilité pour une coopération renforcée.



Boulevard Mohamed VI



+223 20 232 367



<https://www.empbamako.org/>

TABLE DES MATIÈRES

<u>AUTEURS</u>	I
<u>COMITÉ SCIENTIFIQUE</u>	II
<u>COMITÉ ÉDITORIAL</u>	III
<u>MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'EMP-ABB</u>	IV
<u>REMERCIEMENTS</u>	VI
<u>SOMMAIRE</u>	VII
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>OBJECTIFS DU SÉMINAIRE</u>	3
<u>PARTICIPANTS AU SÉMINAIRE</u>	4
<u>MÉTHODOLOGIE</u>	5
<u>PREMIERE PARTIE</u>	6
<u>OUVERTURE DU SÉMINAIRE</u>	7
<u>CLÔTURE DU SÉMINAIRE</u>	15
<u>DEUXIEME PARTIE</u>	21
<u>LEÇON INAUGURALE</u>	23
1.1. <u>Qu'est-ce que le Sahel?</u>	23
1.2. <u>Des opportunités aux défis du Sahel</u>	23
1.3. <u>Une réponse endogène pour une stabilité et un développement durable</u>	24
1.4. <u>Reconfiguration de la coopération internationale</u>	25
1.5. <u>Réforme de la gouvernance mondiale pour un développement durable</u>	27
1.6. <u>Conclusion</u>	27
<u>PRESENTATION DES COMMUNICATIONS DU 1^{er} JOUR</u>	30
1.7. <u>Panel 1. Les mutations en cours au Sahel et leur impact sur la coopération internationale?</u>	30

<u>1.7.1. Panéliste 1. Les mutations en cours au Sahel, que faut-il retenir ?</u>	31
<u>1.7.2. Panéliste 2. La coopération internationale au Sahel avant et après les régimes actuels de transition ?</u>	36
<u>1.7.3. Panéliste 3. L'impact des mutations sur la coopération internationale au Sahel ?</u>	43
<u>1.8. Panel 2. La coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel : concepts, enjeux, défis et opportunités</u>	53
<u>1.8.1. Panéliste 4. Domaines prioritaires, défis et opportunités de la CIBES</u>	54
<u>1.8.1.7 Panéliste 5. Coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel : quels sont les enjeux et les défis ?</u>	60
<u>1.8.2. Panéliste 6. Coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel : quelles sont les opportunités ?</u>	68
PRÉSENTATION DES COMMUNICATIONS DU 2^e JOUR	76
<u>1.9. Panel 3 : Les stratégies à adopter pour une coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel ?</u>	76
<u>1.9.1. Panéliste 7. Acteurs nationaux : quelle serait la meilleure stratégie ?</u>	77
<u>1.9.2. Panéliste 8. Confédération des États du Sahel, quelles stratégies devraient être adoptées ?</u>	85
<u>1.10. Panel 4 : CEDEAO et la Confédération des États du Sahel entre antagonisme ou complémentarité ?</u>	92
<u>1.10.1. Panéliste 9. CEDEAO et Confédération des États du Sahel : défis de collaboration dans un contexte de crise</u>	93
<u>1.10.2. Panéliste 10. Quelle place possible pour la Confédération des États du Sahel dans l'architecture, paix et sécurité de l'Union Africaine ?</u>	99
<u>1.10.3. Panéliste 11 : CEDEAO et Confédération des États du Sahel, quelle stratégie pour une collaboration efficiente ?</u>	107

<u>PRÉSENTATION DES COMMUNICATIONS DU 3^e JOUR</u>	117
<u>1.11. Panel 5. Exemples de coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel ?</u>	117
<u>1.11.1. Panéliste 12. Le cas du Burkina Faso</u>	118
<u>1.11.2. Panéliste 13. Le cas du Mali</u>	124
<u>PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	128
<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	136
<u>ANNEXES</u>	i
<u>Programme du séminaire</u>	i

ANNEXES

Programme du séminaire

Jour 1 : 22 octobre 2024	
8 h - 8 h 30	Accueil et enregistrement
8 h 45	Mise en place terminée
8 h 50	Arrivée et Accueil des officiels : <ul style="list-style-type: none"> - DG EMP-ABB ; - S.E.M Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Mali ; - MATD.
9 h - 9 h 30	Cérémonie d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> - Mots de bienvenue du Directeur général de l'École de Maintien de la Paix, Alioune Blondin BEYE de Bamako ; - Allocution de S.E Monsieur l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Mali ; - Discours d'ouverture du ministre d'État, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement.
9 h 30 - 10 h	Leçon inaugurale : ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale S.E, Monsieur Abdoulaye DIOP.
10 h - 10 h 30	Photo de famille/Pause-café et interviews
10 h 30 - 12 h 30	<p>Panel 1 : Les mutations en cours au Sahel et leur impact sur la coopération internationale ?</p> <p>Intervenants (15 min par intervenant).</p> <p>Panéliste 1 : Les mutations en cours au Sahel : que faut-il retenir ? S.E Monsieur Sékou, dit Gaoussou CISSÉ, Directeur du département Europe MAECI, Mali.</p> <p>Panéliste 2 : La coopération internationale au Sahel avant et après les régimes actuels de transition ? Professeur Nouhoum Salif MOUNKORO, Enseignant-chercheur.</p> <p>Panéliste 3 : L'impact des mutations sur la coopération internationale au Sahel ?</p> <p>S.E Monsieur Moulaye Aly Kalil ASCOFARÉ, Magistrat, Conseiller des Affaires étrangères.</p> <p>Modérateur : Docteure Mariam SIDIBÉ, Enseignant-chercheur.</p> <p>DÉBATS PANEL 1.</p>

12 h 30 - 14 h 10	Pause-déjeuner
14 h 10 - 16 h 30	<p>Panel 2 : La coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel : définitions de concepts, enjeux, défis et opportunités.</p> <p>Intervenants (15 min par intervenant).</p> <p>Panéliste 4 : Les déterminants d'une coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel, Professeur Kader A. ABDERRAHIM, Enseignant-chercheur à Science Po Paris.</p> <p>Panéliste 5 : Coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel : quels sont les enjeux et les défis? S.E, Monsieur Mamadou NIMAGA, Diplomate.</p> <p>Panéliste 6 : Coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel : quelles sont les opportunités? S.E Monsieur Kanisson COULIBALY, Directeur de la Coopération multilatérale MAECI, Mali.</p> <p>Modérateur : Professeur Sidi Lamine BAGAKOKO, Enseignant-chercheur.</p> <p>DÉBATS PANEL 2.</p>
16 h 30	Fin Jour 1
Jour 2 : 23 octobre 2024	
9 h 00 - 9 h 30	Synthèse jour 1
9 h 30 - 10 h	Pause-café
10 h - 12 h 30	<p>Panel 3 : Les stratégies à adopter pour une coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel ?</p> <p>Intervenants (15 min par intervenant).</p> <p>Panéliste 7 : Acteurs nationaux : quelle serait la meilleure stratégie? Madame Sina DAMBA, Vice-présidente de la Commission des Mines de l'Énergie et de l'Eau au Conseil National de Transition (CNT), ancienne ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.</p> <p>Panéliste 8 : Confédération des États du Sahel : quelles stratégies devraient être adoptées? Monsieur Boubacar HAMIDOU, Directeur du Relèvement et Stabilisation, Haute Autorité de la Consolidation à la Paix (HACP) Niger.</p> <p>Modérateur : Monsieur Salif SANOGO, Ancien Directeur général de l'ORTM.</p> <p>DÉBATS PANEL 3.</p>

12 h 30 - 14 h 10	Pause-déjeuner
14 h 10 - 16 h 30	<p>Panel 4 : CEDEAO et Confédération des États du Sahel : antagonisme ou complémentarité ?</p> <p>Intervenants (15 min par intervenant).</p> <p>Panéliste 9 : CEDEAO et Confédération des États du Sahel : défis de collaboration dans un contexte de crise, Dr Aboubacrine AGUISSA, Directeur général du Centre d'Information et de Gestion des migrations.</p> <p>Panéliste 10 : quelle place possible pour la Confédération des États du Sahel dans l'architecture, paix et sécurité de l'Union Africaine? Général Aimé Barthélémy SIMPORÉ, Directeur général du Centre National d'Études stratégiques, Burkina Faso.</p> <p>Panéliste 11 : CEDEAO et Confédération des États du Sahel : quelle stratégie pour une collaboration efficiente? S.E Monsieur Mahamane Amadou MAÏGA, Ancien Ambassadeur du Mali auprès de la CEDEAO.</p> <p>Modérateur : Monsieur Oumarou Paul KOALAGA, Fondateur-Gérant de l'Institut des Stratégies et de Relations internationales (ISRI), Burkina Faso.</p> <p>DÉBATS PANEL 4.</p>
16 h 30	Fin jour 2
Jour 3 : 24 octobre 2024	
09 h 00 - 09 h 30	Synthèse jour 2
9 h 30 - 10 h	Pause-Café
10 h 00 - 12 h 30	<p>Panel 5 : Exemples de coopération internationale bénéfique pour les États du Sahel ?</p> <p>Intervenants (15 min par intervenant).</p> <p>Panéliste 12 : le cas du Burkina Faso, S.E Monsieur Alban YAMEOGO, Directeur des Organisations Sous-Régionales africaines au Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'Extérieur.</p> <p>Panéliste 13 : le cas du Mali, S.E Monsieur Sékou dit Gaoussou CISSÉ, Directeur du département Europe MAECI, Mali</p> <p>Modérateur : Madame Assétou Founé SAMAKÉ Migan, ancienne ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.</p> <p>DÉBATS PANEL 5.</p>

12 h 30	Pause-déjeuner
14 h 10 - 15 h 30	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse du Séminaire - Mot de remerciement du Directeur général de l'École de Maintien de La Paix Alioune Blondin BEYE de Bamako - Allocution de l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Mali - Discours de clôture du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, MAECI.
15 h 30	Fin du séminaire

